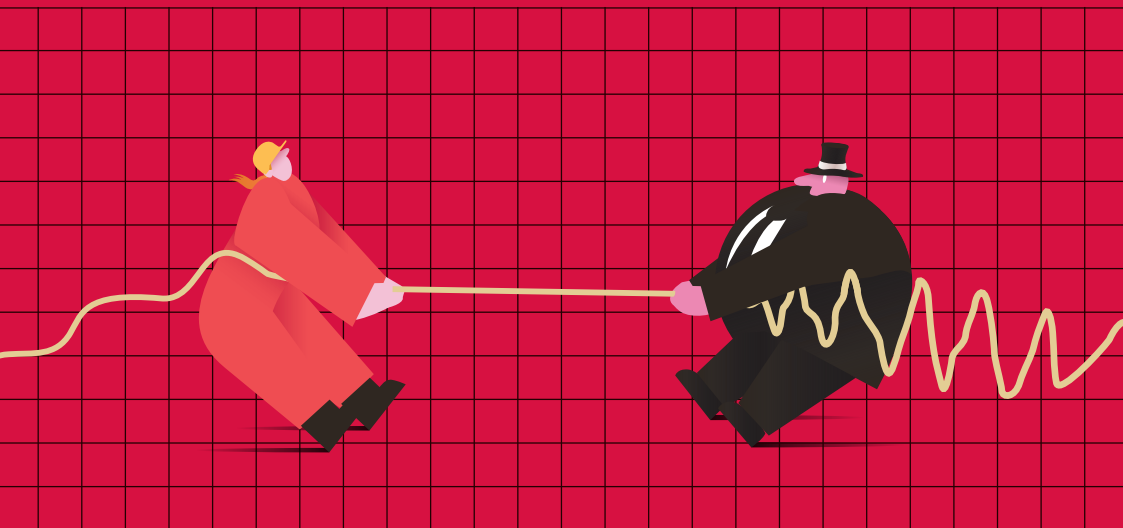


Indicateurs économiques et sociaux de la CGT



**Comprendre
les chiffres
pour mener
la bataille
des idées**

Baromètre 2023



« La bourgeoisie travaillant pour elle seule, exploitant pour elle seule, massacrant pour elle seule, il lui est nécessaire de faire croire qu'elle travaille, qu'elle exploite, qu'elle massacre pour le bien final de l'humanité. Elle doit faire croire qu'elle est juste. »

Paul Nizan

Indicateurs économiques et sociaux de la CGT

**Comprendre les chiffres
pour mener
la bataille des idées**



4^e édition – xx 2023
Conception – réalisation: la CGT
Illustrations: x
Impression: x – x exemplaires

SOMMAIRE

- 6 Édito**
- 7 Préambule**
- 8 Chapitre I / Travail et emploi**
- 9 Une active sur six est privée d'un emploi à taux plein
- 10 Chômage de longue durée, une demandeuse d'emploi sur deux concernée
- 11 Moins d'une chomeurse sur deux est indemnisée
- 12 10 fois plus de demandeuses d'emploi que d'emplois vacants
- 13 Précaires : variable d'ajustement
- 14 Temps partiels : les femmes en première ligne
- 15 Sans réduction du temps de travail, 8 millions de chomeurses supplémentaires
- 16 L'aberration des heures supplémentaires
- 17 Des conditions de travail toujours plus dégradées
- 18 Deux fois plus de mortes au travail en France qu'en Europe
- 19 Les microentreprises expliquent 75 % de la hausse des créations d'entreprises depuis 2015
- 20 Revendications CGT**
- 21 Chapitre II / Revenus et inégalités**
- 22 La chute de la part des salaires dans la valeur ajoutée
- 23 Salaires : la grande stagnation
- 24 L'inflation augmente... mais les salaires ne suivent pas
- 25 Inégalités salariales entre femmes et hommes
- 26 Moins de 1000 € par mois pour les métiers les plus pénibles!
- 27 Sans échelle mobile, un tassement durable des salaires!
- 28 Les plus riches vivent douze ans de plus que les plus pauvres
- 29 Un tiers des hommes les plus pauvres meurent avant 67 ans
- 30 Des dépenses de plus en plus contraintes
- 31 Difficultés de logement : pas pour tout le monde!
- 32 Les 10 % les plus riches détiennent près de la moitié du patrimoine
- 33 Concentration des richesses... et du pouvoir!
- 34 La vraie fraude, c'est la fraude fiscale
- 35 RSA : 34 % de non-recours
- 36 [Revendications CGT](#)
- 37 Chapitre III / Sécurité sociale et services publics**
- 38 Financement de la Sécurité sociale : la part des cotisations sous les 50 %
- 39 15 millions de personnes dans la pauvreté ou son halo
- 40 Sans redistribution, le taux de pauvreté serait 52 % plus élevé
- 41 Lutter contre l'appauvrissement annoncé des futures retraitées
- 42 Profiter de la retraite, en bonne santé
- 43 L'emploi public : moteur de développement économique
- 44 La recherche publique à l'agonie
- 45 La casse volontaire du service public d'enseignement supérieur

- 46 Les déserts médicaux, symptôme des inégalités territoriales
- 47 **Revendications CGT**
- 48 Chapitre IV / Le coût du capital**
- 49 Vingt-cinq années d'explosion du capital
- 50 À partir de mi-novembre, nous travaillons pour les actionnaires
- 51 La domination des multinationales sur l'économie française
- 52 Des taux de marge élevés, sans effet sur l'investissement
- 53 Recherche et développement: sous-investissement chronique
- 54 Impôt sur les sociétés, les effets du dumping fiscal
- 55 Emmanuel Macron, président des ultra-riches
- 56 Coût public du capital
- 57 Les finances publiques, béquilles du capital
- 58 Exonérations de cotisations, une trappe à bas salaires!
- 59 **Revendications CGT**
- 60 Chapitre V / Éléments macroéconomiques**
- 61 PIB de la France, 2650 milliards d'euros en 2022
- 62 Une hausse logique du déficit et de la dette publique
- 63 Le risque de la remontée des taux d'intérêt
- 64 Le coût de la dette, moins élevé aujourd'hui que dans les années 1980
- 65 La Banque centrale européenne prépare la récession
- 66 C'est la dette privée qui doit nous inquiéter
- 67 Pas seulement une dette... mais un patrimoine collectif
- 68 Balance courante: la fracture Nord/Sud en Europe
- 69 Balance commerciale française: symptôme du malaise industriel
- 70 **Revendications CGT**
- 71 Chapitre VI / Environnement**
- 72 Crise climatique: le déni continue
- 73 Notre régime économique n'est pas soutenable
- 74 Artificialisation des sols: jusqu'à quand?
- 75 Énergies renouvelables: objectif non atteint
- 76 Transition énergétique: le mur de la dépendance européenne aux métaux
- 77 Fret ferroviaire: l'urgence d'un nouveau plan
- 78 Une grande majorité de travailleurs-ses dépendent de leur véhicule pour se rendre au travail
- 79 Précarité énergétique, + 40 % d'interventions des fournisseurs pour impayés en un an
- 80 7 millions de passoire thermiques en France
- 81 La moitié de notre empreinte carbone est liée à nos importations
- 82 Diminuer le temps de travail: une mesure en faveur de la rupture environnementale
- 83 Le capitalisme: une menace pour la biodiversité
- 84 **Revendications CGT**
- 85 Conclusion**
- 86 Point sur les rétropolation de séries**
- 87 Glossaire**

Édito /

DES CHIFFRES POUR CONVAINCRE



Cheres camarades,

Il est parfois difficile de se repérer dans l'océan des chiffres qui circulent sur les questions économiques. Qu'il s'agisse des chiffres du chômage, de la dette publique, des profits, des dividendes et autres, on peut se retrouver démunie. Qui est capable, par exemple, de se représenter ce que sont 160 milliards d'euros? De savoir ce que veut dire une dette publique à 110 % du PIB? De comprendre ce qui se cache derrière les « emplois vacants » régulièrement mis en avant par le patronat? Donner une analyse CGT de tous ces éléments et bien d'autres, c'est la raison d'être de nos « Indicateurs économiques et sociaux ». Nous savons que le langage des chiffres est une arme qui peut être utilisée au service de projets de société différents. Nos adversaires aimeraient faire croire à la majorité de nos concitoyen-nes que les statistiques, les données, ne sont que des éléments « techniques ». Ils préféreraient que nous ne portions intérêt ni aux chiffres, ni aux politiques qui se cachent derrière; l'existence de ce « baromètre » économique est bien la preuve du contraire!

Ce document est appuyé sur les statistiques publiques et travaux de recherche les plus récents. Le Pôle éco confédéral les a compilés, décryptés et transformés en ressources CGT, et le résultat est un outil à mettre entre les mains du plus grand nombre de nos militantes. Il a vocation à vous épauler dans l'action revendicative, dans vos communications auprès des salariées, dans un tract comme à la machine à café. Si vous cherchez un chiffre sur nos grandes thématiques revendicatives, de l'emploi au salaire, du coût du capital à l'environnement en passant par le temps de travail, il se trouve dans ce baromètre. Vous tenez entre les mains la 4^e édition des « Indicateurs économiques et sociaux de la CGT », mis à jour chaque année. En 2022, nos organisations en ont commandé plus de 10 000. Nous espérons que cette année encore, cet outil vous sera utile pour mieux comprendre la situation économique, et pour servir les nombreuses luttes en cours et à venir.

L'économie n'est pas, et ne doit jamais être une affaire d'expertes, et le combat sur ce terrain est celui de toute la CGT. Alors bonne lecture !

Philippe MARTINEZ

Secrétaire général de la CGT

Préambule /

LE PÔLE ÉCO AU SERVICE DES ORGANISATIONS

Le pôle éco est un outil au service des organisations de la CGT, dont l'activité vise à équiper les militantes d'argumentaires, de chiffres et d'analyses en appui de l'action revendicative. Ce « baromètre » est en quelque sorte l'outil économique annuel produit par les camarades du pôle éco, mais la stratégie de publication est bien sûr plus large.

Pour être accessible à toutes et tous, les termes techniques signalés en gras dans ce Baromètre sont expliqués dans un glossaire à la fin du livret.

L'ensemble de nos publications est à retrouver sur le site du revendicatif confédéral, analyses-propositions.cgt.fr.

Les principales publications du pôle :

- des **mémos éco** sont publiés quasiment chaque semaine pour éclairer sur des sujets ponctuels, par exemple sur les derniers cadeaux de Macron aux plus riches. Plus d'une centaine de mémos sont sur le site ;
- tous les mois, une **Lettre éco** apporte des éléments d'analyse CGT sur l'actualité économique. Elles sont publiées systématiquement sur le site ;
- des **fiches pédagogiques** sont également produites pour éclaircir des notions comme la dette, l'inflation ou le pouvoir d'achat ;
- des **Notes éco**, plus spécifiques et plus approfondies sur des sujets revendicatifs importants, sont régulièrement réalisées au niveau du pôle. On citera par exemple la note sur l'inflation, ou celle sur le financement des 32 heures ;
- le **guide « Lutter avec les chiffres de l'entreprise »**, pensé comme le compagnon de tou·tes les camarades face aux données économiques et sociales de leur entreprise, aux stratégies récurrentes des employeurs·ses, et à l'expertise (pour qu'elle soit la plus efficace possible) ;
- et bien sûr, le **baromètre** que vous tenez entre vos mains !

Le pôle éco organise également des journées d'étude sur diverses thématiques revendicatives, en fonction des besoins : formation économique générale à partir du baromètre, coût du capital, salaires et « pouvoir d'achat », 32 heures, mais aussi sur la prise en main du **guide « Lutter avec les chiffres de l'entreprise »**.

Chapitre I / TRAVAIL ET EMPLOI

Le travail est l'élément le plus structurant de notre vie collective. Au-delà de la place qu'il occupe dans la société, le travail (et surtout son absence) est prépondérant dans la vie de chacune. Ainsi, en France, une salariée à temps complet passe 18,3 % de sa vie au travail. Si on retire les temps physiologiques (sommeil, alimentation et toilette), on passe même à 35,7 %. En ayant conscience de ces chiffres, il est d'autant plus important que le travail soit émancipateur et que chacune y trouve sa place.

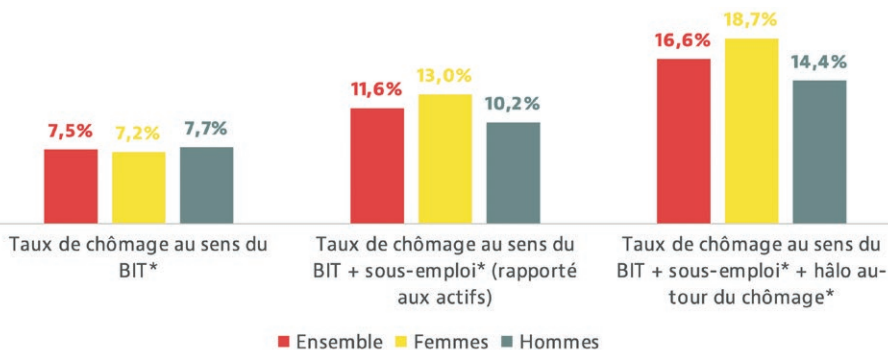
L'organisation du travail et, par extension, l'organisation de la production sont des sujets majeurs qui doivent impliquer les travailleur-ses, seules créateur-rices de richesses.

Dans une économie minée par le chômage de masse et sans perspective à long terme, la question du partage du travail se pose plus que jamais. Travailler moins pour travailler toutes et mieux n'est donc pas un simple slogan, c'est un impératif économique et social et un véritable projet de société.

Les indicateurs que nous présentons dans ce chapitre pointent des éléments clés liés au travail et à l'emploi : chômage, temps de travail, conditions de travail et d'emploi... Les sujets traités permettent de déconstruire certains poncifs bien ancrés dans le débat public. Ils rappellent également la nécessité, si besoin était, de lutter pour conquérir de nouveaux droits.

Un-e actif-ve sur six est privé-e d'un emploi à taux plein

Chômage, sous-emploi et halo autour du chômage (3^e trimestre 2022)



* Définitions dans le glossaire

Source: Insee

Note de lecture: Au troisième trimestre 2022, 7,5 % des actives étaient au chômage, au sens où l'entend le Bureau international du travail (BIT). Cette proportion était de 7,2 % chez les femmes, de 7,7 % chez les hommes.

Le taux de privation d'emploi pour mieux saisir la réalité

Le **taux de chômage**, tel qu'il est repris généralement dans les médias, est plus qu'insuffisant pour comprendre la situation réelle de l'emploi. Nous proposons un autre indicateur : le taux de privation d'emploi à temps plein. Alors que le taux de chômage « officiel » était de 7,5 % au troisième trimestre 2022, le taux de privation d'emploi à temps plein, comprenant le **sous-emploi** et le **halo du chômage**, était lui de 16,6 %. Concrètement, une active sur six est donc privée d'un emploi à temps plein.

Les femmes, premières concernées

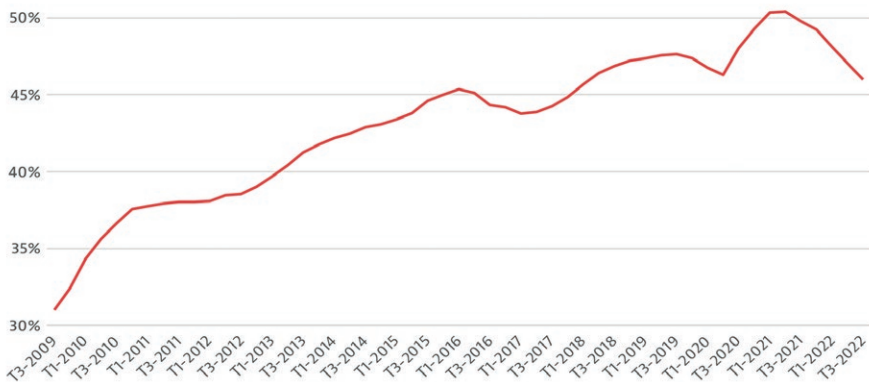
Les chiffres du chômage selon le **BIT** pourraient laisser penser que la situation des femmes est légèrement plus favorable, avec un chômage se situant autour de 7,2 %, contre 7,7 % chez les hommes. Pourtant, dès que l'on intègre le sous-emploi, composé principalement de temps partiels subis qui touchent beaucoup les métiers à domi-

nante féminine, l'écart se creuse, passant à 13 % pour les femmes contre 10,2 % pour les hommes. L'écart est encore plus grand en intégrant le halo du chômage, c'est-à-dire les personnes qui ne cherchent pas activement ou ne sont pas disponibles dans les deux semaines, par exemple parce qu'elles n'ont pas d'option de garde pour leurs enfants... ce qui concerne malheureusement principalement les femmes!

C'est donc toutes ces réalités que les chiffres du BIT occultent, et lutter contre le sous-emploi est autant affaire de justice sociale que d'égalité entre femmes et hommes. Il est urgent d'interdire les temps partiels imposés par l'employeur comme nous le revendiquons. Puisqu'il ne suffira pas non plus de « traverser la rue » pour résoudre le problème massif de la privation d'emploi, deux leviers doivent être activés: la réduction socialisée du temps de travail par le passage aux 32 heures, et une politique d'investissement massif.

Chômage de longue durée, un-e demandeur-se d'emploi sur deux concerné-e

Part des demandeur-se-s d'emplois de longue durée (un an ou plus) dans le total des demandeur-se-s d'emplois (catégories A,B,C)



Sources : Statistiques mensuelles du marché du travail (STMT) ; Pôle emploi-Dares.

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Au troisième trimestre 2021, 50 % des demandeurs d'emploi l'étaient depuis un an ou plus.

La durée du chômage s'allonge

Si le nombre de privées d'emploi donne une indication de l'état de l'emploi, on peut affiner le panorama en regardant combien de temps ils et elles en restent éloignés.

Le constat est alarmant : entre 2009 et 2022, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a été multiplié par 2,3, passant de 32 % à 46 % du nombre total des demandeurs (catégories A, B et C). Pire encore, 18 % des personnes concernées sont au chômage depuis trois ans ou plus (contre 9 % en 2008).

Ainsi, entre décembre 2008 et septembre 2022, la durée moyenne d'inscription des sortant-es de Pôle emploi est passée de 217 jours à 346, soit quatre mois et demi de plus environ.

Les chômeur-se-s encore visé-es

La baisse amorcée à la fin de l'année 2021 résulte certes d'un retour vers l'emploi des travailleuses affectées par la crise sanitaire, mais c'est surtout le reflet d'une pression toujours plus forte sur les privées d'emploi. Plutôt que de lutter contre le chômage par la réduction du temps de travail et la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle que nous appelons de nos vœux, les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron accentuent contrôles et radiations et multiplient les réformes de l'assurance chômage ! En réduisant ainsi les périodes mais aussi les montants d'indemnisation, la majorité présidentielle fait le jeu du patronat en alimentant une « armée de réserve » précaire et malléable. Il ne faut pas s'y tromper : le chômage est bien un choix politique !

Moins d'une chômeuse sur deux est indemnisée

Évolution de la part d'inscrit-es à Pôle emploi indemnisés-es



Sources : STMT; Pôle emploi-Dares.

Note de lecture : Fin 2021, seules 47 % des inscrites à Pôle emploi étaient indemnisées.

Une couverture contre le chômage de moins en moins protectrice

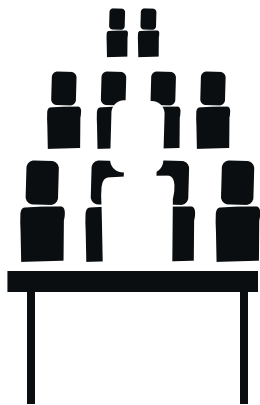
Alors que s'agite le débat autour de la « France des allocs », le constat est pourtant frappant : la protection contre le chômage est de moins en moins efficace. Parmi les inscrites à Pôle emploi, seuls 47 % sont indemnisées, et cette part baisse de manière continue depuis plus de dix ans. Pire encore, une étude récente du ministère du Travail montre que 25 à 42 % des personnes qui ont droit aux indemnités chômage ne les demandent pas ! Il s'agit principalement de salariées en contrat court et précaire (CDD, intérim), soit précisément celles et ceux qui en auraient le plus besoin ! Deux raisons principales sont identifiées : un manque d'information sur les droits – du fait de la multiplication des réformes – et un

découragement face aux démarches à entreprendre.

Des économies sur le dos des chômeuses

Entre des conditions d'indemnisation de plus en plus restrictives et des indemnités qui ne sont pas demandées, ce sont quelque 13 milliards d'euros d'excédents qui pourraient être dégagés d'ici 2024 ! La réalité est donc bien loin des discours nauséabonds sur les « profiteuses » et sur un « système qui coûte cher ». Ce sont ces discours qui servent de justification à la casse méticuleuse, réforme après réforme, de l'assurance chômage. La dernière en date réduira les indemnités en période économique « favorable », précarisant encore d'avantage les chômeuses.

10 fois plus de demandeurs d'emploi que d'emplois vacants



10

demandeur-ses d'emploi par emploi vacant au 2^e trimestre 2022

(catégories A, B et C)

Source : Dares, Insee, calculs des auteurices. Champ : secteur privé.

Le patronat et le gouvernement pointent régulièrement les difficultés de recrutement auxquelles font face les entreprises, renvoyant la responsabilité aux chômeuses qui ne « veulent » pas travailler. L'objectif est simple : justifier une nouvelle réforme de l'assurance chômage pour discipliner toujours plus les salariées.

Les emplois vacants, une goutte d'eau dans l'océan du chômage

Pourtant, faire le lien entre chômeuses et emplois vacants n'a aucun sens, puisqu'il y a dix fois plus des premières que des seconds ! Ainsi, si tous ces emplois étaient pourvus, le nombre de chômeuses ne baisserait que de 10 %. De plus, seuls 49 % des emplois vacants sont réellement occupés, l'autre moitié correspondant à de nouvelles créations de poste – pour lesquelles il est normal de prendre du temps pour recruter – ou à des postes qui vont bientôt être libérés. L'arbre des emplois vacants cache bel et bien la forêt du chômage de masse auquel le gouvernement

refuse de s'attaquer : la seule manière de lutter véritablement contre le chômage, c'est la réduction socialisée du temps de travail.

La responsabilité des employeurs volontairement laissée de côté

Comme le montrent plusieurs études du ministère du Travail portant sur les difficultés de recrutement, le premier facteur est l'absence de main-d'œuvre formée dans des métiers où les conditions de travail et de rémunération sont assez favorables. Le second, le manque d'attractivité de certains métiers, autrement dit les mauvaises conditions de travail et/ou de rémunération, dans la restauration et la santé par exemple. Le gouvernement mène la politique du pire en réduisant les droits des demandeurs d'emplois, afin de forcer ces dernières à prendre des emplois mal payés et aux conditions très pénibles. Sans de meilleurs salaires et une meilleure qualité de l'emploi, pas d'attractivité.

Précaires : variable d'ajustement

Part des formes particulières d'emploi (CDD, intérim, apprentissage) dans l'emploi salarié



Source: Insee, « Enquête emploi »

Note de lecture: En France, en 2021, en moyenne annuelle, 14,5 % des salariées étaient concernées par une « forme particulière d'emploi ».

14,5 % de travailleur-ses précaires

Depuis le milieu des années 1980, la part des travailleur-ses en situation de précarité a fortement augmenté et s'élève aujourd'hui à près de 15 %. Plus de 85 % des embauches se font actuellement en CDD alors même que la durée de ces derniers a considérablement baissé. Deux tiers des embauches sont des CDD de moins d'un mois. En 2017, la moitié des CDD durait moins de cinq jours. Pire, 25 % des CDD duraient moins de une journée.

Plus d'une jeune travailleur-se sur deux en emploi précaire

Les jeunes sont les premières victimes de cette augmentation de la précarité. Seules 42 % des salariées de moins de 25 ans sont en CDI et ce, sans compter le chômage qui les touche également davantage. Cette réalité, trop souvent intériorisée et acceptée, doit être combattue avec force. C'est pourquoi nous nous battons pour l'accès à un CDI dès l'entrée dans le monde du travail.

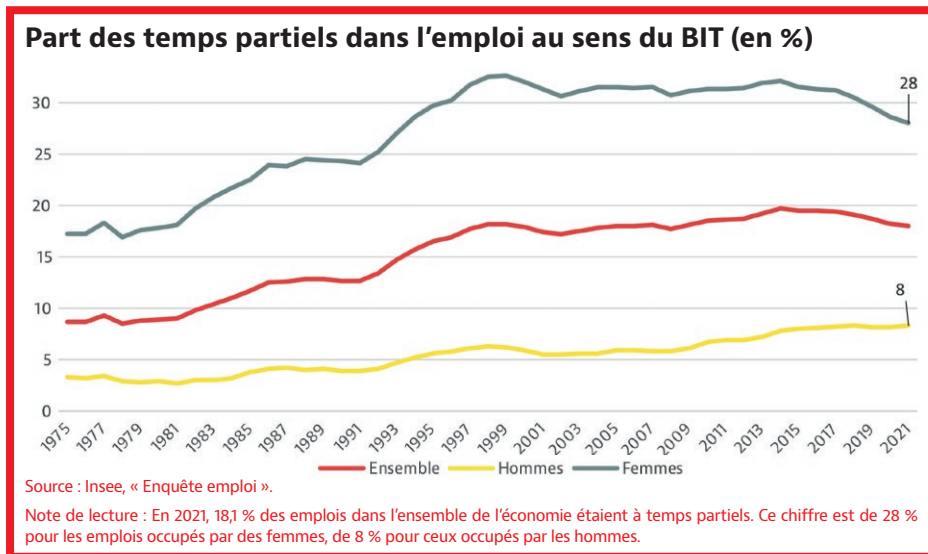
Les travailleur-ses précaires, fusibles en cas de crise

La crise sanitaire et économique rappelle la dure réalité des contrats « atypiques »; ils servent de variable d'ajustement. En 2020, en moyenne annuelle il y a eu 90 000 intérimaires et 170 000 emplois en CDD en moins. C'est ce qui explique la baisse d'un point de la part de l'emploi précaire par rapport à 2019. Il y a eu également 850 000 inscrites supplémentaires à Pôle emploi, venues notamment des catégories B et C (demandeur-ses en activité réduite). On remarque qu'avec la reprise économique observée en 2021, la part de l'emploi précaire a augmenté à nouveau.

L'inquiétante augmentation du taux de rotation

Le taux de rotation correspond à la moyenne du nombre d'entrée et de sortie pour 100 salariées. Il a explosé dans le tertiaire, passant de 40 % en 1993 à 130 % en 2017, nuisant fortement à la syndicalisation et à l'action collective.

Temps partiels : les femmes en première ligne



Le temps partiel concerne plus d'une femme sur quatre, contre moins d'un homme sur dix. Cela s'explique notamment par le fait que les femmes sont surreprésentées dans la catégorie des employées, où le taux de temps partiel monte à 32 %, alors que les hommes le sont dans celle des ouvrières, où il est de 12 %.

Le décompte du temps de travail au cœur du problème...

Les métiers d'employées ont presque tous ceci de particulier que les employeuses ont volontairement exclu du temps de travail les spécificités de l'activité, les répercutant ainsi uniquement sur leurs salariées. C'est l'exemple bien connu de la coupure de plusieurs heures entre deux périodes d'intensité forte pour les caissières ou les salariées de la restauration. Mais c'est aussi celui des aides à domicile ou des agentes d'entretien, effectuant quelques bouts d'heure ici et là, entrecoupés de temps de déplacement

qui explosent, mais qui ne sont pas comptés comme du temps de travail.

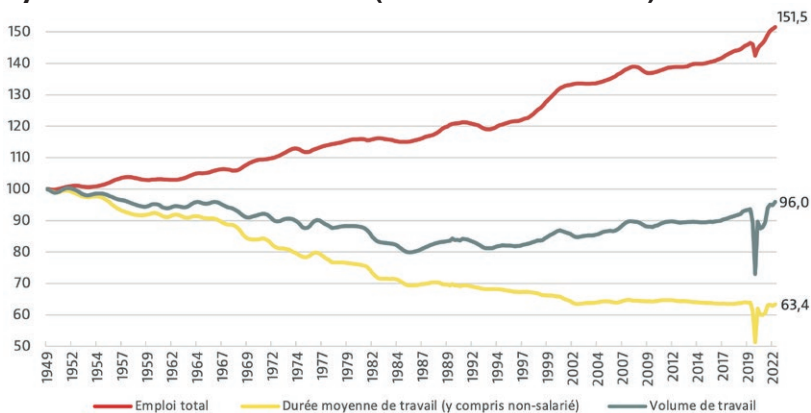
... et, sans surprise, premier facteur de pauvreté laborieuse

On oublie trop souvent que pour avoir un Smic à la fin du mois, encore faut-il bénéficier d'un emploi à temps plein. Ainsi, lorsque l'on travaille à temps partiel dans des emplois rémunérés au Smic (comme c'est le cas de la grande majorité des métiers d'employées), il ne reste qu'une fraction de celui-ci en fin de mois. Plus encore que le niveau du salaire horaire, c'est bien le temps de travail qui explique l'essentiel de la pauvreté en emploi. En effet, d'après la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), le nombre de travailleuses pauvres est quatre fois moins important lorsque l'on regarde les revenus à temps plein.

Il y a urgence à se saisir collectivement de la question du temps de travail, d'abord pour mieux le partager, mais aussi pour ne plus laisser sa définition au patronat.

Sans réduction du temps de travail, 8 millions de chômeurs supplémentaires

Évolution de l'emploi, du volume de travail et de la durée moyenne de travail effective (en base 100 en 1949)



Source: Insee, comptes trimestriels.

Note de lecture: Entre 1949 et 2022, la durée moyenne de travail a baissé de 36,6 %.

La réduction du temps de travail est une tendance historique

Depuis 1949, la durée moyenne de travail a baissé de plus de 36 %. Cependant, l'intégralité de cette baisse s'est faite entre la seconde moitié du xx^e siècle et le tout début du xxi^e siècle, sous l'impulsion des lois Aubry. Depuis 2002, ce progrès social historique est en panne; non seulement le temps de travail ne diminue plus, mais il a tendance à augmenter.

Seule solution pour créer de l'emploi

L'augmentation massive de la productivité depuis 1949 a permis de produire plus en moins de temps. Ainsi la production de 2022 est quant à elle huit fois celle de 1949, avec un volume total de travail inférieur de 4 %. Si le temps de travail était resté le même qu'en 1949, on aurait donc 4 % d'emplois en moins

qu'à cette époque. Cela impliquerait 8 millions de chômeurs supplémentaires, ce qui est tout simplement inimaginable. À l'inverse, la réduction du temps de travail a permis de créer 51,5 % d'emplois supplémentaires par rapport à 1949.

Il est illusoire de penser que l'on résoudra durablement le problème du chômage de masse par la seule croissance économique. En effet, la répartition des gains de productivité est une dimension essentielle du conflit capital/travail; la réduction du temps de travail, sans perte de salaire, est la solution la plus bénéfique pour les salarié·es, d'un point de vue individuel et collectif.

Plutôt qu'une production déraisonnée, dictée par le patronat, nous devons collectivement nous poser la question des besoins et partager la masse de travail qui permet d'y subvenir.

L'aberration des heures supplémentaires

1,3 milliard

d'heures supplémentaires en 2023

800 000

emplois équivalent temps plein

2,3 milliards

de recettes en moins par an
pour la Sécurité sociale

Source: Calcul des auteurices à partir des chiffres des exonérations de cotisations dans le PLFSS 2023.

800 000 emplois transformés en heures supplémentaires

Les heures supplémentaires alimentent un partage « sauvage » du temps de travail. Faire travailler davantage des salariées déjà à temps complet alors que près de 5,5 millions de personnes sont en recherche d'emploi n'a aucun sens, ni d'un point de vue économique ni pour la santé des salariées. Compte tenu des 1,3 milliard d'heures supplémentaires prévues dans le plan de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) en 2023, le partage de ces heures permettrait de créer plus de 800 000 emplois en 2023, ce qui correspond à 25 % du nombre d'inscrites à Pôle emploi en catégorie A.

Il faudrait ajouter à cela les heures supplémentaires non déclarées et non payées par l'employeur, qui sont donc effectuées gratuitement par les salariées chaque année.

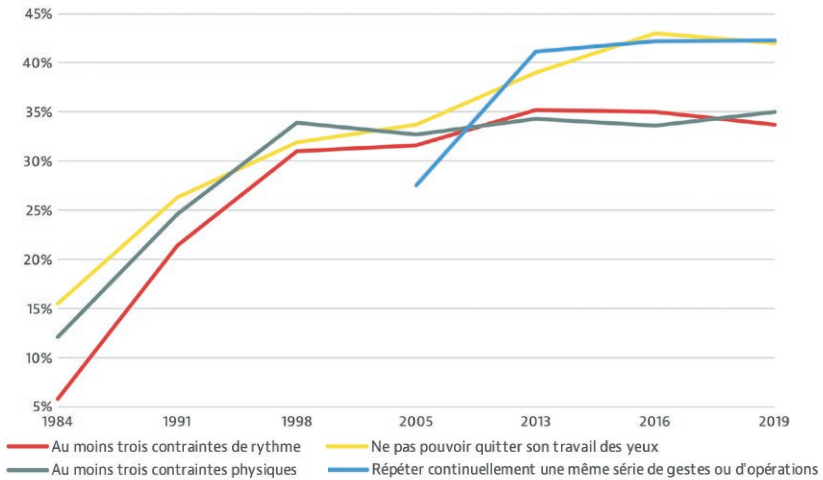
Le gouvernement subventionne les « heures sup' »

Le gouvernement incite aux heures supplémentaires de plusieurs façons: par des exonérations de cotisations patronales forfaitaires, dont celle, votée à l'été 2022, pour les entreprises de moins de 250 salariées; et par une réduction des cotisations salariales et une défiscalisation des heures supplémentaires. Ces incitations représentent une perte de ressources de 3,2 milliards d'euros en 2021, dont 2,3 milliards ne seront pas compensés par l'État auprès de la Sécurité sociale!

En ajoutant le coût de la défiscalisation, en 2023, les heures supplémentaires devraient coûter plus de 5 milliards d'euros aux finances publiques.

Des conditions de travail toujours plus dégradées

Conditions de travail (% de salarié-es concerné-es)



Sources : Dares, DGAFP, Drees, Insee, enquêtes « Conditions de travail et risques psychosociaux ».

Note de lecture : En 2019, 42% des salariées ne pouvaient pas quitter des yeux leur travail.

La difficile mesure des conditions de travail

Les conditions de travail ne sont pas aisément mesurables. La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) fournit néanmoins des indicateurs qui racontent tous la même histoire : celle d'une intensification et d'une dégradation des conditions de travail, notamment depuis la fin du xx^e siècle.

Conditions de travail : tous les indicateurs au rouge

En 1984, 21 % des ouvrières « non qualifiées » subissaient au moins trois contraintes physiques ; en 2019, elles et ils étaient 69 %. Pour les employé-es de commerce et services, ce chiffre est passé de 10 % à 48 % sur la même période, au moment même où cette catégorie de travailleuses a fortement augmenté.

Alors que le progrès technique devait nous libérer de certaines contraintes au travail, les statistiques nous donnent à voir une réalité bien différente. En effet, la répétition des gestes expose littéralement entre 2005 (date à laquelle on a commencé à la mesurer) et 2019 ; plus de 40 % des salariées déclarent ainsi devoir répéter les mêmes gestes continuellement.

L'hôpital, champion de la dégradation du travail

Le secteur hospitalier semble être le plus touché par la dureté des conditions de travail. En effet, 42,4 % (contre 35,2 % pour l'ensemble des salarié-es) déclaraient subir au moins trois contraintes de rythme et 52,2 %, au moins trois contraintes physiques intenses (contre 34,9 % pour l'ensemble des salarié-es). Voilà une explication simple des difficultés de recrutement de ce secteur.

Deux fois plus de mort-es au travail en France qu'en Europe

803 mort-es

au travail
en France
en 2019



Source : Eurostat 2019

La France, mauvaise élève de l'Europe en matière d'accidents du travail

En 2019, dernière année disponible, la France a compté non seulement deux fois plus d'accidents mortels que l'Europe dans son ensemble (3,5 pour 100 000 salarié-es, contre 1,7 en moyenne européenne), mais aussi deux fois plus d'accidents non mortels (3425 contre 1603). Pire encore, alors que le nombre d'accidents mortels a baissé ces dix dernières années en Europe, il est en augmentation de 50 % en France! Pour le dire autrement, plus de deux salarié-es meurent chaque jour au travail en France. L'intensification du travail n'y est probablement pas pour rien.

Les femmes, de plus en plus exposées

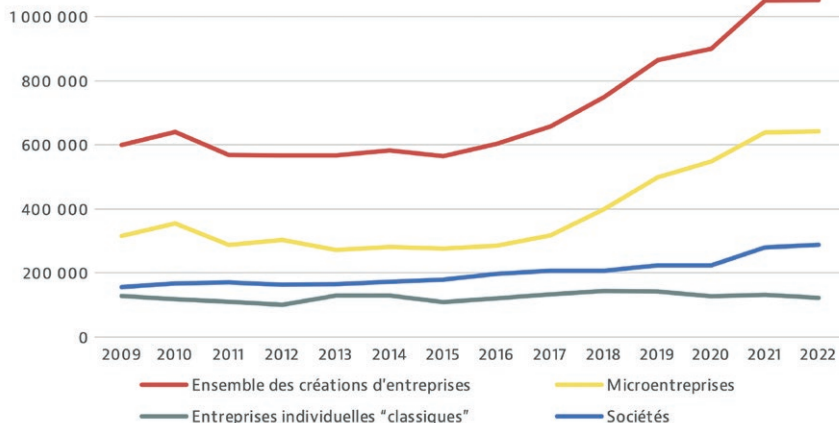
Sur la période 2001-2019, le nombre global d'accidents a baissé en France,

mais ceux-ci concernent de plus en plus les femmes. D'après l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), cela tient à l'insuffisance de la prévention, et au fait que les risques sont davantage invisibilisés pour les femmes. Les causes les plus fréquentes sont les chutes associées aux cadences accélérées, les agressions répétées des client-es, les lombalgies liées aux soins des enfants ou des malades, l'ergonomie des postes inadaptés et pensés pour l'homme moyen, et le manque d'évolution de carrière les exposant plus longuement aux mêmes contraintes.

Au-delà de l'urgence de rendre le travail plus sûr, l'égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par le fait que celles-ci bénéficient des mêmes préventions et protections que leurs homologues masculins.

Les microentreprises expliquent 75 % de la hausse des créations d'entreprises depuis 2015

Créations d'entreprises entre 2009 et 2022



Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE; issu de Sirene). Pour 2022, tendance des trois premiers trimestres, prolongée pour le quatrième.

Un statut précaire et de dernier recours

Le mythe de l'auto-entrepreneuse libre et financièrement indépendante a du mal à résister à la confrontation avec les chiffres. En réalité, il s'agit surtout d'un statut très précaire, qui devient la seule issue pour de nombreux-ses travailleur-ses privé-es d'emploi. Ainsi, en 2018, parmi ceux et celles ayant créé une microentreprise pour en faire leur activité principale, 59 % étaient sans emploi et 6 % des travailleur-ses précaires. Pour ces travailleur-ses, l'histoire est souvent de courte durée : seules 30 % des microentreprises sont encore actives trois ans après leur création.

POUR ALLER PLUS LOIN : Voir article [Lettre éco – décembre 2021/janvier 2022 : Travailleur-s indépendants, un statut précaire en expansion](#) et [Lettre éco – Février - Mars 2022 : Un million d'entreprises créées en 2021, une vraie réussite ?](#)

L'ombre de la « plateforme » du travail

Ce statut permet surtout au gouvernement de faire peser la responsabilité du chômage sur les seules travailleur-ses en leur offrant cette fausse solution. C'est également un vivier majeur pour les plateformes. Dans le secteur des transports, deux tiers des nouvelles inscriptions en auto-entrepreneariat proviennent de travailleur-ses dépendant-es de ces dernières. Cet accroissement est donc inquiétant, notamment du fait que plus ces travailleur-ses sont nombreux-ses, plus le pouvoir des plateformes est important puisqu'elles peuvent les mettre en concurrence. C'est dire l'urgence de la syndicalisation de ces travailleur-ses, pour laquelle la CGT joue un rôle de premier plan.

À travers les différents indicateurs abordés dans ce chapitre sur le travail et l'emploi, nous touchons à plusieurs revendications majeures de la CGT :

- la réduction du temps de travail, *via* la semaine de 32 heures (repères revendicatifs – fiche 16) et la retraite à 60 ans (fiche 23) comme seuls instruments de lutte contre le chômage de masse;
- le droit à un emploi décent, à temps plein, à durée indéterminée (fiche 5);
- une véritable assurance chômage (fiche 9);
- la mise en place de la sécurité sociale professionnelle (fiche 7) et d'un nouveau statut du travail salarié (fiche 6);
- le droit d'exercer son travail dans de bonnes conditions;
- le droit à la formation (fiche 15);
- des droits nouveaux pour les travailleuses des plateformes.

Toutes les fiches et repères revendicatifs sont disponibles sur:

<https://www.cgt.fr/reperes-revendicatifs-cgt>

Chapitre II / REVENUS ET INÉGALITÉS

C'est peu dire que le capitalisme financierisé a conduit à une concentration extrême des richesses et du pouvoir. Les penseuses libérales, et avec elles et eux les gouvernements successifs, cherchent depuis une trentaine d'années à justifier ces inégalités extrêmes par la « théorie du ruissellement » (dont on ne trouve d'ailleurs aucune trace dans les manuels économiques). Accroître la richesse des plus riches serait en quelque sorte le prix à payer pour que le reste de la population bénéficie des décisions d'investissement des plus aisées. Ce raisonnement n'a jamais, et répétons-le, jamais été vérifié – c'est même l'inverse.

En effet, il est désormais connu que les inégalités nuisent au développement économique. On le voit aujourd'hui avec l'accumulation d'épargne stagnante pour les plus aisées alors que les ménages modestes peinent à finir le mois. Répartir les richesses est un enjeu de justice sociale autant que d'efficacité économique. Ce n'est pas un enjeu de « correction » via la fiscalité ; c'est un enjeu d'affrontement entre le capital et le travail dès la répartition de la valeur ajoutée. Le dernier quinquennat a choisi son camp et, dans la plus pure tradition libérale, Emmanuel Macron a plutôt organisé la redistribution des plus pauvres vers les plus riches. Noblesse d'État et puissances capitalistes marchent main dans la main, au détriment du monde du travail.

Les indicateurs de ce chapitre donnent à voir la grande polarisation des revenus et du patrimoine, ainsi que les différentes dimensions des inégalités. Les salaires stagnent tout comme l'espérance de vie en bonne santé, les dépenses contraintes augmentent et le patrimoine des plus riches gonfle. Voilà le tableau que notre action collective doit changer.

La chute de la part des salaires dans la valeur ajoutée

Part des salaires dans la valeur ajoutée brute des sociétés non financières



Source: Insee

Note de lecture: La part des salaires des salariées dans la valeur ajoutée des sociétés non-financières était de 64,8 % en 2021.

La **valeur ajoutée (VA)**, c'est-à-dire la richesse créée par le travail, est répartie entre le travail (via les salaires) et le capital (via les profits). Cette répartition est au cœur de la lutte entre syndicats et patronat. Le graphique ci-dessus illustre une grande rupture historique. Les années 1980 marquent la fin des « trente glorieuses », où la croissance économique était assise sur un accroissement continu des salaires. Cela s'est traduit par une chute de la part revenant aux salaires, passant de 73 % de la VA en 1980 à moins de 65 % aujourd'hui. Très concrètement, les richesses produites servent bien plus le capital qu'auparavant, tandis que la part rémunérant le travail a chuté puis stagné. La justification peut être trouvée dans le « théorème de Schmidt », selon lequel « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Augmenter les profits devait favoriser l'investissement et l'emploi. Or que s'est-il produit ?

De graves conséquences

Ce sont les versements aux actionnaires qui ont explosé, au détriment de l'investissement. Ainsi, l'emploi s'est détérioré au fil de la financiarisation de l'économie et les services publics ont été détruits. Dernier effet en date de cette distorsion du partage de la VA en faveur des profits: la crise de 2008, dont nous payons encore les conséquences et qui n'est certainement pas la dernière.

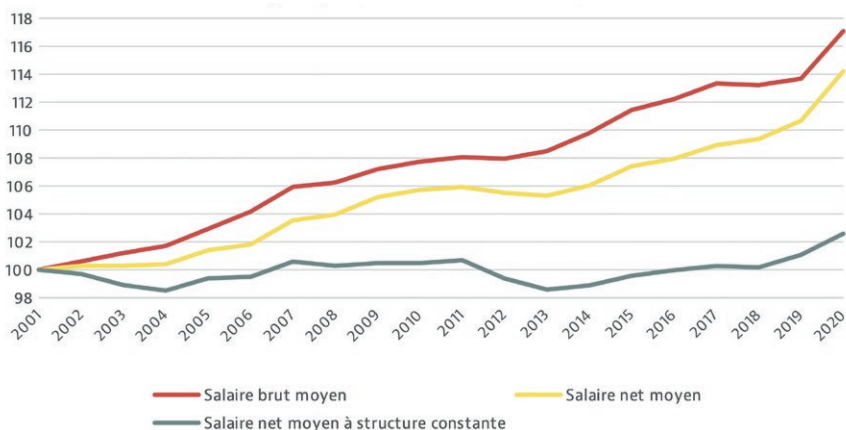
Une remontée en 2009 et en 2020 ?

On voit que la part des salaires remonte en 2009 tout comme en 2020. Est-ce à dire que les salaires ont augmenté durant ces périodes de crise ? Pas du tout ! Les crises font chuter la valeur ajoutée, ce qui fait mécaniquement augmenter la part des salaires alors même que ces derniers stagnent. C'est ce que l'on appelle un « **effet dénominateur** ».

POUR ALLER PLUS LOIN : *Mémo éco* – Part des salaires: 250 € en moins par mois par rapport aux années 1970

Salaires : la grande stagnation

Évolution, en euros constants, des salaires du secteur privé et des entreprises publiques (en EQTP, base 100 en 2021)



Source : Insee.

Note de lecture : Entre 2001 et 2020, le salaire net moyen en euros constants a augmenté de 14,2%. À structure constante (si la répartition entre cadres, employées, ouvrières, etc. était restée la même), l'augmentation n'aurait été que de 2,6% entre 2001 et 2020.

Très faible augmentation du salaire réel

Le graphique ci-dessus nous montre que l'augmentation du salaire réel (c'est-à-dire une fois l'augmentation des prix prise en compte) est très faible depuis le début du millénaire. Le salaire net moyen a augmenté de 3,2 % en 2020 (1,5 % à structure constante) notamment car l'inflation a été à zéro cette année-là. Mais depuis 2001, on est à seulement + 14,2 % en dix-neuf ans, soit + 0,7 % par an en moyenne. De plus, cette légère augmentation des salaires est quasi exclusivement liée au fait que les salariées sont de plus en plus qualifiées.

Faible augmentation entièrement imputable à la montée en qualifications

Logiquement, si la proportion de cadres augmente, sachant que ce sont

les salarié-es les mieux payé-es, le salaire moyen augmente également. Ces 14,2 % d'augmentation du salaire net moyen ne sont donc pas un progrès pour les salarié-es mais un simple effet mécanique de la hausse des qualifications. Sans cela, l'augmentation est de 2,6 % en dix-neuf ans, soit 0,1 % par an. C'est évidemment une bonne chose que la montée en qualifications se répercute sur les salaires ; mais c'est bien d'une augmentation générale des salaires dont nous avons besoin, à commencer par le Smic.

La crise du Covid-19 a montré que des métiers, souvent mal reconnus par la société, tenaient notre pays à bout de bras. Il est temps que le salaire de ces travailleurs-ses soit en adéquation avec leur utilité sociale.

L'inflation augmente... mais les salaires ne suivent pas

Indice des Prix à la Consommation (IPC) en octobre 2022			
	Poids dans l'indice	Variation depuis 2015 (en %)	Variation sur douze mois (en %)
Alimentation	16,49 %	+ 21,47 %	+ 12 %
Tabac	2,15 %	+ 55,33 %	+ 0,3 %
Produits manufacturés	24,44 %	- 0,8 %	+ 4,2 %
Énergie	8,86 %	+ 29,93 %	+ 19,1 %
Services	48,06 %	+ 6,83 %	+ 3,1 %
Ensemble	100 %	+ 13,9 %	+ 6,2 %

Source : Insee

Note de lecture : Entre octobre 2021 et octobre 2022, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 6,2 %.

Avertissement : les chiffres de l'inflation sont très **conjuncturels**, c'est-à-dire qu'ils varient constamment. Ces chiffres sont publiés mensuellement. Au moment où vous lirez ces chiffres, l'inflation sera donc différente de ce qui est indiqué ici. Pour retrouver les derniers chiffres, il suffit d'aller sur le site de l'Insee et de cliquer sur « Inflation » sur la page d'accueil.

L'inflation au cœur de toutes les préoccupations

L'**inflation**, de nouveau à un niveau important, a été sans conteste l'un des éléments majeurs de l'année 2022. Elle trouve son origine dans des chocs extérieurs liés à la crise du Covid-19 puis à la guerre en Ukraine, et enfin à l'effet d'aubaine des grands groupes de l'énergie comme TotalEnergies. L'inflation était concentrée au départ sur quelques prix soumis aux marchés financiers comme le pétrole, l'énergie ou les matières agricoles.

Les plus modestes particulièrement touchés

Comme le montre le tableau, les prix de l'énergie et de l'alimentation ont augmenté bien plus fortement que le reste. Or il s'agit de dépenses contraintes qui représentent une part plus importante

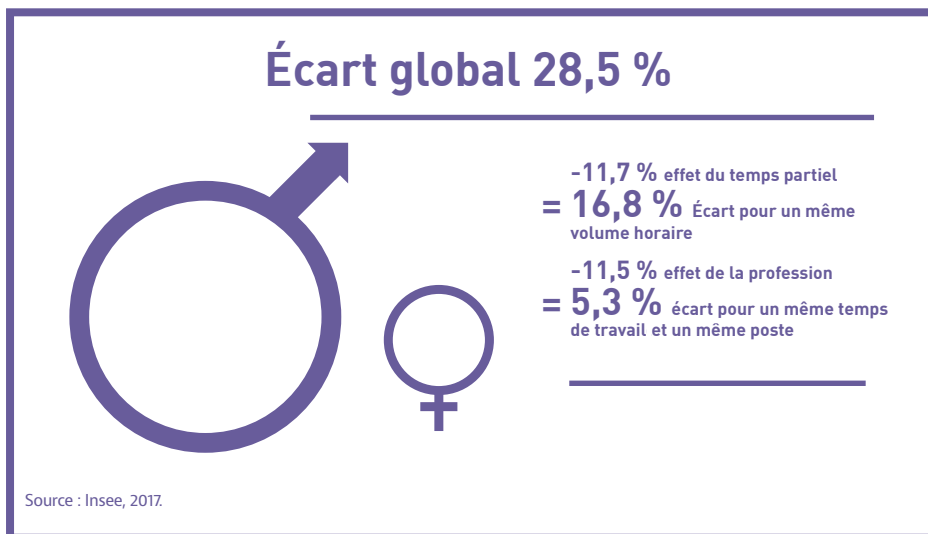
dans le budget des ménages modestes. Au niveau européen, la **Banque centrale européenne (BCE)** estime que les ménages parmi les 20 % les plus modestes subissent une inflation de deux points supérieure aux ménages parmi les 20 % les plus aisés.

La question de l'indexation des salaires

Avec une inflation aussi forte, l'indexation sur l'inflation et l'échelle mobile des salaires doivent être remises en place. Les craintes de boucle prix-salaires ne sont pas justifiées, c'est plutôt une boucle prix-profits qui a mené à l'inflation observée en 2022. Les grandes entreprises ont tenu à préserver leurs marges, en augmentant les prix plutôt qu'en absorbant une partie des chocs extérieurs en réduisant leurs profits.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Note éco – Derrière l'inflation, le conflit entre le capital et le travail](#)

Inégalités salariales entre femmes et hommes



En France, les femmes gagnent 28,5 % de moins que les hommes*

En 2017, les femmes gagnaient en moyenne plus d'un quart de moins que les hommes. Dit simplement, quand un homme gagne 2000 € par mois, une femme en gagne 1430 €. Il est donc tout à fait illusoire de penser que le sujet des inégalités entre femmes et hommes est clos.

Le temps partiel subi et les métiers genrés sont les premiers coupables

Deux facteurs principaux viennent expliquer l'écart. D'abord, le temps de travail : les femmes sont bien plus exposées au temps partiel, qui touche 27 % d'entre elles contre 8 % des hommes seulement. Si le temps de travail des femmes était aussi élevé que celui des hommes, l'écart ne serait

« plus que » de 16,8 %. L'autre coupable est ce que l'on appelle la ségrégation professionnelle, c'est-à-dire le fait que très peu de métiers comptent des proportions équivalentes d'hommes et de femmes. À titre d'exemple, 70 % des agentes d'entretien sont des femmes, pour, à l'inverse, 9 % des agent-es de sécurité seulement. Et bien souvent, les métiers largement féminins sont moins bien rémunérés à niveau de diplôme équivalent, et s'exercent plus souvent à temps partiel.

Réduire les inégalités de salaires, c'est donc d'abord en finir avec le temps partiel subi et les métiers genrés. Mais cela ne doit pas faire oublier qu'à temps de travail et poste égaux, les femmes sont moins payées que leurs homologues masculins, et cela porte un nom : la discrimination !

* On peut aussi dire que les hommes gagnent 40 % de plus que les femmes (2000 €, c'est bien 40 % de plus que 1430 €).

Moins de 1 000 € par mois pour les métiers les plus pénibles !

	Revenu salarial mensuel net moyen	Effectifs au 31/12/2017
Conducteurice de véhicules	1222 €	738 481
Bouchere, charcutiere, boulangere	1180 €	190 137
Agriculteurice, éleveurse, sylviculteurice, bûcheron-ne	892 €	130 718
Ouvriere non qualifiée des industries agro-alimentaires	878 €	73 151
Caissiere, employée de libre-service	859 €	551 967
Ouvriere non qualifiée de la manutention	767 €	257 974
Agente d'entretien	764 €	648 722
Aide à domicile et aide ménagère	682 €	243 798
Ensemble de la deuxième ligne	996 €	4 593 398

Source: Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière ces métiers essentiels, pas seulement du secteur médical (médecins, infirmières, etc.), mais aussi les caissières, agriculteurices et autres agentes d'entretiens ou de logistique, qui ont permis au pays de continuer à tourner. Ils et elles composent ce qui a été appelé la « deuxième ligne ».

Le palmarès des boulots les plus difficiles

Aussi essentiels soient-ils, ces métiers se disputent la palme des pires conditions de travail, alliant pénibilité physique, horaires décalés, temps partiel subi et très faible rémunération. En moyenne, en 2019, ces salariées touchaient moins de 1000 € par mois, donc bien moins que le Smic ! Et ces rémunérations descendent à moins de 700 € en moyenne pour les 250 000 aides

à domicile et ménagères. Comment peut-on vivre dignement avec ces salaires ? Comment accepter leur simple existence quand, de l'autre côté, les plus riches (et d'abord les actionnaires) continuent de s'enrichir ?

Essentiels, vous dites ?

Si l'ensemble de nos gouvernantes – Macron en tête – se sont empressées de saluer le travail de ces millions d'hommes et de femmes pendant les différents confinements, la reprise « normale » de l'activité a bien vite balayé les promesses de revalorisation de leurs conditions de travail et de rémunération. Pourtant, ce sont les premières confrontées à la forte baisse du pouvoir d'achat. Il y a urgence à mieux partager le travail et à revaloriser le Smic à 2000 €, et à en finir avec les temps partiels subis.

POUR ALLER PLUS LOIN : Mémo Éco – Les fausses promesses sociales d'Élisabeth Borne aux « salariées de la deuxième ligne »

Sans échelle mobile, un tassement durable des salaires!



Un rattrapage... nécessaire!

Les détracteurices des augmentations du Smic s'appuient sur le fait qu'à chaque revalorisation, de plus en plus de salariées sont « rattrapées »; mais le problème vient-il de la hausse du Smic – qui colle simplement à l'**inflation** et reste insuffisant pour vivre décemment, raison pour laquelle nous revendiquons sa hausse à 2000 € –... ou de l'absence de hausse pour les autres salariées?

Car si ce phénomène de tassement des salaires est bien réel, le coupable est le patronat qui refuse d'augmenter ces derniers, tant au niveau des entreprises que des branches! Avant la revalorisation du 1^{er} août 2022, 85 % des branches (146 sur 170) étaient concernées par des minima conventionnels inférieurs au Smic. Pire encore, dans certaines branches comme l'hôtellerie-restauration ou le textile, cela concerne plus d'un quart des salariées!

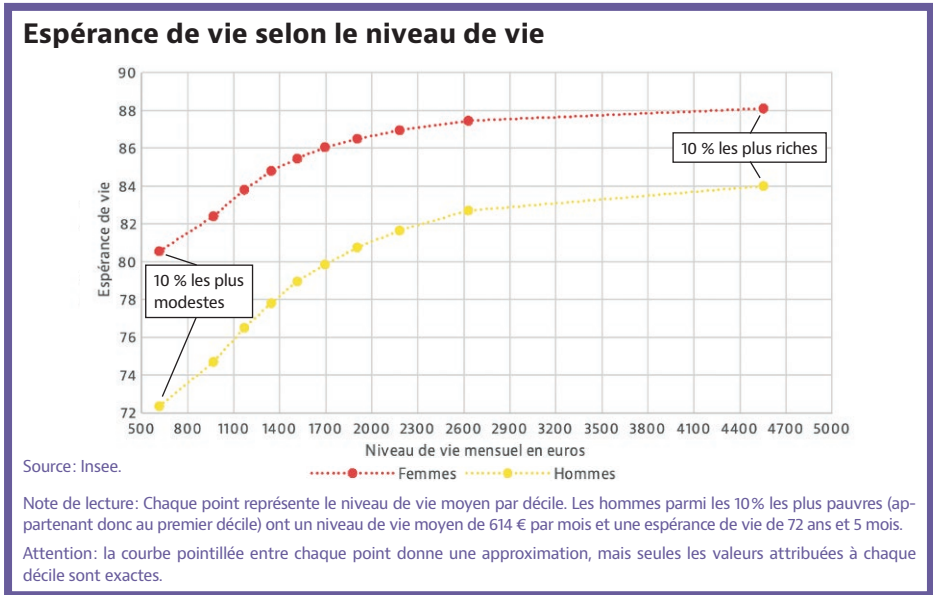
Il faut rétablir l'échelle mobile des salaires

Ce constat pointe un dysfonctionnement majeur des négociations de branches, dans lesquelles le rapport de force ne permet pas toujours d'obtenir plus que les propositions patronales initiales, généralement inférieures à l'inflation. Ceci est d'autant plus vrai que même dans les branches « riches » comme celle de l'industrie pharmaceutique par exemple, le patronat ne lâche rien!

Pour éviter ce tassement de l'ensemble des salaires, la seule solution est de rétablir l'échelle mobile, en vigueur partiellement en France entre 1952 et 1982, afin de répercuter les revalorisations du Smic au niveau des minima de branches. Le patronat ne concèdera rien sans contrainte.

POUR ALLER PLUS LOIN : voir [la fiche « Qu'est-ce qu'un "revenu décent" ? »](#)

Les plus riches vivent douze ans de plus que les plus pauvres



Tou-t-es égaux-les face à la mort ?

Voilà qui semble relever du bon sens. Or si la ligne d'arrivée est effectivement la même, nous ne la franchissons pas toutes en même temps. Sans surprise, les inégalités observées tout au long de la vie se traduisent par des inégalités très fortes en matière d'espérance de vie.

Pour les hommes, on peut observer près de douze années d'écart d'espérance de vie entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches; pour les femmes, près de huit années.

Changer de modèle économique: une nécessité vitale

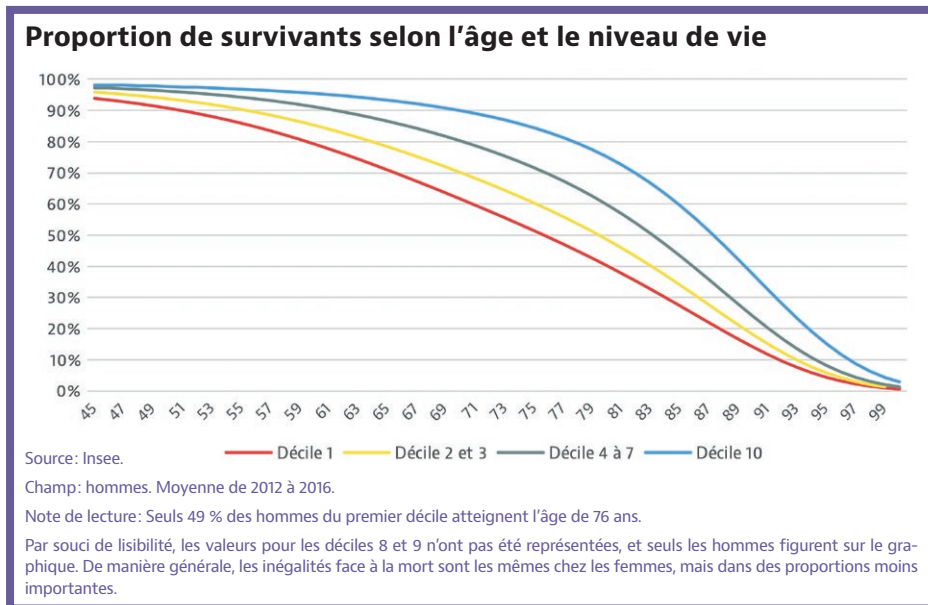
Il existe plusieurs explications possibles à ces chiffres: l'accès difficile aux soins, à une alimentation de qualité, le fait

qu'un salaire faible va souvent de pair avec un travail pénible, etc. Ces inégalités sont inacceptables. Elles justifient amplement un départ à la retraite précoce pour les salarié-es confronté-es aux travaux pénibles, bien qu'il ne s'agisse là que d'un palliatif à des problèmes devant être traités en amont.

L'augmentation du niveau de vie des plus pauvres est donc loin d'être un luxe, c'est une nécessité vitale pour des millions de Français-es. Une augmentation des revenus, c'est une augmentation de l'espérance de vie.

En France, en 2022, la pauvreté continue de tuer précocement des millions d'individus parce que les richesses sont mal produites (du fait des conditions de travail dégradées) et mal réparties.

Un tiers des hommes les plus pauvres meurent avant 67 ans



Mourir au travail, un projet de société ?

Les réformes des retraites se suivent et se ressemblent, et l'âge de départ est porté de plus en plus loin, sous prétexte que l'espérance de vie s'allonge. De 60 à 62 ans, puis 64 ans – voire 65 ans ? Les données sont pourtant claires: parmi les hommes du premier **décile** de niveau de vie, un tiers meurt avant l'âge de 67 ans, un quart parmi ceux des déciles 2 et 3. À l'inverse, 92 % des hommes parmi les 10 % les plus riches vivent au-delà de 67 ans. Dit autrement, les plus riches ont 37 % de chance de plus que les plus pauvres d'être encore en vie à 67 ans !

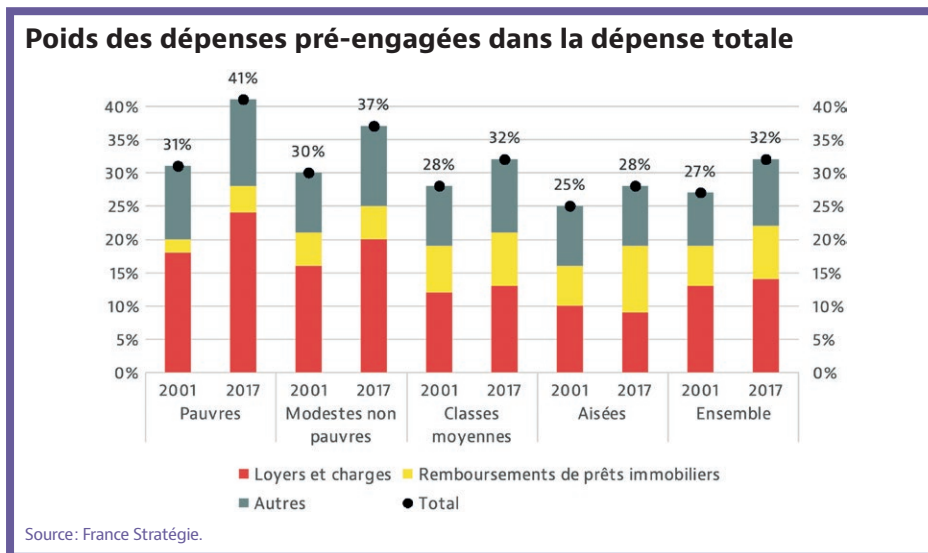
À 60 ans en revanche, cet écart n'est que de 16 points de pourcentage, puisque les inégalités se creusent à

mesure que l'âge avance. Rétablir la retraite à 60 ans, c'est une question de justice sociale !

Atteindre la retraite, mais pour combien de temps ?

Les plus riches bénéficient également plus longtemps de la retraite: seuls 49 % des hommes du premier décile dépassent les 75 ans, contre 84 % des plus riches ! Et la pénibilité au travail n'y est pas pour rien: les plus modestes sont souvent ceux qui occupent les métiers les plus pénibles, et qui sont donc les plus usés... Augmenter les revenus du travail tout au long de la vie, rétablir la retraite à 60 ans, et prendre véritablement en compte la pénibilité, voilà les enjeux pour la CGT.

Des dépenses de plus en plus contraintes



Des dépenses contraintes qui explosent

Les dépenses pré-engagées sont les dépenses liées à un contrat, que l'on ne peut pas facilement renégocier à court terme; on pensera aux assurances, forfaits de téléphone et, bien sûr, au loyer. Leur part dans les dépenses des ménages a très fortement augmenté entre 2001 et 2017, notamment pour les plus modestes. Elles sont une approximation des dépenses contraintes, qui englobent d'autres éléments comme l'alimentation ou le carburant, qui ne font pas l'objet de contrats mais dont on ne peut se passer.

Pour les ménages les plus modestes, les dépenses pré-engagées sont essentiellement le loyer (payé à des propriétaires), tandis que pour les plus aisés, plus d'un tiers correspondent à un remboursement de prêt immobilier, c'est-à-dire à la constitution d'un patrimoine.

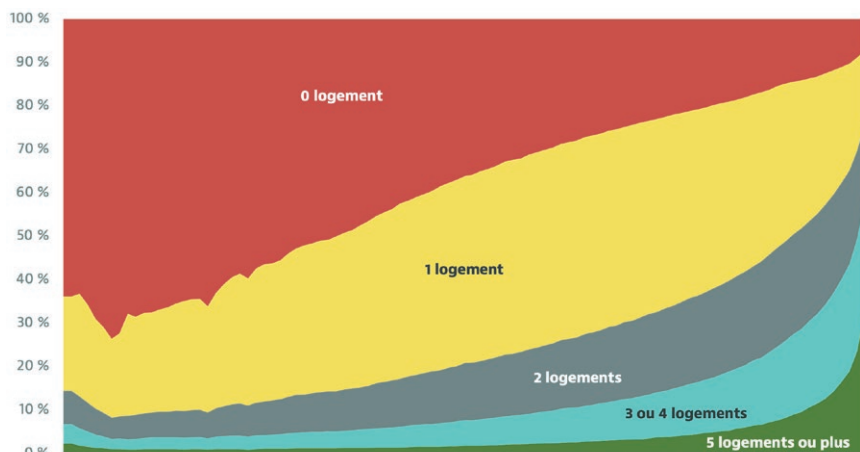
Les dépenses contraintes touchées par l'inflation

L'inflation observée en 2022 a touché des postes de consommation qui relèvent des dépenses contraintes et pré-engagées telles que l'électricité, le gaz, les carburants et l'alimentation. L'inflation est donc d'autant plus importante que les ménages ne peuvent pas réellement ajuster leur consommation pour y faire face. De plus, on sait que ces dépenses représentent une part bien plus importante du revenu des ménages modestes. Il est urgent de bloquer le prix des biens et services de première nécessité, et de sortir l'énergie du marché pour retrouver un contrôle public!

POUR ALLER PLUS LOIN : Voir [Fiche pouvoir d'achat n° 3](#) – « Dépenses contraintes, pré-engagées »

Difficultés de logement : pas pour tout le monde !

Nombre de logements possédés selon le centile de niveau de vie



Source : Insee, Portrait social, édition 2021.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages ordinaires dont le niveau de vie est positif ou nul.

Note de lecture : Parmi les individus appartenant au 1 % des ménages les plus aisés, seuls 7 % ne possèdent aucun logement, tandis que 59 % en possèdent trois ou plus.

Un patrimoine immobilier extrêmement concentré

Ainsi, 24 % des ménages français concentrent plus des deux tiers des logements appartenant aux particuliers (68 %). Sans même parler d'accès à la propriété, la réalité est saisissante : la moitié des logements en location sont possédés par 3,5 % seulement des ménages... détenant au moins cinq logements ! Les difficultés de logement sont donc loin d'être le lot de toutes. En revanche, elles sont bien la conséquence d'une forte concentration des biens dans les mains d'un petit nombre, découlant à leur guise du prix des locations.

3,1 millions de logements vacants

Alors même que des millions de personnes peinent à trouver un toit, non

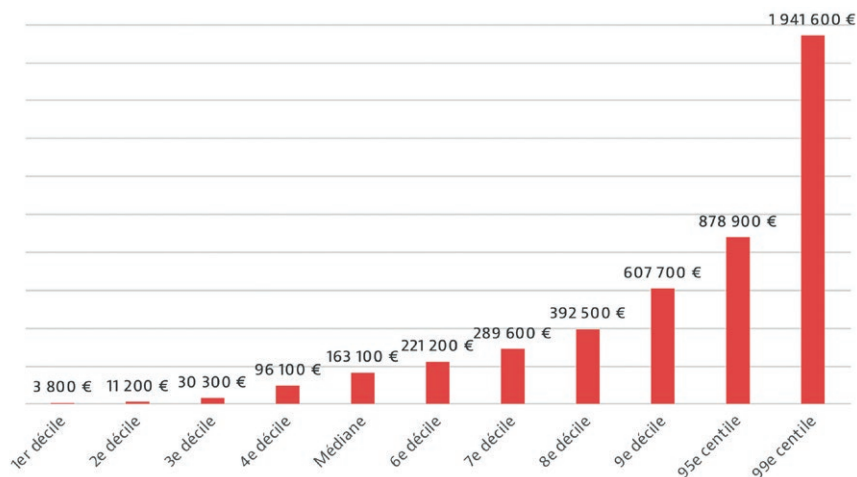
seulement pour des questions de niveau de loyer mais aussi, purement et simplement, de disponibilité, la France compte pas moins de 3,1 millions de logements vacants ! Ce sont ainsi huit logements sur cent qui sont inoccupés. S'ajoutent à cela les résidences secondaires, qui ne sont occupées qu'une partie réduite de l'année (dix logements supplémentaires sur cent).

Deux réponses : un pôle public de l'habitat et un encadrement étroit des loyers !

Face à cette situation, seuls la création d'un pôle public de l'habitat et un encadrement sérieux des loyers peuvent permettre à toutes et tous de se loger.

Les 10 % les plus riches détiennent près de la moitié du patrimoine

Patrimoine brut en 2018



Source: Insee

Note de lecture: En France, 1% des ménages ont un patrimoine brut (sans tenir compte de l'endettement) égal ou supérieur à 1941600 €. 90 % ont un patrimoine égal ou supérieur à 3800 €.

Des inégalités de patrimoine colossales

Si les plus riches concentrent déjà une part importante des revenus, le séparatisme des classes aisées est encore plus net quand on regarde les patrimoines. Les 10 % les mieux dotés concentrent pratiquement la moitié de tout le patrimoine en France. Si l'on resserre encore un peu la focale, on s'aperçoit que le **centile** supérieur (les 1 % les mieux dotés) possède à lui seul 16 % du patrimoine total et un tiers du patrimoine financier ! Encore une fois, c'est le pouvoir associé au patrimoine financier qu'il est essentiel de comprendre ; celle ou celui qui possède est celle ou celui qui dicte, faisant de notre système économique un système censitaire dans l'entreprise. À l'inverse, les 50 % les moins dotés ne

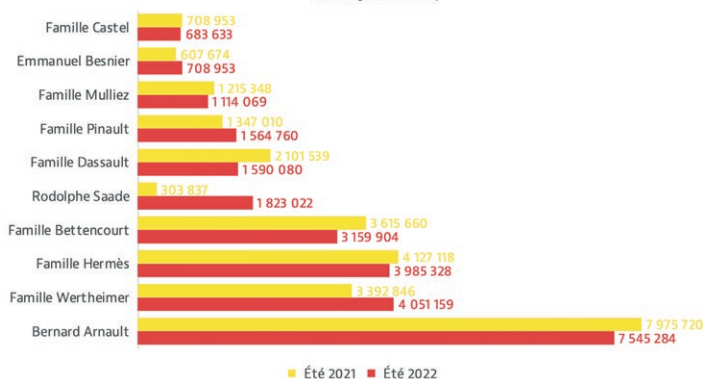
se partagent que 8 % du patrimoine total ! C'est dire la concentration en haut de l'échelle sociale.

Le mythe de la méritocratie

Comment les classes dominantes justifient-elles ces inégalités ? En invoquant le mythe de la méritocratie. Le gâteau serait alors réparti en fonction du mérite de chacune ; beaucoup pour quelques méritantes (les « premières de cordée »), peu pour les autres. Le problème de cette rhétorique ? 70 % du patrimoine total en France provient de l'héritage, selon Thomas Piketty. C'est même 80 % pour le patrimoine des milliardaires français, selon le *Financial Times*. Où est le « mérite » à bien naître ? Aucun argument économique ne viendra au secours des possédantes.

Concentration des richesses... et du pouvoir!

Patrimoine des 10 plus grandes fortunes françaises en années de Smic brut (19 747 euros en juillet 2022)



Sources: Challenges, calculs des auteurrices.

Note de lecture: Au 5 juillet 2022, la fortune de Bernard Arnault s'établissait à l'équivalent de 7,5 millions d'années de Smic.

Des patrimoines déconnectés de l'économie réelle

Le patrimoine de ces grandes fortunes est essentiellement détenu sous forme d'**actions**. Il est donc soumis aux variations de la Bourse et à sa volatilité. Ainsi, la fortune de Bernard Arnault a-t-elle baissé de 5,7% entre septembre 2021 et juillet 2022. Certaines milliardaires ont très fortement profité de la crise: Rodolphe Saadé, principal actionnaire de l'armateur CMA-CGM (transport maritime), fait ainsi son entrée dans le classement directement à la cinquième place, ayant multiplié en une année sa fortune personnelle par six. Au total, ces dix fortunes rassemblées représentent un Smic annuel brut pour 26 millions de salariées... soit le nombre de salariées en France! Il s'agit évidemment de patrimoine « théorique », dans la mesure où aucune de ces fortunes ne pourrait vendre toutes ses actions d'un coup sans en faire chuter le cours. Mais

ce patrimoine se matérialise bien en « cash » à intervalles réguliers, comme en août 2020 quand Jeff Bezos a revendu pour plus de 3 milliards de dollars d'actions Amazon. Il s'agit là de milliards et de fortune bien réelles.

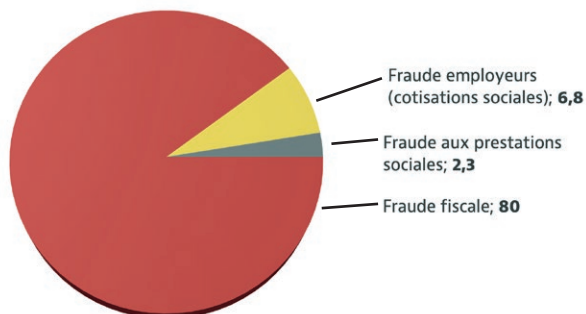
Celui ou celle qui détient, c'est celui ou celle qui décide

Les commentateurices ne manquent pas de rappeler que ce qui est détenu correspond d'abord à des actions et non à de la monnaie. C'est justement le problème! Au-delà de l'indécence de ces chiffres, c'est surtout la concentration du pouvoir que permet la détention d'actions qui est en cause. Les décisions stratégiques sont prises par une poignée de personnes pour servir les intérêts... d'une poignée de personnes! La question de la propriété de l'entreprise est incontournable pour changer radicalement de cap économique.

POUR ALLER PLUS LOIN: Mémo éco – « La fortune outrancière des milliardaires n'est pas "fictive" »

La vraie fraude, c'est la fraude fiscale

Estimation basse de la fraude par nature (en milliards d'euros)



Sources : Solidaires Finances publiques, Cour des comptes, Acoiss, 2021, publié dans *Alternatives économiques*.

Les « profiteuses » ne sont pas celles ou ceux que l'on croit !

Lorsque l'on entend parler de fraude dans le débat public, c'est généralement pour dénoncer les « profiteuses » du système de protection sociale, celles et ceux qui perçoivent à tort des prestations telles que des indemnités chômage ou des remboursements de l'assurance maladie. Pourtant, quand on y regarde de plus près, les véritables coupables sont bien ailleurs ! D'abord, du côté des employeuses, avec 6,8 milliards d'euros de fraude sociale, composée principalement d'heures non déclarées ne donnant donc pas lieu à paiement de cotisations. Et puis, bien sûr, du côté de celles et ceux qui parviennent à se soustraire à l'impôt, via l'évasion fiscale notamment. Et là, l'addition est salée : ce ne sont pas moins de 80 milliards d'euros que l'État « perd » chaque année, soit trente-quatre fois plus que ce qui est dépensé en prestations injustement perçues !

Face à la fraude, incapacité ou complaisance des pouvoirs publics ?

Les chiffres présentés ne sont que des estimations, précisément parce que les différentes institutions publiques se disent incapables de mesurer exactement le montant de ces fraudes. Pourquoi davantage de moyens ne sont-ils pas consacrés aux contrôles nécessaires, particulièrement en matière de fraude fiscale, sport favori des plus riches ?

Une facture que les plus modestes paient de leur poche

Ceux et celles qui profitent à tort des prestations sociales sont souvent utilisées comme prétexte pour baisser ou supprimer ces prestations. Or c'est bien aux plus modestes qu'elles bénéficient. À l'opposé, les plus riches ne sont pas inquiétées et, pire encore, le manque à gagner pour l'État est autant de ressources qui ne sont pas utilisées ailleurs, comme dans les services publics, qui là encore, bénéficient avant tout aux plus modestes.

RSA: 34 % de non-recours



3 milliards d'euros économisés sur le dos des plus pauvres!

Sorte de dernier filet social, le revenu de solidarité active (RSA) concerne chaque mois près de 2 millions de Françaises. Mais en réalité, 34 % des personnes qui y sont éligibles n'en font pas la demande, soit près de 900 000 personnes. Chaque année, ce sont ainsi 3 milliards d'euros qui ne sont pas déboursés par l'État.

Rendre le système compliqué, c'est s'assurer d'économiser

Les études montrent que le non-recours ne s'explique pas tant par un manque de connaissance du dispositif que par la complexité du système, le caractère strict des critères d'attribution, et les délais de traitement très longs par manque de personnel. Pratique! Les premières à se détourner du RSA sont ceux et celles qui ont la chance de bénéficier d'un système de soutien, étant soit en couple,

soit hébergés par une parente, et l'État compte dessus!

Le versement des aides: deux poids deux mesures

Alors que les aides aux entreprises sont pour la plupart versées automatiquement, qui plus est sans contrepartie, pourquoi n'est-ce pas le cas pour les aides destinées aux plus modestes, qui y ont pourtant légitimement droit? Ce deux poids deux mesures entre la pression mise sur le travail et les largesses données au capital est encore renforcé par le débat autour de la mise au travail des bénéficiaires du RSA...alors qu'ils et elles sont justement privées d'emploi! Il y a non seulement urgence à rendre le RSA automatique, mais aussi à revaloriser l'ensemble des minima sociaux, avant d'éliminer pour de bon le chômage avec un véritable plan de rupture.

À travers les différents indicateurs abordés dans ce chapitre sur les revenus et les inégalités, nous touchons à plusieurs revendications majeures de la CGT :

- une hausse importante de la part des salaires dans la valeur ajoutée (repères revendicatifs – fiche 14);
- le rétablissement de l'échelle mobile des salaires pour protéger l'ensemble des salarié-es contre l'inflation;
- le Smic à 2 000 euros afin de pouvoir vivre convenablement (fiche 13);
- la fin des inégalités (notamment salariales) entre les femmes et les hommes (fiche 4);
- un droit à disposer de sa retraite en bonne santé, grâce à un départ à 60 ans et une meilleure prise en compte de la pénibilité au travail (fiche 23);
- une vraie lutte contre la fraude fiscale qui coûte chaque année plus de 80 milliards d'euros (fiche 34);
- un rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune et plus largement un meilleur partage des richesses;
- un encadrement strict des loyers et la création d'un pôle public de l'habitat (fiche 28);
- une baisse de la TVA sur les biens et services essentiels.

Toutes les fiches et repères revendicatifs sont disponibles sur:

<https://www.cgt.fr/reperes-revendicatifs-cgt>

Chapitre III / SÉCURITÉ SOCIALE ET SERVICES PUBLICS

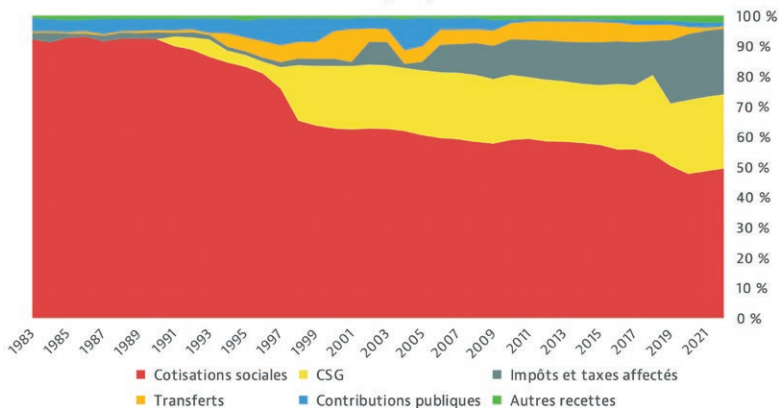
La Sécurité sociale et les services publics sont sans conteste les derniers remparts face au chaos néolibéral. La collusion entre les gouvernements successifs et les intérêts financiers, couplée au dogme du marché, fissurent depuis bientôt quarante ans ce grand édifice qu'est la Sécurité sociale. Ce quinquennat n'échappe pas à la règle. Réduction du nombre de fonctionnaires, recours aux contractuelles, réforme du statut de la fonction publique, réforme de l'assurance chômage, projet de réforme des retraites, projet de revenu universel d'activité (RUA) : aucun pilier de notre modèle social n'est épargné.

Afin de défendre au mieux notre modèle de protection sociale ainsi que nos services publics, il est utile d'avoir à l'esprit un état des lieux – loin d'être exhaustif – de la situation. Celui-ci permet à la fois de mettre l'accent sur les points morts des politiques publiques, la dégradation des services publics, mais également de noter l'efficacité d'institutions qui, tant bien que mal, résistent au néolibéralisme. L'intervention publique reste de loin la meilleure arme pour lutter contre la pauvreté, les inégalités. Elle reste également le meilleur outil d'un développement économique soutenu et harmonieux sur le territoire. Encore faut-il une solide vision et volonté politique.

Les services publics et la Sécurité sociale sont notre bien commun et forment le liant entre toutes les citoyen·nes. Les défendre et les développer : voilà le projet que nous portons.

Financement de la Sécurité sociale : la part des cotisations sous les 50 %*

Structure des recettes du régime général de la Sécurité sociale



Source : commission des comptes de la Sécurité sociale.

Note de lecture : En 2022, 49,4 % des recettes du régime général de la Sécurité sociale proviennent des cotisations sociales.

Depuis la création de la **contribution sociale généralisée (CSG)** en 1991, les impôts de différentes formes n'ont cessé de prendre de l'ampleur dans le financement de la Sécurité sociale. Aujourd'hui, 46,3 % des recettes de la Sécurité sociale sont issues des impôts (impôts et taxes affectés, CSG). En contrepartie, la part des cotisations sociales n'est plus que de 49,4 %, contre 92,2 % en 1990. Ce basculement n'est pas sans conséquences.

La CSG ne permet pas d'acquérir des droits !

Aucun droit n'est associé à la CSG (ni aux impôts et taxes affectés à la Sécurité sociale), contrairement aux cotisations sociales. On passe donc d'un système assurantiel à un système assistanciel dans lequel la Sécurité sociale est laissée au bon-vouloir des gouvernements. Nous ne pouvons le tolérer. La Sécurité so-

ciale n'est pas un cadeau, c'est un droit conquis par le travail. Elle doit être gérée par les travailleuses.

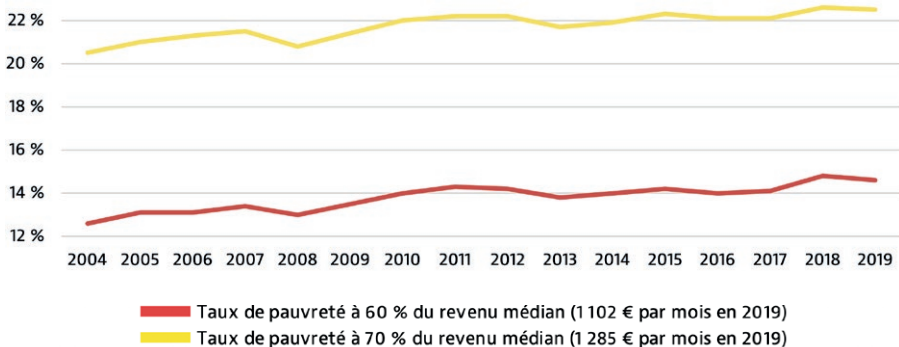
Une remise en cause de la gestion par les salarié-es

Ce basculement sert également à justifier l'autoritarisme du gouvernement et le balayage de la logique de gestion par les travailleuses de la Sécurité sociale globalement – il suffit de penser aux réformes successives de l'assurance chômage. Contre l'étatisation, nous revendiquons le retour à un financement de la Sécurité sociale quasi exclusivement assis sur la cotisation sociale.

Cela passe, notamment, par la remise en cause des exonérations de cotisations, mais aussi par la progression du salaire de base, et non des formes de rémunération annexes qui ne permettent pas d'acquérir des droits.

15 millions de personnes dans la pauvreté ou son halo

Évolution du taux de pauvreté depuis 2004



Source: Insee

Note de lecture: Le taux de pauvreté à 60 % du revenu médian est passé de 14,8 % en 2018 à 14,6 % en 2019.

N.B.: L'Insee n'a pas publié de taux de pauvreté pour 2020 du fait de trop grandes difficultés dans la production de l'indicateur, notamment du fait de la crise sanitaire.

Seuil de pauvreté et halo: la réalité des chiffres

Le taux de pauvreté à 60 % du revenu médian s'élevait à 14,6 % en 2019. Ce sont donc près de 10 millions de personnes qui sont désormais en situation de pauvreté monétaire. C'est le nombre le plus élevé de personnes en situation de pauvreté depuis vingt ans. Le seuil à 60 % du revenu médian est un seuil retenu de manière conventionnelle, utilisé dans les comparaisons internationales. La pauvreté ne se limite malheureusement pas à cet indicateur. Comme pour le halo du chômage, l'Insee parle de halo de la pauvreté pour les personnes se situant entre 60 % et 70 % du revenu médian. En France, 7,9 % de la population se situe dans ce halo, soit plus de 5 millions de personnes. Au total, la pauvreté et son halo regroupe 22,5 % de la population, soit plus de 15 millions de personnes.

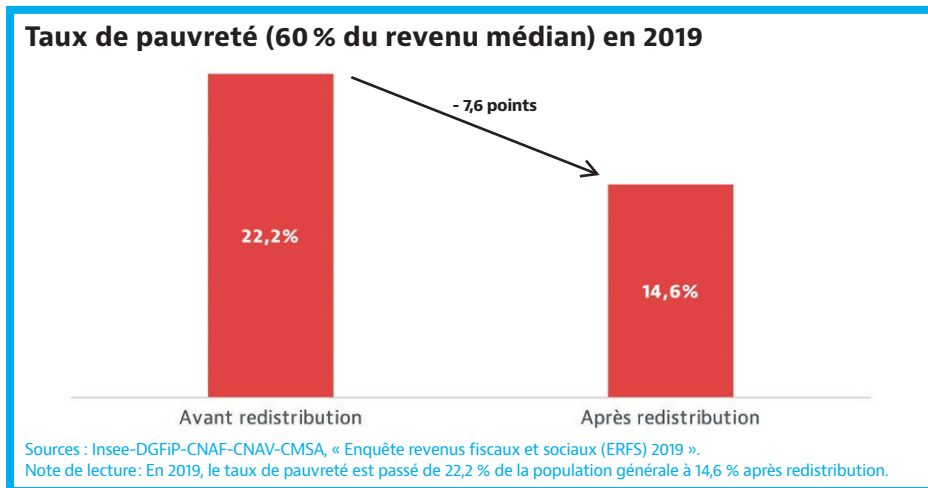
La pauvreté est une question de volonté politique

Nous avons formulé des propositions pour éradiquer la pauvreté. Elles diffèrent bien évidemment de ce qui est mis en place depuis de nombreuses années.

Seul un programme ambitieux de développement de l'emploi pour toutes et une revalorisation des prestations sociales – financées notamment par la redistribution des richesses – permettront de sortir durablement de la pauvreté. Éradiquer la grande pauvreté coûterait environ 10 milliards d'euros par an.

Au contraire, les mesures fiscales mises en place en 2020 et 2021 et qui sont plus coûteuses augmenteront le taux de pauvreté de 0,3 point selon l'Insee. C'est une affaire de choix politique, et il y a urgence.

Sans redistribution, le taux de pauvreté serait 52 % plus élevé



« On met un pognon de dingue dans les minima sociaux, les gens ils restent quand même pauvres »

Emmanuel Macron, juin 2018

Contrairement à ce que laisse entendre le président de la République, la protection sociale a bien un effet, et non des moindres ! Si l'on ne peut se satisfaire d'un taux de pauvreté de 14,6 %, il faut quand même souligner qu'il est réduit de 34 % grâce au rôle redistributif du système de protection sociale. L'intensité de la pauvreté est, elle, réduite de 19,6 %. Pour certains types de ménage, ceux composés de personnes de moins de 20 ans par exemple, la redistribution permet de réduire la pauvreté de 36 %

L'intensité de la pauvreté mesure l'écart entre le niveau de vie médian des plus pauvres et le seuil de pauvreté; plus le revenu des plus pauvres diminue, plus la pauvreté s'intensifie.

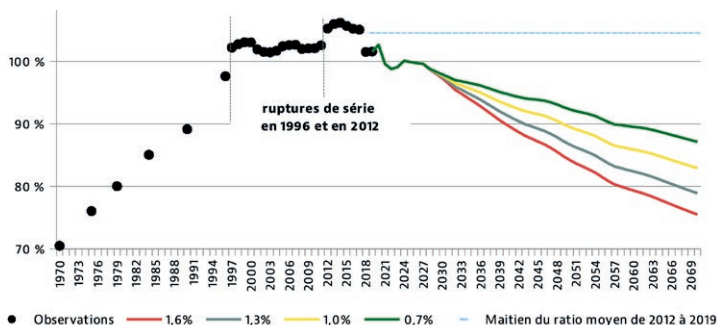
Niveau inquiétant des inégalités primaires

« On est dans le curatif », disait Emmanuel Macron; on pourrait lui donner raison mais certainement pas dans le sens où il l'entend. En effet, la redistribution sert aujourd'hui à nous « guérir » en partie des **inégalités primaires** (avant redistribution) qui ne cessent de s'accroître. Plus d'une Française sur cinq serait pauvre sans la redistribution. La pauvreté toucherait 61,2 % des familles monoparentales avec deux enfants. Face à des inégalités d'une telle ampleur, la redistribution ne peut être qu'un palliatif. Le véritable enjeu, c'est d'en finir avec l'accroissement des richesses pour les plus riches, via une taxation forte sur les revenus du capital, et via une hausse générale des salaires. La fiscalité ne peut être qu'un premier pas dans la direction qui est la nôtre: changer radicalement de système économique, pas le corriger.

* 22,2 % c'est bien 52 % de plus que 14,6 % ($14,6 \times 1,52 = 22,2$ %).

Lutter contre l'appauvrissement annoncé des futures retraitées

Niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population



Source: Rapport du COR, septembre 2022.

Note de lecture: En 2021, le niveau de vie moyen des retraitées est égal à 100 % du niveau de vie de l'ensemble de la population. Avec une croissance de la productivité à 1,6 % par an, ce chiffre passerait à 75,5 % en 2070.

Niveau inquiétant des inégalités primaires

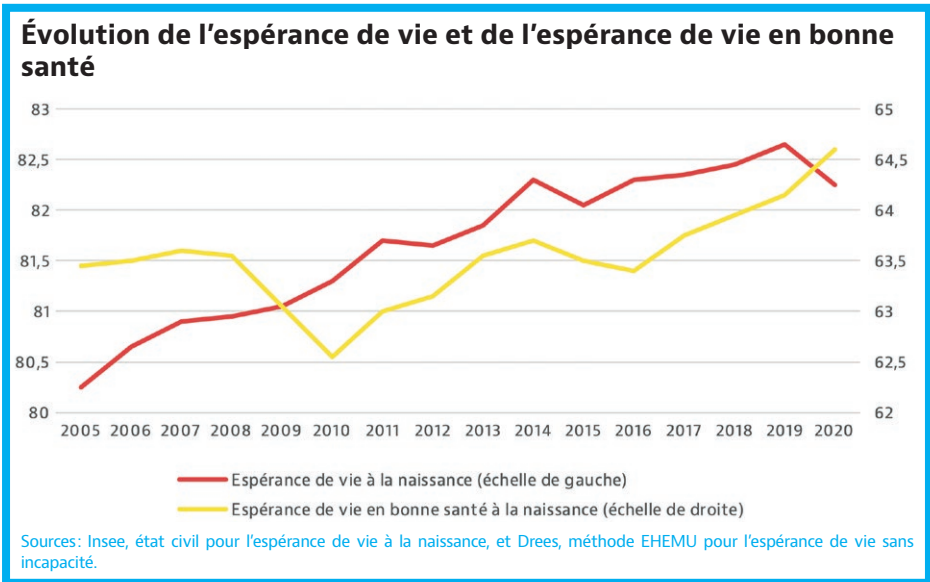
Le gouvernement attaque une nouvelle fois notre système de retraites. Pourtant, toutes les expertes, à commencer par celles et ceux du Conseil d'orientation des retraites (COR), s'accordent pour dire qu'il n'y a aucune urgence budgétaire et que les déficits à venir sont minimes. L'objectif est clair: faire des économies sur la participation de l'État au système de retraites afin de financer les baisses d'impôts des entreprises comme la CVAE. S'il n'y a pas de problème budgétaire, c'est parce que les réformes précédentes ont déjà fortement réduit les droits des retraités, notamment via l'indexation sur les prix plutôt que sur le salaire moyen. Plus le salaire réel des travailleuses évoluera rapidement, plus le niveau de vie relatif des retraitées s'affaiblira. L'indexation sur les prix exclut totalement les retraitées des éventuels progrès écono-

miques. Voilà sur quoi repose l'équilibre financier du système actuel.

Il faut renforcer notre système des retraites

Le mode d'indexation va se traduire par une baisse considérable du niveau de vie relatif des retraitées. L'écart entre la moyenne de 2012 à 2019 et les scénarios projetés sont un recul social sans précédent. Ce serait un retour cent ans en arrière. Fortes de ce constat, nous n'avons jamais défendu le statu quo. Au contraire, nous appelons à une réforme pour renforcer notre système de retraites et assurer le financement de pensions décentes. Cela passe notamment par une augmentation des cotisations retraites payées par les employeurs. C'est une condition *sine qua non* pour assurer une pension minimum au niveau du Smic à 60 ans pour une carrière complète et en revenant sur l'indexation sur le salaire moyen.

Profiter de la retraite, en bonne santé



Vivre plus longtemps, oui, mais surtout en bonne santé !

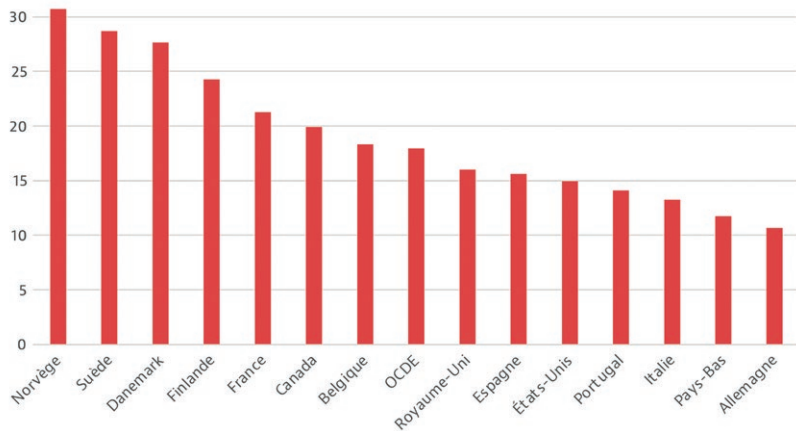
L'allongement de l'espérance de vie est souvent utilisé comme prétexte pour augmenter l'âge de départ en retraite. Or ce qui nous intéresse, c'est surtout l'espérance de vie en bonne santé : à quoi bon vivre plus longtemps dans des conditions très dégradées ? L'espérance de vie en bonne santé augmente deux fois moins vite (une année en quinze ans) que l'espérance de vie (deux années en quinze ans). L'espérance de vie en bonne santé a même totalement stagné entre 2005 et 2015, avant de repartir à la hausse. Avec les reculs de l'âge de départ à la retraite déjà actés et que nous combattons toujours, la durée de retraite sera moins importante pour la génération 1960 que pour la génération 1950 – c'est un recul social inacceptable. Et c'est sans compter les baisses de l'espérance de vie anticipées par l'Insee par rapport à leurs précédentes projections !

Finir sa carrière en mauvaise santé, pas question !

Il s'agit ici d'une moyenne. Dans le détail, l'espérance de vie en bonne santé est de 65,3 ans pour les femmes et de 63,9 ans pour les hommes. Pour certaines professions, fortement concernées par la pénibilité, l'espérance de vie en bonne santé est fortement inférieure à ce chiffre. Dès à présent, des travailleuses partent en retraite en mauvaise santé du fait de la pénibilité de leur travail et de l'usure provoquée par l'allongement des carrières. Ce n'est pas acceptable. Revendiquer le partage du temps de travail et la retraite à profiter de la vie à la retraite. Pour autant, un départ anticipé n'est qu'un palliatif qui ne répare en rien la dégradation de la santé causée par le travail. En amont de ces maladies professionnelles, il est donc essentiel de lutter âprement contre la pénibilité au travail pour préserver la santé des travailleuses.

L'emploi public : moteur du développement économique

Part de l'emploi public en 2019 (en % de l'emploi total)



Source: OCDE.

Note de lecture: En France, en 2019, l'emploi public représentait 21,2 % de l'emploi total.

L'emploi public est trop faible en France

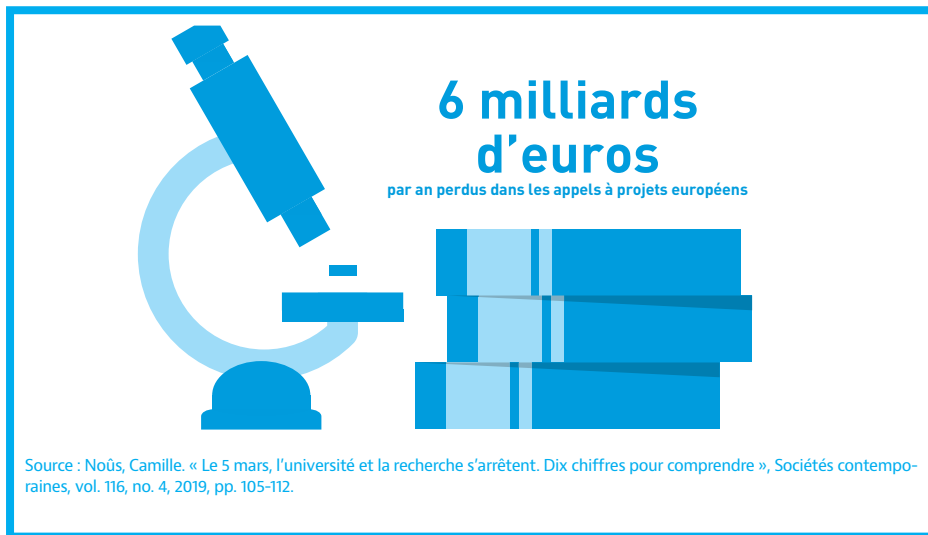
Le corps politique, et avec lui les économistes libéraux, répètent à qui veut les entendre que la France compte « trop de fonctionnaires ». Les chiffres montrent une réalité bien différente. En 2019, l'emploi public représentait 21,2 % de l'emploi total en France, pour 30,7 % en Norvège, soit 45 % de plus. On remarque que les pays nordiques, souvent cités en exemple quant à leur discipline budgétaire, monopolisent les premières places du classement. L'emploi public est donc loin d'être incompatible avec des finances saines, comme le laissent croire les libéraux.

L'importance de la fonction publique

Au-delà de ces considérations purement quantitatives, il est primordial

de rappeler le rôle et l'importance des fonctionnaires et du secteur public. Les services publics assurent un accès équitable aux éléments les plus fondamentaux de la vie en société comme l'éducation, la santé ou encore la justice. Ils sont donc un pilier de l'économie et de la cohésion sociale. Il y a un lien *direct* entre le nombre d'emplois publics, la réduction des inégalités, les performances scolaires et la qualité de la croissance; la Norvège a ainsi l'indice de développement humain (IDH) le plus élevé au monde (hors pays de moins de un million d'habitants). Contre la raison économique, l'idéologie libérale nous conduit à perdre des dizaines de milliards d'euros en exonérations de cotisations sociales en espérant quelques créations d'emplois privés plutôt que de développer directement l'emploi public.

La recherche publique à l'agonie



La recherche publique minée par la logique compétitive

En plus d'être fortement sous-dotée, la recherche publique est soumise à des règles de compétition sous forme d'appels à projets. L'obtention de ces appels d'offres est une condition de survie pour assurer le financement de nombreux laboratoires de recherche. Rien que pour les appels à projets européens, c'est-à-dire sans compter les appels à projets nationaux, 6 milliards d'euros ont été consacrés à préparer et rédiger des candidatures qui n'ont pas abouti. Il s'agit donc de 6 milliards d'euros perdus pour la recherche, soit plus d'une fois et demie le budget du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Cette logique est totalement contraire à l'intérêt général et aux principes nécessaires pour le développement de la recherche.

Investir dans la recherche, une priorité

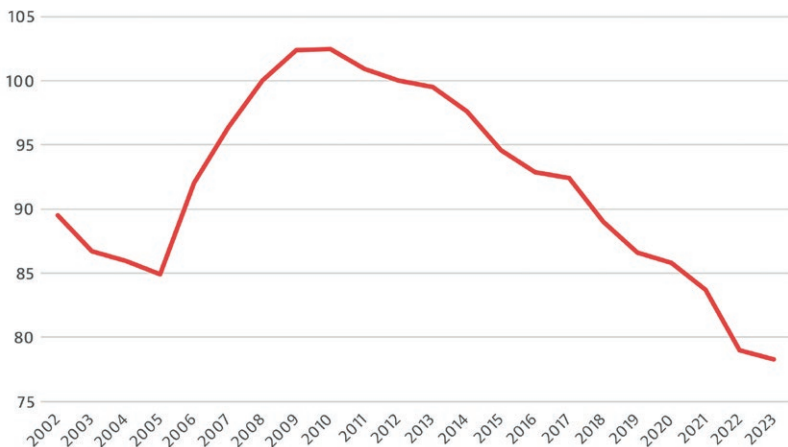
Aujourd'hui, des multinationales comme Amazon ont des dépenses en recherche et développement (R & D) plus élevées que ce qui est consacré pour la recherche publique française. Cette régression de la recherche publique au profit du privé est une soumission de la recherche aux intérêts particuliers plutôt qu'à l'intérêt général.

La recherche, financée publiquement, est une condition *sine qua non* pour l'avancée des connaissances. Elle est aussi nécessaire au progrès technique et à la lutte contre la crise environnementale.

Il est urgent de retrouver la voie d'une recherche publique ambitieuse et financée à la hauteur de cette ambition. Cela passe à la fois par des recrutements massifs et par davantage de moyens pour les chercheuses en poste.

La casse volontaire du service public d'enseignement supérieur

Budget de l'enseignement supérieur par étudiant (base 100 en 2008, en euros constants)



Sources : données compilées par Thomas Piketty et Lucas Chancel.

Note de lecture : Depuis 2008, le budget par étudiante dédié à l'enseignement supérieur (hors inflation) a baissé de 22 %.

L'enseignement supérieur, victime d'un sous-investissement chronique

Le gouvernement sous-investit depuis des années et n'assure plus la qualité de l'enseignement supérieur public, tout en mettant les personnels sous pression : salles surchargées, suppression de travaux dirigés, élargissement des plages horaires avec une généralisation des cours jusqu'à 21 heures... Ce sous-investissement est aussi la cause du manque de places, ce qui a motivé la réforme Parcoursup instaurant la sélection à l'université. Il était pourtant prévisible que les bébés nés en 2000 allaient avoir 18 ans en 2018, donc l'âge de rentrer en études !

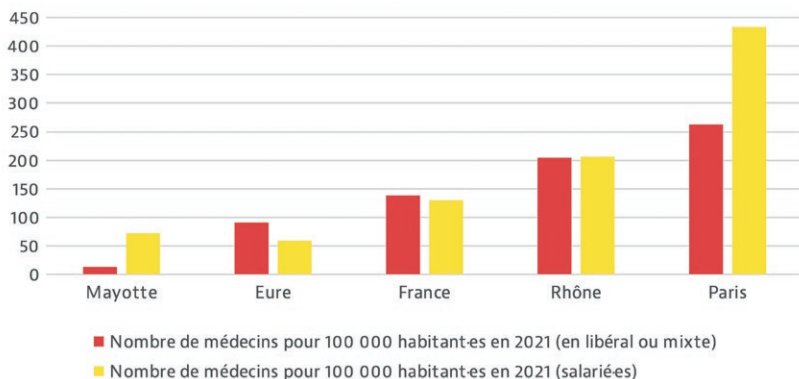
Nous revendiquons la gratuité de l'enseignement supérieur avec une place pour chaque bachelier.e.

Le gouvernement pousse les étudiant-es vers le privé

En dégradant toujours plus les conditions d'études, l'État alimente avec force l'exode vers l'enseignement supérieur privé. Or c'est bien là que la sélection sociale est la plus accentuée, compte-tenu des frais d'inscription. Pire, cette marchandisation de l'enseignement supérieur force les jeunes à s'endetter massivement. En 2019 aux États-Unis, figure emblématique de l'enseignement privé, 45 millions de personnes avaient une dette moyenne de 35 000 dollars en raison d'emprunts contractés pour payer leurs études. Au total, la dette étudiante représentait 1600 milliards de dollars. C'est une véritable menace pour l'économie américaine, voire mondiale. Ne nous inspirons pas de ce contre-modèle !

Les déserts médicaux, symptôme des inégalités territoriales

Densité médicale : des écarts inquiétants



Source: Conseil national de l'ordre des médecins, « Atlas de la démographie médicale en France 2021 ».

L'État accentue les inégalités territoriales liées à la liberté d'installation de la médecine libérale

Étant donnée la liberté d'installation dont jouissent les médecins, il est logique de voir des inégalités dans la densité des effectifs en exercice libéral ou mixte. Ainsi les Alpes-Maritimes sont-ils le département (hormis Paris) qui a la plus forte densité de médecins (libéral ou mixte). On pourrait penser que le rôle des pouvoirs publics serait de compenser ces inégalités d'attractivité. Il ne fait en réalité que les accentuer et la situation empire. Entre 2010 et 2021, le nombre de médecins pour 100 000 habitantes a chuté de 20,2% dans l'Indre, qui figure parmi les départements les moins bien dotés. Dans certains départe-

tements, on ne compte qu'une seule praticien-ne pour certaines spécialités. Au niveau national, la baisse est de 7% depuis 2010, résultat de décennies de *numerus clausus* limitant drastiquement l'accès à la profession.

Un indicateur révélateur de l'abandon de l'outre-mer

Concernant la médecine libérale et mixte, Mayotte dispose de neuf fois moins de médecins que l'Eure, qui est parmi les départements métropolitains les moins bien dotés. Comme le montre le graphique, l'État ne corrige nullement ces inégalités. En matière de médecins salariées, Mayotte figure également parmi les trois territoires français à la plus faible densité.

La désertification médicale n'est qu'un exemple parmi d'autres de la décomposition plus globale du service public dans les zones périphériques et rurales.

À travers les différents indicateurs abordés dans ce chapitre sur la Sécurité sociale et les services publics, nous touchons à plusieurs revendications majeures de la CGT :

- la fin des exonérations de cotisations et des ressources nouvelles pour la Sécurité sociale intégrale (repères revendicatifs – fiche 21);
- une lutte accrue contre la pauvreté grâce à une meilleure redistribution (fiche 8);
- la hausse et l'indexation des prestations sociales des bénéficiaires grâce à des moyens supplémentaires (fiche 3);
- le renforcement de notre système de retraite et le maintien du niveau des pensions par rapport aux revenus des actif-ves (fiche 23);
- le développement des services publics, notamment en matière d'éducation, de santé, de transport et d'énergie (fiche 30).

Toutes les fiches et repères revendicatifs sont disponibles sur :

<https://www.cgt.fr/reperes-revendicatifs-cgt>

LE COÛT DU CAPITAL

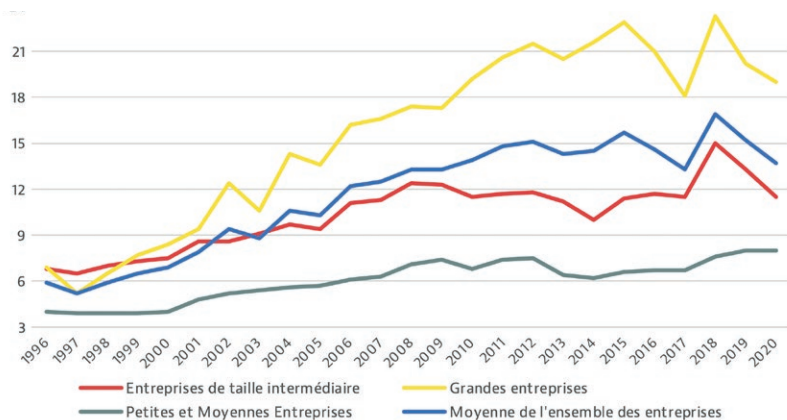
Qui n'a jamais entendu parler du « coût du travail » ? Les éditorialistes se relaient sur les plateaux télévisés pour rappeler à quel point les salariées coûtent cher. Que nous soyons parmi les plus productives au monde, et donc que nous « rapportions » bien plus que nous coûtions, est curieusement moins mis en avant. Que la course à la baisse des salaires en Europe au nom de la « compétitivité » nous conduise à la stagnation économique n'est pas beaucoup plus discuté. Symétriquement, la question du coût du capital est, elle, souvent éludée dans le débat public. On oublie pourtant une réalité fort simple : une actionnaire n'apporte pas des capitaux à titre gracieux. Il y a ce qu'il ou elle apporte (une partie du capital), et il y a ce que notre travail lui rapporte (les dividendes). Le coût du capital, dans sa définition de base, c'est la partie du profit qui n'est pas réinvestie. Et cela change tout ! C'est bien le capital qui nous coûte, économiquement, socialement, budgétairement. Il faut étendre la définition du coût du capital à au moins trois éléments :

- le coût financier du capital, correspondant aux versements de dividendes ;
- le coût économique du capital, où la faiblesse de l'investissement est directement liée à l'asphyxie actionnariale ;
- le coût public du capital, correspondant à l'ensemble des exonérations de cotisations, crédits d'impôt ou autres subventions accordées au capital et à ses détenteurices, sans compter la fraude fiscale.

Lutter contre le coût du capital, c'est non seulement lutter pour une meilleure rétribution du travail, mais également pour un système économique plus efficace. C'est également mettre à nu l'aberration d'un système économique ou une poignée d'individus décident de ce que nous produisons collectivement.

Vingt-cinq années d'explosion du coût du capital

Part des actionnaires dans le revenu global (en %)



Source: Banque de France.

Note de lecture: En 2020, la part des actionnaires dans le **revenu global** des grandes entreprises était de 19 %.

Des actionnaires de plus en plus coûteux

L'importance prise par les actionnaires est le symptôme le plus évident de la financiarisation de l'économie, qui a débuté dans les années 1980. En moins de vingt-cinq ans, leur ponction dans le revenu global des entreprises a augmenté de près de dix points de pourcentage en France. Ce phénomène est encore plus important dans les grandes entreprises, où la part des richesses accaparée par les actionnaires a été multipliée par trois, pour s'élever aujourd'hui à près de 20 %.

Ces grandes entreprises font ensuite « ruisseler » la pression actionnariale

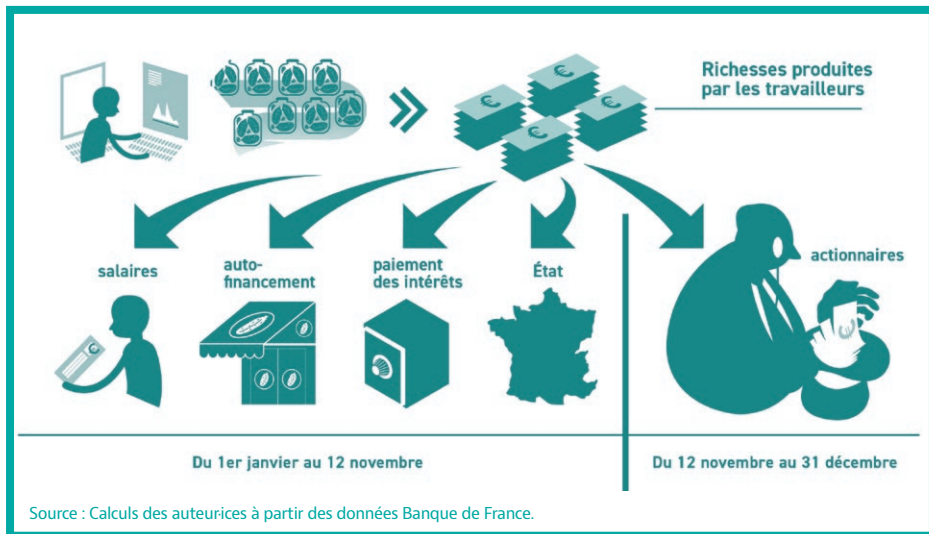
sur le reste de l'économie, notamment via la sous-traitance.

Contester le pouvoir des actionnaires

La première conséquence concrète de ce pouvoir actionnarial est la concentration des richesses et du pouvoir entre les mains d'un nombre restreint d'individus. La seconde, peut-être la plus dramatique, est de réduire le travail et son organisation dans l'entreprise en variable d'ajustement pour maximiser la rentabilité actionnariale. Les décisions d'investissements, d'embauches, la politique salariale, sont entièrement dictées par une poignée d'individus. C'est cela que nous contestons, à tous les niveaux.

La baisse de la part des actionnaires en 2017, suivie d'un pic en 2018, s'explique par la baisse de la fiscalité sur les **dividendes** mises en place par Macron début 2018, par le biais du prélèvement forfaitaire unique, aussi appelé « flat tax ». Les actionnaires individuels ont laissé une partie des dividendes en trésorerie dans les entreprises en 2017, pour mieux se servir en 2018 et payer moins d'impôts sur ces dividendes. La baisse en 2020 est, elle, une conséquence de la crise du Covid-19. Nous observerons sans doute un rattrapage en 2021 et 2022.

À partir de mi-novembre, nous travaillons pour les actionnaires



Ce sont les travailleuses qui créent les richesses

La rémunération des actionnaires est une ponction sur la richesse créée par le travail. En 2020, à partir du 12 novembre, la **valeur ajoutée** créée par les salariées n'a servi qu'à la rémunération des actionnaires. Le capital accapare donc le fruit d'un mois et demi de travail des salariées. Et ce, sans compter trois semaines de travail supplémentaires qui servent à payer les intérêts aux banques ou autres prêteurs – composante importante du coût du capital.

Les seules « charges » à cause desquelles le travail ne paie pas assez en France sont celles du capital. C'est un poids trop important dans les comptes des entreprises. Il est urgent d'inverser la tendance et de baisser la rémunération du capital, au profit des travailleuses.

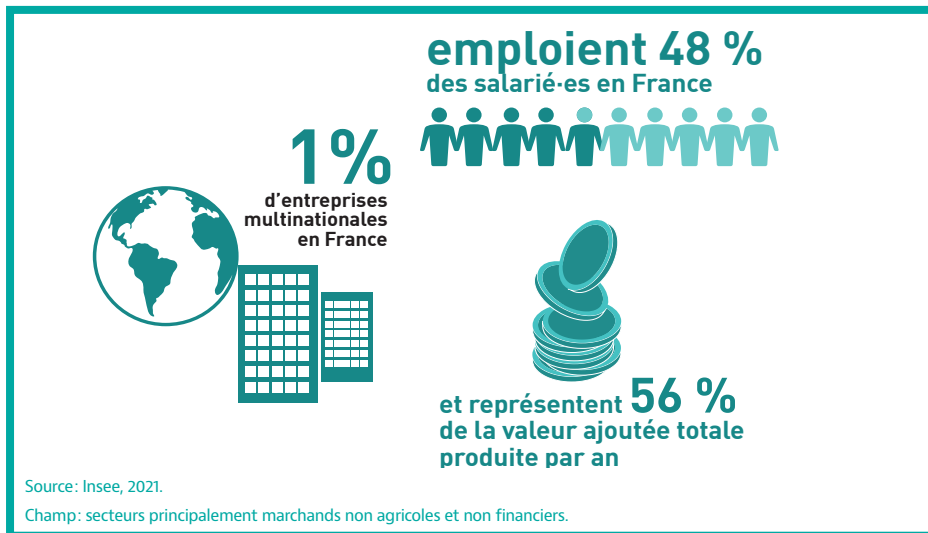
80 milliards d'euros pour les actionnaires du CAC 40

En 2022, les entreprises du CAC 40 ont versé près de 80 milliards d'euros à leurs actionnaires : 56,5 milliards d'euros sous formes de **dividendes** et 24 milliards sous forme de rachats d'actions. Cette rentabilité actionnariale se fait au détriment des salaires et des conditions de travail. Elle résulte aussi de la pression exercée sur les entreprises dépendantes de ces grands groupes. La recherche du profit à tout prix s'oppose frontalement à l'intérêt général et n'est soutenable ni sur le plan social, ni sur le plan environnemental.

Les actionnaires doivent être mis hors d'état de nuire. La propriété des grandes entreprises ne peut reposer dans les mains de quelques individus ou fonds de pension, mais doit revenir au monde du travail.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo éco – « Le capital est le grand gagnant de la crise »](#)

La domination des multinationales sur l'économie française



Une salarié-e du privé sur deux travaille dans une multinationale

La moitié des salariées françaises sont employées par une multinationale. Les effets de cette organisation sont connus: centralisation du pouvoir et des moyens financiers au plus loin du terrain, éloignement des salariées des lieux où se prennent réellement les décisions, soit dans un autre pays, soit dans une autre entité du groupe. De ce fait, il est particulièrement difficile d'obtenir des informations, de négocier, notamment le partage de la valeur ajoutée, ce qui débouche parfois sur des mobilisations d'envergure, comme celle chez TotalEnergies dernièrement.

Pressuriser les sous-traitant-es pour extraire de valeur

Pour fonctionner, les multinationales s'appuient sur de plus petites entreprises, sous-traitantes ou fournisseuses. Mais

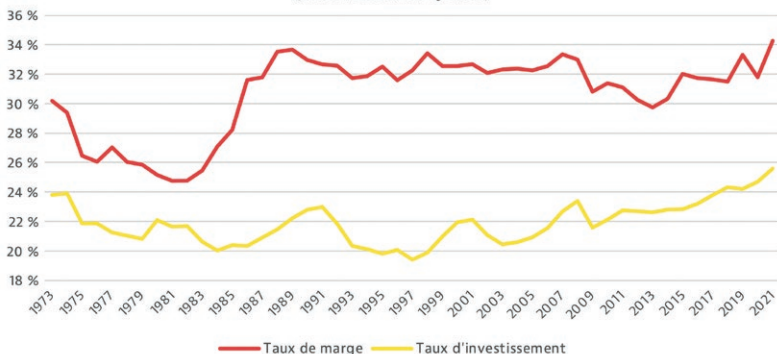
puisqu'elles sont plus petites, le rapport de force est clairement favorable à la multinationale, qui profite de sa position pour mettre en concurrence les sous-traitants, tirer les prix vers le bas et extraire un maximum de valeur sur leur dos. Ce faisant, elles influent non seulement sur les conditions de rémunération des sous-traitants, qui manquent souvent de marge de manœuvre, mais aussi sur leurs conditions de travail et de sécurité.

Se coordonner pour mieux contrôler

La difficulté est de taille: comment contrôler une entreprise qui s'étend par-delà les frontières et qui choisit ses pays d'implantation en fonction de la législation locale qui lui rapporte le plus? La réponse est dans la coordination, la planification et l'établissement d'une réglementation commune en matière de responsabilité des donneurs d'ordres, et de partage de la valeur.

Des taux de marge élevés, sans effet sur l'investissement

Taux de marge et d'investissement des sociétés non financières (en % de la valeur ajoutée)



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Note de lecture : En 2021, le taux de marge des sociétés financières est de 34,3 %, et d'investissement de 25,6 %.

Baisse tendancielle de l'investissement jusqu'à la fin du xx^e siècle

Les années 1970 sont marquées par une baisse de l'investissement des entreprises. La fin du **régime fordiste** et une croissance plus faible peuvent l'expliquer en partie. On assiste aussi à une baisse du **taux de marge** pour les mêmes raisons. Ce dernier va, lui, rebondir très fortement à partir de 1982, du fait de la fin de l'échelle mobile des salaires et des mesures de libéralisation de l'économie. Dans la mythologie néolibérale, cette augmentation massive des profits était nécessaire pour voir ensuite l'investissement augmenter et avec lui l'emploi... ce qui ne s'est jamais produit. En réalité, l'investissement n'est même pas revenu à son niveau de 1974, malgré un taux de marge plus élevé de cinq points de valeur ajoutée.

Augmentation du profit non réinvesti

Ce sont les actionnaires qui ont profité de

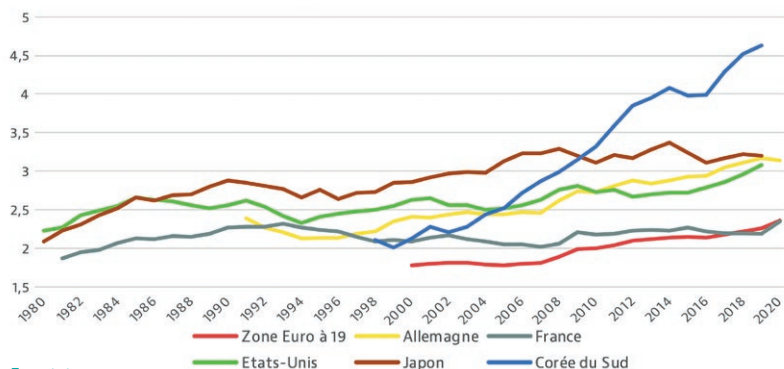
la fin de l'échelle mobile des salaires. En effet, les profits n'ont pas été réinvestis et se sont simplement traduits par une explosion des **dividendes**. Ce sont donc des profits inutiles socialement, et nuisibles pour l'économie.

Une augmentation en trompe-l'œil depuis vingt ans

L'investissement semble avoir assez fortement augmenté depuis le début du **xxi^e siècle**. En réalité, l'augmentation du taux d'investissement traduit essentiellement une usure plus importante du capital fixe, les machines-outils par exemple, ou le matériel informatique. On a donc une augmentation importante des investissements visant simplement à remplacer le capital usagé. L'investissement réel, pour améliorer qualitativement et quantitativement nos capacités productives, continue, lui, de stagner.

Recherche et développement (R & D): sous-investissement chronique

Dépenses de R & D en % du PIB



Source: Eurostat.

Note de lecture: En 2020, en France, les dépenses en R & D représentaient 2,35 % du PIB. La hausse cette année-là n'est qu'un trompe-l'œil, car elle est due à la baisse du PIB liée à la crise du Covid-19.

Le retard français en R & D

La France accuse un retard important en matière de dépenses en recherche et développement (R & D). Alors que l'objectif fixé en 2010 par la stratégie de Lisbonne était de 3 % du PIB, les dépenses en la matière stagnent à 2,2 % en France, loin derrière la Corée du Sud (4,5 %) l'Allemagne (3,2 %) et les États-Unis (2,8 %). De plus, la dynamique est mauvaise, la France décroche par rapport à la moyenne de la zone euro. En effet, entre 2009 et 2019, les dépenses en R & D en pourcentage du PIB ont quasi stagné en France, alors qu'elles ont augmenté de 12,5 % pour la zone euro et de 16 % en Allemagne, qui partait pourtant de bien plus haut.

Un symptôme du coût du capital

Ce décrochage français traduit plusieurs choses. C'est d'abord une manifestation du

coût du capital, l'investissement en R & D ne porte ses fruits qu'à long terme et comporte des incertitudes, à mille lieues de la logique court-termiste des actionnaires. Cela traduit également le manque de vision des gouvernements successifs et l'échec de la logique du « tout-marché », cristallisé dans le crédit d'impôt recherche (CIR), coûteux (de l'ordre de 5 milliards d'euros par an) et inefficace. En France, le secteur privé ne dépense que l'équivalent de 1,44 % du PIB en R & D, contre 2,16 % en Allemagne et 2,60 % au Japon. Seul un développement de l'emploi scientifique et des crédits en faveur de la recherche permettra au pays de combler ce retard. Ce ne sont pas les problématiques en la matière qui manquent – transition énergétique, crise climatique, économie du numérique, etc. –, mais bien la vision politique à long terme que commande l'intérêt général.

POUR ALLER PLUS LOIN: Voir notamment article [Lettre éco juin 2021 – Le crédit d'impôt recherche, coûteux et inefficace](#)

Impôt sur les sociétés, les effets du dumping fiscal

Taux moyen d'impôt sur les sociétés dans les pays de l'OCDE



Source: OCDE.

Quand on pense au « coût du capital », on pense en premier lieu au poids démesuré des actionnaires dans la vie économique. Ce poids se retrouve aussi dans la mise en concurrence des systèmes fiscaux.

La course au dumping fiscal

Le graphique ci-dessus est particulièrement parlant. Il montre que dans les économies avancées, le taux d'imposition sur les sociétés (IS) moyen est tombé de 32 % en 1990 à tout juste 23 % en 20 ans. Dans les années 1990, il était proche des 40 %. C'est le résultat direct de la concurrence fiscale que se mènent les États (notamment en Europe). En 2000, 63 % des pays avaient un taux supérieur à 30 % ; ils ne sont plus que 16 % en 2021.

Le bonheur des plus riches est assis sur le malheur des finances et services publiques. La France a pris toute sa part dans ce dumping fiscal, en passant son taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 25 % entre 2018 et 2022. Cela coûte environ 18 milliards d'euros par an aux finances

publiques, soit de quoi augmenter le point d'indice de 8,5 % dans la fonction publique.

L'impôt minimum mondial, une révolution ?

Un taux d'impôt minimum mondial a été convenu et devrait se concrétiser si les accords politiques nécessaires sont trouvés. Si cela apparaît comme une bonne nouvelle, il faut nuancer en rappelant que le taux minimum retenu est de seulement 15 %, soit à peine plus que certains paradis fiscaux, telle l'Irlande qui affiche un taux à 12,5 %. Les États-Unis eux-mêmes défendaient un taux à 21 %, mais cela n'a pu aboutir en raison du manque de soutien, de la France notamment. Pourtant, un taux à 15 % rapportera environ 4 milliards d'euros aux finances publiques françaises, quand un taux à 21 % en rapporterait 16,5 et un taux à 25 %, plus de 26¹. Le risque est bien que le taux « minimum » à 15 % devienne peu à peu un taux « maximum », transformant le monde entier en paradis fiscal... et en enfer social.

1. www.taxobservatory.eu/wp-content/uploads/2021/10/Note-2-Revenue-Effects-of-the-Global-Minimum-Tax-October-2021.pdf

Emmanuel Macron, président des ultra-riches



Un mandat au service des plus riches

Dès son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron est revenu sur la fiscalité progressive sur le capital en mettant en place le **prélèvement forfaitaire unique (PFU)**, aussi appelé flat tax. Pour profiter au maximum de cette baisse de la fiscalité, les **dividendes** versés aux ménages résidents en France ont explosé : + 64 %, soit une augmentation de 9 milliards d'euros, pour atteindre 23 milliards d'euros en 2018. 1500 foyers ont capté la moitié de cette hausse, soit en moyenne 3 millions d'euros par foyer. Les 0,1 % les plus riches se sont partagés 14,7 milliards d'euros de dividendes en 2018, soit 64 % du total. Pour les finances publiques, le coût est de plus de 1 milliard d'euros.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Mémo éco – « Bilan de la politique fiscale d'E. Macron : le président des riches, sans appel »](#)

Les « simples » redevables de l'ISF ne sont pas en reste

L'autre grande réforme de la fiscalité du capital était la suppression de l'**impôt de solidarité sur la fortune (ISF)**, remplacé par un **impôt sur la fortune immobilière (IFI)**.

340 000 ménages ont bénéficié de cette réforme, avec un gain moyen de près de 10 000 € par ménage et par an. Évidemment, l'économie d'impôt est bien plus forte pour les grandes fortunes. Pour les cent premiers contribuables, elle est en moyenne de 1,2 million d'euros. Une fois de plus, les finances publiques en font les frais, avec une perte estimée à 3,5 milliards d'euros par an. Il y aura certainement moins de cadeaux fiscaux faits aux plus riches sur ce nouveau quinquennat. Il ne faut pour autant pas oublier que ceux du précédent quinquennat continueront de produire leurs effets. En l'occurrence, ils feront gagner des milliards d'euros chaque année aux plus fortunés.

Coût public du capital

**157 milliards
d'euros par an
d'aides publiques aux entreprises**



Source : Rapport Ires/Clerse, « Un capitalisme sous perfusion »

Aides aux entreprises : premier poste de dépenses publiques

Le rapport Ires commandé par la CGT fait l'effet d'une bombe, tant les chiffres qu'il révèle sont impressionnants. Car les aides publiques aux entreprises représentent bel et bien près de 160 milliards d'euros par an en 2019, soit trois fois plus qu'en 2005. Il s'agit essentiellement d'exonérations d'impôts et de cotisations. Quelques ordres de grandeur pour le rendre plus parlant : c'est l'équivalent de deux fois le budget de l'Éducation nationale, cinq fois la dette des hôpitaux, et plus de 30 % des dépenses de l'État. En un mot : colossal.

Le travail paie ces aides, sans contrepartie du capital

Le financement de ces aides n'est pas mystérieux. C'est d'abord la dette publique qui augmente logiquement, à mesure que les gouvernements décident de diminuer les recettes publiques à travers les aides aux entreprises. C'est ensuite le travail qui est mis à contribution : les prélèvements obligatoires augmentent significativement pour le travail depuis 2010, quand ils

diminuent pour le capital. Vient ensuite la question de la conditionnalité de ces aides. À combien de règles, contrôles et contraintes devons-nous nous soumettre pour bénéficier de n'importe quelle aide ou allocation (alors même qu'elles sont un droit) ? Pour le capital, les choses sont plus simples : les aides sont versées sans contreparties... alors même qu'elles ne créent pas d'emplois !

Un « nouveau statut du capital »

Ces masses considérables d'argent public expriment deux choses. D'abord, que le capital a conquis progressivement un « Nouveau Statut » ; peu importe la situation économique, le niveau des profits est garanti, et avec lui les versements aux actionnaires... grâce aux deniers publics ! Ensuite, l'idée que la puissance publique n'aurait pas « les moyens » disparaît ; rappelons qu'une augmentation du point d'indice dans la fonction publique de 10 points coûterait 21 milliards d'euros... soit sept fois moins que les aides aux entreprises ! Nous avons les moyens, le gouvernement a simplement décidé de les mettre au service du capital.

Les finances publiques, béquilles du capital

Mesures en faveur des entreprises, quinquennat 2017-2022	
Baisse du taux d'impôt sur les sociétés	18 milliards d'euros par an
Baisse CVAE, CFE et abaissement plafond CET	10 milliards d'euros par an
Pérennisation du CICE en exonérations de cotisations	+ de 20 milliards d'euros par an
Principales mesures d'urgence et plan de relance	80 milliards d'euros
Quinquennat 2022-2027	
Suppression CVAE et abaissement plafond CET	9 milliards d'euros par an

Source: Plan France Relance, PLF, calculs des auteurices.

Un soutien sans faille pendant la crise sanitaire

La crise a été un exemple très concret du soutien inconditionnel de l'État aux entreprises en cas de difficulté. Le maintien à flot, mais surtout le maintien des profits de centaines d'entreprises a reposé sur l'intervention de l'État et la mobilisation de 80 milliards d'euros d'argent public. Tout le discours libéral justifie la rémunération indécente du capital par la prise de risque; cette fable s'est effondrée avec la crise sanitaire. L'État ne peut se résoudre à cet interventionnisme passif qui consiste à n'être qu'une béquille du capital en cas de coup dur. Ces largesses sont d'autant plus problématiques que

le gouvernement veut faire payer aux ménages le remboursement de la dette liée à la socialisation des pertes.

Les aides aux entreprises sont surtout structurelles

Une fois de plus, ces aides ont été versées sans aucune condition, ni sociale ni environnementale. Pire, le gouvernement a profité de la crise pour octroyer ou confirmer de nouvelles aides pérennes aux entreprises, qui représentent plus de 20 milliards d'euros par an. Les aides ponctuelles apportées aux entreprises pendant la crise ne sont qu'une goutte d'eau par rapport aux engagements pris durant le quinquennat précédent pour des aides pérennes. Ce ne sont pas moins de 50 milliards d'euros d'aides aux entreprises qui ont été accordées ou pérennisées durant le quinquennat 2017-2022. Le nouveau quinquennat démarre sur les mêmes bases, avec le projet de suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour près de 10 milliards d'euros; le chiffre global des aides publiques aux entreprises n'en finit donc pas de gonfler... Depuis le début de la présidence Macron, les entreprises bénéficieraient de 60 milliards d'euros de cadeaux supplémentaires, soit 10 % de la masse salariale soumise à cotisation des entreprises privées.

PGE: Depuis mars 2020, les entreprises ont emprunté auprès des banques plus de 140 milliards d'euros sous la forme de prêts garantis par l'État (PGE). Pour le moment, cela n'a rien coûté aux finances publiques puisque les entreprises doivent rembourser elles-mêmes le prêt et l'État n'intervient que si l'entreprise fait défaut et ne parvient pas à rembourser. Toutefois, cela a permis aux entreprises d'emprunter à un taux plus faible que les taux classiques. L'Institut des politiques publiques estime que les entreprises vont ainsi économiser 11,8 milliards d'euros d'intérêts. La question de la conditionnalité de ces prêts aurait dû également se poser.

Exonérations de cotisations, une trappe à bas salaires !

Salaire brut	1 679 € (1 Smic)	2 518 € (1,5 Smic)	3 358 € (2 Smic)
Exonérations de cotisations patronales	669 €	286 €	262 €
Cotisations patronales restantes	28 €	760 €	1 132 €
Cotisations salariales	352 €	527 €	702 €
Salaire net	1 329 €	1 992 €	2 657 €
Montant total payé par l'employeur-se	1 707 €	3 279 €	4 490 €
Montant supplémentaire payé par l'employeur-se par rapport au Smic	/	92 %	163 %

Source: logiciel de gestion de paie, calculs des auteurs.

Smic d'août 2022. Les chiffres peuvent varier selon la mutuelle, le statut de l'employée, la taille de l'entreprise ou encore le secteur d'activité. Ici, les chiffres sont donnés avec l'hypothèse qu'il n'y a pas de mutuelle, par souci de simplicité.

Une trappe à bas salaires

Les exonérations de cotisations sont généralement ciblées sur les bas salaires. Les libéraux le justifient en arguant que les embauches des personnels à bas salaires sont plus sensibles aux variations du « coût du travail ». Les exonérations Fillon, par exemple, sont au maximum au niveau du Smic et sont ensuite dégressives jusqu'à 1,6 Smic. Cela a de gros effets pervers puisque les augmentations de salaires au niveau du Smic coûtent proportionnellement plus cher à l'employeur. En effet, comme le montre le tableau ci-dessus, en passant d'un Smic à un Smic et demi, le salaire augmente de 50 % mais le montant total pour l'employeur augmente de 92 %. C'est donc fortement désincitatif et complique la

lutte pour les augmentations de salaires.

« Zéro cotisations Urssaf » au niveau du Smic !

À force d'exonérations en tout genre, le rêve du patronat est presque atteint ! Au niveau du Smic, il ne reste que la cotisation accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) pour un montant dérisoire. Les cotisations patronales font normalement partie de notre salaire, c'est la rétribution de notre travail. Or, nous devons, en tant que contribuables, compenser ces exonérations à la Sécurité sociale. Pire, certaines exonérations ne sont pas compensées et participent à l'effritement immédiat du service public – hospitalier notamment.

À travers les différents indicateurs abordés dans ce chapitre sur le coût du capital, nous touchons à plusieurs revendications majeures de la CGT :

- un meilleur partage de la valeur en faveur des salaires (fiche 14);
- lutter contre toutes les formes du coût du capital (des versements aux actionnaires jusqu'aux aides publiques sans conditions);
- le conditionnement des aides publiques aux entreprises en fonction de leur taille, et la mise en place d'obligations d'emploi et de salaires notamment;
- une hausse de l'investissement et de la R & D grâce aux bénéfices réalisés (fiche 33);
- la fin des exonérations de cotisations;
- la fin des suppressions et baisses d'impôts sur les sociétés;
- une responsabilité du donneur d'ordre vis-à-vis des sous-traitants (fiche 10).

Toutes les fiches et repères revendicatifs sont disponibles sur:

<https://www.cgt.fr/reperes-revendicatifs-cgt>

Chapitre V /

ÉLÉMENTS MACRO- ÉCONOMIQUES

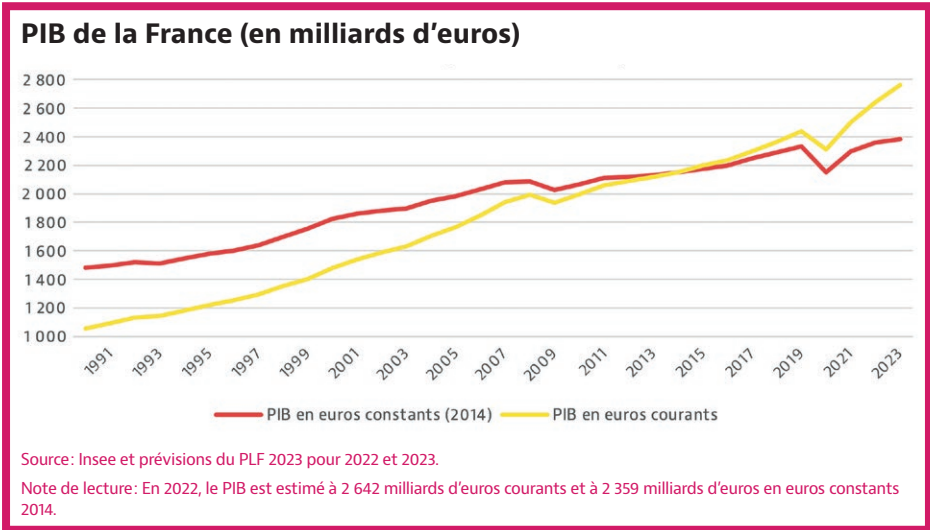
L'économie est une chose bien trop importante pour être laissée aux seules expertes. Le décryptage de certains éléments macroéconomiques, comme la dette ou la monnaie, s'inscrit totalement dans notre démarche revendicative, notamment en assurant la crédibilité et la faisabilité de nos propositions.

L'économie est une discipline éminemment politique. Celles et ceux qui expliquent le contraire sont souvent celles et ceux qui prétendent qu'en matière économique, il n'y a pas d'alternative. Or il y a toujours une alternative (ce qui ne revient jamais à dire que l'alternative est simple ou indolore).

Les bouleversements que l'économie a subis depuis la crise sanitaire ont entraîné une réponse forte de la part des pouvoirs publics. Tous les dogmes ont été laissés de côté... pour sauver le statu quo et les revenus du capital. Il devient désormais difficile du côté du gouvernement d'expliquer que « nous n'avons pas les moyens » quand ce qui apparaît crûment, c'est qu'en matière économique, il est d'abord question de volonté politique. Sans surprise, le gouvernement veut désormais présenter la facture du sauvetage du capital à la majorité de la population, prenant la dette publique comme prétexte. D'où l'importance d'y voir clair et de comprendre quelques mécanismes essentiels.

Comprendre la macroéconomie, c'est comprendre la situation économique globale de la France et mettre en perspective ce qui se joue dans nos secteurs et dans nos entreprises. Ainsi, le présent chapitre a pour ambition de donner quelques clés de compréhension de l'environnement économique dans lequel nous évoluons, en prétendant non pas à l'exhaustivité mais à la clarté.

PIB de la France, 2 650 milliards d'euros en 2022



Les euros constants pour mesurer la croissance

Chaque année, le PIB est exprimé en milliards d'euros. On parle généralement en **euros courants**, c'est-à-dire à la valeur des euros à un instant T. Toutefois pour comparer le **PIB** entre deux années, il est d'usage de parler en **euros constants**. Cela signifie que l'on supprime l'effet de la hausse des prix afin de voir ce qui relève réellement de la croissance économique dans l'augmentation ou la baisse du PIB.

Par exemple, entre 2021 et 2022, le PIB passe de 2500 à 2642 milliards d'euros, soit + 5,7 %, alors que la croissance économique n'est que de 2,7 % une fois prise en compte **l'inflation**.

La croissance du PIB, un indicateur à prendre avec précaution

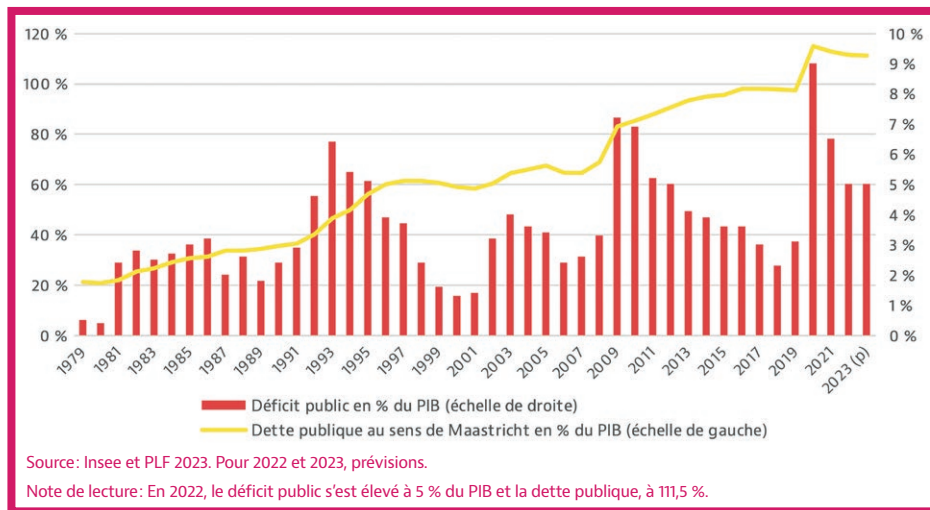
Le PIB ne doit pas être en soi un objectif de politique économique. Il ne s'agit que d'une variable quantitative ; on sait

grossièrement combien on produit, sans réflexion sur ce que l'on produit.

Le PIB ne tient pas non plus compte des besoins. Par exemple, le Covid-19 a créé de nombreux besoins en matière de santé, ce qui a donc engendré beaucoup d'activité et stimulé le PIB. Peut-on réellement considérer que cette réponse nécessaire à ces nouveaux besoins a apporté un supplément de richesses et de bien-être par rapport à une situation sans Covid-19 ?

Ces préoccupations sur le niveau d'activité et la croissance ne doivent donc pas masquer d'autres questions fondamentales : qui bénéficie de cette croissance ? Quel est son contenu en emplois ? Que produisons-nous et avec quelles conséquences sociales, environnementales ? Répondons-nous correctement aux besoins des populations ? Autant de questions que le PIB, en tant qu'indicateur, ne permet nullement de saisir et qui imposent une réflexion plus large.

Une hausse logique du déficit et de la dette publique



Une hausse conjoncturelle des déficits publics

Le **déficit public** et la **dette publique** ont augmenté massivement pendant la crise sanitaire. En effet, on a assisté en même temps à une chute des rentrées fiscales et à une hausse des dépenses publiques. L'État et la Sécurité sociale ont pleinement joué leur rôle de stabilisateurs de l'économie et ont empêché une crise potentiellement plus profonde et plus durable... du moins pour l'instant.

Une baisse du ratio dette/PIB

Malgré des déficits importants de 2021 à 2023, le sacro-saint ratio dette/PIB baisserait du fait de l'inflation qui vient augmenter fortement le PIB en euros courants. En effet, l'inflation réduit la valeur réelle (corrigée de l'inflation) de l'endettement, notamment public, à condition évidemment de ne pas avoir une dette avec des taux d'intérêts indexés sur l'inflation.

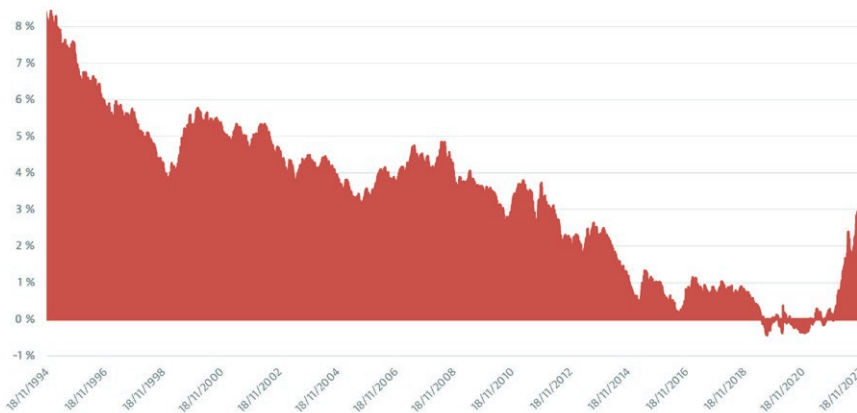
Le problème est le fléchage des dépenses

La dépense publique n'est pas nécessairement en période de crise. Elle l'est plus généralement pour provoquer une rupture dans notre modèle économique. Le problème des dépenses actuelles n'est pas leur montant, mais bien leur teneur. Elles sont mal fléchées, non conditionnées, avec pour objectif de servir le capital. En 2022, l'État a également beaucoup dépensé pour faire face à l'inflation plutôt que d'agir en amont, via le blocage des prix ou par l'augmentation des salaires par exemple, en commençant par le Smic sur lequel il peut agir directement. La problématique de la dépense publique, c'est essentiellement deux aspects: qui détient la dette associée? et que finance cette dernière? Une nouvelle fois, c'est une question de choix politiques.

POUR ALLER PLUS LOIN: Fiches pédagogiques: comprendre la dette publique

Le risque de la remontée des taux d'intérêt

Taux d'intérêt de l'emprunt phare de l'État français à dix ans



Source: Banque de France

Une remontée des taux inattendue...

La France, tout comme la plupart des États occidentaux, a pu profiter de taux très bas depuis 2014, et même négatifs de l'été 2019 à l'été 2021.

Nous plaitions alors pour saisir l'opportunité de ces taux bas pour investir massivement dans la réindustrialisation et la rupture écologique, les deux étant liées. L'enjeu était aussi d'allonger la maturité de la dette, c'est-à-dire d'emprunter à très long terme à taux fixe tant que celui-ci était bas, afin de se prémunir d'une remontée des taux. Désormais, les taux remontent, du fait notamment de l'action de la **banque centrale**. Cela aura des conséquences négatives nettes sur l'économie, mais n'empêche en rien l'investissement public.

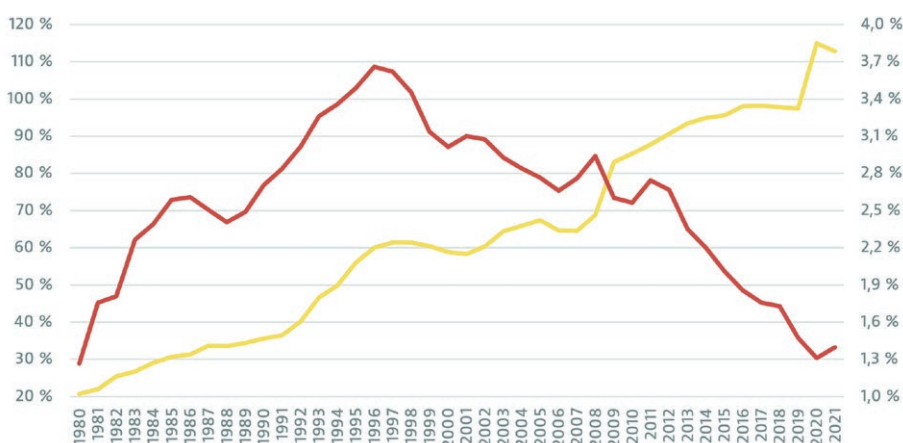
... qui ne doit pas servir de prétexte à l'austérité

Pour certaines, la remontée des taux justifie l'austérité, l'endettement coûtant plus cher. Il faut toutefois relativiser cette hausse. Les taux observés fin 2022 restent bas par rapport à ce que l'on a pu observer dans notre histoire. De plus, si l'on tient compte de l'inflation, le **taux d'intérêt réel** de la dette de l'État est fortement négatif et le stock de la dette se déprécie avec l'**inflation**. Autrement dit, il n'y a toujours aucun risque à s'endetter. Par ailleurs seule une partie de la dette est renouvelée chaque année. La hausse des taux d'intérêt ne concerne donc que les nouveaux emprunts de la France, pas le stock de la dette. Cette remontée des taux rappelle néanmoins la nécessité de sortir de la dépendance aux marchés financiers en créant un pôle financier public.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Fiches pédagogiques: comprendre la dette publique](#)

Le coût de la dette, moins élevé aujourd'hui que dans les années 1980

Évolution de la dette publique et de la charge d'intérêts



Source: Insee, comptes nationaux

Note de lecture: En 2021, la charge d'intérêt de la France était de 1,4 % de son PIB et sa dette, de 113 %.

La charge de la dette déconnectée du poids de la dette depuis vingt-cinq ans

Comme nous le répétons sans cesse, les intérêts sont le seul coût de la dette. Pour rembourser les emprunts arrivant à échéance, les administrations publiques réempruntent. C'est ce que l'on appelle faire « rouler » sa dette (ce qui permet de rappeler que nous ne « remboursons » jamais cette dette). Le remboursement ne coûte donc rien à proprement parler, à part les intérêts à payer chaque année sur cette dette, ce que l'on appelle la « charge de la dette ». Du fait de la baisse régulière des taux d'intérêt ces dernières décennies, la charge d'intérêt, en pourcentage du PIB, est en baisse constante depuis 1996 alors même que le niveau de la dette a quasiment doublé. Le poids de la charge d'intérêt a, lui, été divisé par près de trois. Si le chiffre de 2 800 milliards d'euros de dette publique fait peur, il est à relativiser par le fait que la charge

d'intérêts n'est « que » de 35 milliards d'euros par an actuellement (presque cinq fois moins que les aides publiques aux entreprises chaque année).

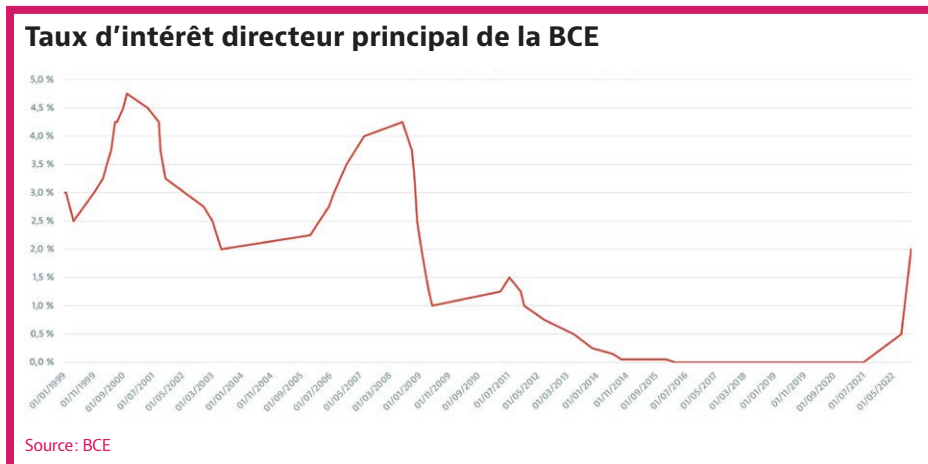
La charge d'intérêts en hausse en 2022

En 2022, la France a subi une augmentation de sa charge d'intérêts, que cela soit en pourcentage du PIB ou en milliards d'euros, alors même que le ratio dette/PIB est en baisse, preuve, s'il en fallait, des failles de cet indicateur. Cette hausse devrait se poursuivre pour l'année 2023.

Ce qui coûte le plus cher n'est pas tellement la remontée des taux décrite dans l'indicateur précédent, mais plutôt les 10 % de notre dette qui ont un taux d'intérêt indexé à l'inflation et qui ont donc atteint des niveaux très importants en 2022.

POUR ALLER PLUS LOIN: Note Eco « Que faire de la dette Covid ? »

La Banque centrale européenne prépare la récession



Une décennie de baisse des taux

Les **banques centrales** interviennent sur la politique économique en fixant des **taux directeurs** qui influent sur l'ensemble des taux d'intérêts pratiqués. Dès 2008, la **Banque centrale européenne (BCE)** a diminué ses taux directeurs de trois points, puis progressivement jusqu'à 0. L'objectif était de stimuler l'investissement par le crédit dont le coût diminue.

Des politiques non conventionnelles

Depuis 2015, à défaut de pouvoir baisser ses taux, la BCE a racheté directement aux banques et aux entreprises des titres de dette contre de la liquidité (de la monnaie). La BCE a ainsi créé des milliers de milliards d'euros depuis 2015 en espérant, là encore, une hausse de l'emprunt et de l'investissement. Sans grands effets, car la monnaie déversée aux banques et aux entreprises a

été épargnée ou a servi la spéculation et non l'investissement productif. Or depuis l'été 2022 et la recrudescence de **l'inflation**, la BCE a opéré une véritable volte-face.

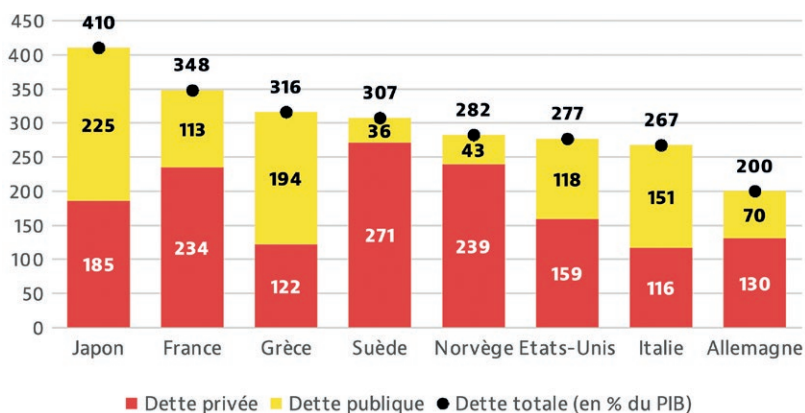
L'emploi sacrifié sur l'autel de l'inflation

La mission de la BCE est claire, lutter contre l'inflation « quoi qu'il en coûte » socialement. Les hausses rapides des taux directeurs ont pour but de freiner l'activité économique, jusqu'à la récession s'il le faut. Les banquiers centraux assument que cela provoquera inévitablement une montée du chômage. Leur objectif est que cela réduise le pouvoir de négociation des travailleuses et donc freine les augmentations de salaires, qui ne rattrapent pourtant pas l'inflation. Il est urgent de retrouver le contrôle collectif sur la monnaie, pour la remettre au service du travail.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Fiche Dette 11 – « Quel est le rôle de la Banque centrale européenne ? »](#)

C'est la dette privée qui doit nous inquiéter

Dettes privées et dettes publiques en 2021 (en % du PIB)



Source : Banque des règlements internationaux, données 2021.

Note de lecture : En 2021, la dette privée allemande atteignait 130 % de son PIB, sa dette publique 70 %, soit une dette totale à hauteur de 200 % du PIB.

La dette privée attire peu de commentaires

La **dette publique** occupe un temps considérable de l'espace médiatique, contrairement à la dette privée. C'est curieux quand on constate que le montant de la dette privée dépasse allègrement celui de la dette publique dans de nombreux pays. L'inquiétude est pourtant de mise : les crises financières trouvent systématiquement leur origine dans un excès d'endettement privé !

Pays du Nord, un modèle de vertu ?

Les pays du Nord de l'Union européenne, dont la Norvège et la Suède, sont prétendument les plus vertueux en matière d'endettement public. Ils sont considérés comme des « fourmis » soucieuses de bien gérer leur budget, contrairement aux pays du Sud, jugés trop dispendieux ; le retour économique des fables de La Fontaine ! L'étude de la

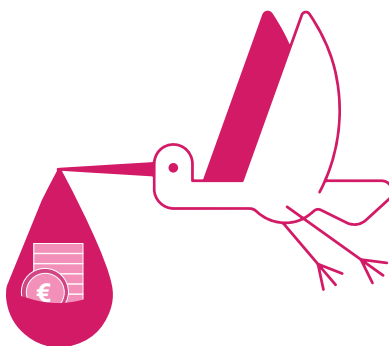
dette privée montre une tout autre réalité. L'économie au Nord est elle aussi stimulée par l'endettement, mais c'est l'endettement privé qui se substitue à l'endettement public. Or on l'a dit, la dette privée est bien plus risquée que la dette publique. Contrairement aux idées reçues, dette privée et dette publique confondues, la dette est bien moins importante en Italie qu'en Suède ! Le Japon, quant à lui, se distingue par un haut niveau d'endettement total. Pourtant, puisque la majeure partie de sa dette publique est détenue par des institutions japonaises, les risques de défaut y sont moins importants qu'ailleurs. Lorsque l'on parle de dette, les deux questions importantes sont finalement : « S'endetter, pour quoi faire ? » et « Qui la détient ? »

POUR ALLER PLUS LOIN : Fiches pédagogiques : [comprendre la dette publique](#)

Pas seulement une dette... mais un patrimoine collectif

Chaque Français-e naît
avec un patrimoine net
de **5 530 €**

Patrimoine net des administrations
publiques fin 2021
375 milliards soit 15 % du PIB



L'épouvantail de la dette

La **dette publique**, qui constitue le passif du bilan des administrations publiques, est constamment utilisée comme épouvantail afin de justifier les politiques d'austérité. En revanche, on entend rarement parler du patrimoine de l'État et des administrations publiques, c'est-à-dire ce qu'il et elles possèdent. Cet actif est constitué de titres financiers, de biens immobiliers, de brevets, d'infrastructures, etc.

L'actif est la contrepartie de la dette publique

Si l'on compare ces deux éléments, on voit que l'actif est bien supérieur au passif. Le patrimoine net de l'État est donc positif, de l'ordre de 375 milliards d'euros, soit 15% du PIB à la fin 2021. La situation des finances publiques est donc nettement moins catastrophique que ce que le gouvernement veut laisser croire. Certes, l'État et ses administrations sont fortement endettés,

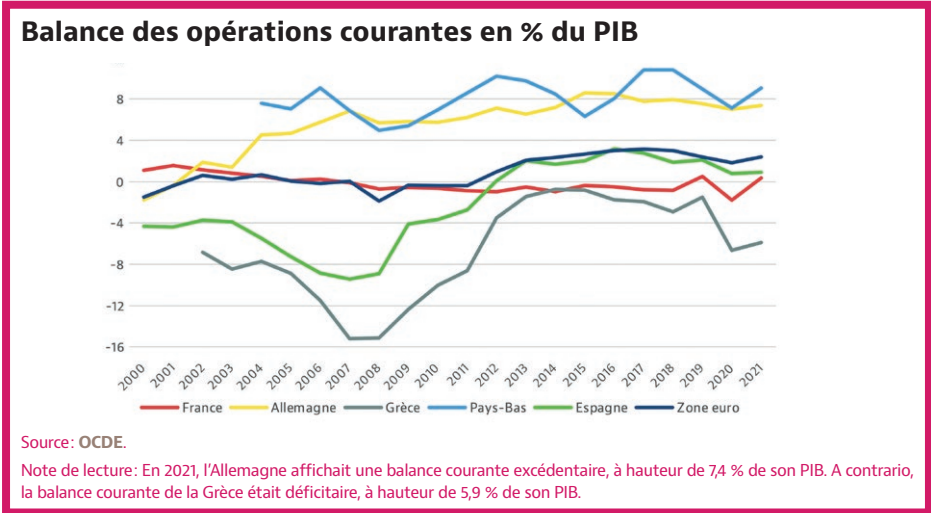
mais il y a une contrepartie matérielle à cette dette, sans compter ce qui est difficilement quantifiable, la qualité de nos institutions et de notre système d'enseignement par exemple. Il n'y pas de risque à s'endetter si c'est pour financer des investissements et l'emploi. En revanche, c'est plus problématique lorsque l'endettement est la conséquence de cadeaux fiscaux totalement improductifs aux grandes entreprises et aux plus riches. Le problème n'est pas la dette publique, mais ce qu'on en fait. Sans vision ni volonté, la puissance publique devient impuissance publique.

Le passif correspond aux **obligations** (dettes) vis-à-vis d'un tiers.

L'actif correspond à ce que l'on possède (immeubles, titres financiers, trésorerie, etc.).

POUR ALLER PLUS LOIN: [Fiche Dette: « La dette est-elle un fardeau pour les générations futures? »](#)

Balance courante: la fracture Nord/Sud en Europe



La zone euro a une **balance courante** globalement excédentaire: elle exporte plus qu'elle n'importe vis-à-vis du reste du monde. Mais au sein de la zone, on observe une nette fracture Nord/Sud, qui montre à elle seule les déséquilibres européens.

2000-2008: la grande divergence

À partir de la mise en place de l'euro, deux pays tirent leur épingle du jeu sur le plan des échanges commerciaux: l'Allemagne et les Pays-Bas. Les gains de parts de marché de ces pays, notamment dans le domaine industriel, se traduisent par des pertes pour les « partenaires » du sud de la zone, au premier rang desquels on trouve l'Espagne, la Grèce et, dans une moindre mesure, la France et l'Italie. La recette de ce « succès »? La pression à la baisse sur les salaires pour l'Allemagne sous l'effet d'une flexibilisation à tout va du marché du travail, et le dumping fiscal pour les Pays-Bas.

2009-2021: la compétitivité... mais à quel prix ?

Si, après 2008, les déséquilibres courants ont commencé à se résorber en Italie, en Espagne et en Grèce sous l'effet de la crise et des mesures d'austérité réduisant la demande intérieure (donc les importations), ces gouvernements ont aussi arraché plus de compétitivité en faisant fortement pression sur les salaires, selon le modèle allemand. Pourtant, le contexte international actuel montre combien il est risqué, et néfaste, de faire reposer son modèle économique sur une articulation bas salaires-exportations. Là où la France parviendrait à garder une croissance faiblement positive en 2023, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prédit l'entrée imminente de l'Allemagne en récession. Sans politiques industrielles coordonnées, sans solidarité, la construction européenne ne peut être qu'un outil du capital.

Balance commerciale française : symptôme du malaise industriel

Solde de la balance commerciale en biens (milliards d'euros)



Sources : Insee, Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

Le creusement des déficits commerciaux

Le **xxi^e** siècle a été un tournant pour la balance commerciale en biens, c'est-à-dire hors services, de la France. Depuis lors en effet, à une exception près, elle a affiché un déficit, qui atteint des niveaux records aujourd'hui. En 2021, ce déficit s'est établi à 85 milliards d'euros. Dans le détail, les importations représentaient 586 milliards d'euros et les exportations 501. Par comparaison, ces chiffres étaient de 170 milliards d'euros et 178 milliards d'euros en 1993, soit un excédent commercial de 8 milliards d'euros. En même temps que le déséquilibre a changé de sens, on a assisté à une très forte ouverture commerciale.

Les dirigeant-es sont responsables

Si le fait d'avoir un déficit commercial n'est pas dramatique en soi, des questions se posent pour le long terme. Sa hausse a plusieurs explications, mais « le coût du travail qui grève la compéti-

tivité française » n'en est certainement pas une. Le **taux de marge**, boosté par les baisses massives de la fiscalité des entreprises – avec le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) par exemple – a eu pour effet non pas de relancer les exportations, mais d'accroître les revenus des actionnaires. En revanche, il est clair que le manque d'investissement, notamment dans le domaine de la recherche et le développement (R & D), et l'abandon de fleurons industriels, notamment publics, ont pénalisé la position de la France. Il est donc urgent de reconnaître l'échec des politiques menées jusqu'à maintenant dans le domaine industriel et d'entamer une politique ambitieuse d'investissement, couplée à une véritable vision stratégique, qui seules permettront d'enrayer la mécanique de la désindustrialisation. Cela est d'autant plus nécessaire que la flambée des coûts de l'énergie menace chaque jour un peu plus le travail et le tissu productif.

À travers les différents indicateurs abordés dans ce chapitre sur les éléments macroéconomiques, nous touchons à plusieurs revendications majeures de la CGT :

- le maintien du tissu industriel existant et son renforcement par une planification industrielle ;
- une meilleure coopération internationale pour contrer le dumping social et fiscal (repères revendicatifs – fiche 1) ;
- une hausse des dépenses publiques pour développer les services publics et répondre aux besoins croissants (fiche 29) ;
- la création d'un pôle financier public (fiche 35a).

Toutes les fiches et repères revendicatifs sont disponibles sur :

<https://www.cgt.fr/reperes-revendicatifs-cgt>

Chapitre VI / ENVIRON- NEMENT

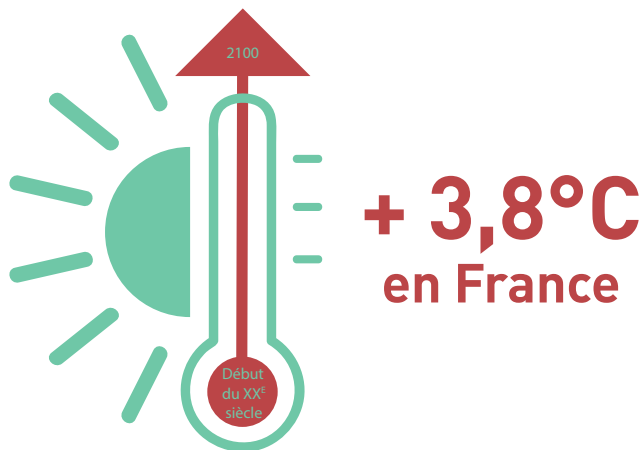
Tandis que les conférences et les accords sur le climat se multiplient depuis 1988 et la création du Groupe d'expertes intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), le constat des effets de notre système économique sur le climat est chaque jour plus évident et le besoin d'action radicale, plus pressant. Pour autant, la plupart des décideuses politiques et diplomates du climat se satisfont des effets d'annonce. Preuve en est avec la COP 26 de Glasgow en 2021, qui a une nouvelle fois débouché sur un accord décevant, qui ne réglera rien, et ce, malgré la sortie d'un nouveau rapport du Giec toujours plus alarmant quelques mois plus tôt.

Les catastrophes climatiques augmentent d'année en année et les dérèglements sont de plus en plus visibles. Sans une révolution des modes de vie et de production, les conséquences terribles du réchauffement climatique seront précipitées. Elles sont désormais, pour une large part, inéluctables.

Devant cette évidence, les politiques restent timides et excluent toute remise en cause du système qui nous a conduit dans cette impasse. La crise sanitaire était un avertissement sur la non-soutenabilité de notre modèle économique. C'était également une opportunité de changer radicalement de schéma, notamment à travers un plan de rupture, qui aurait la lutte contre le changement climatique et la lutte sociale comme fil directeur.

Cette inaction s'explique en partie par le fait que l'exploitation de la nature et de ses ressources va de pair avec l'exploitation des travailleuses. Luttés sociales et luttés environnementales sont donc intimement liées. Ce chapitre vise à donner quelques éléments pour le comprendre.

Crise climatique : le déni continue



Source : Ribes, A., Boé, J., Qasmi, S. et al., (2022) « An updated assessment of past and future warming over France based on a regional observational constraint », *Earth System Dynamics*, 13, pp. 1397–1415.

Un niveau de réchauffement climatique catastrophique sans aucun contrôle des émissions

Alors que l'accord de Paris, adopté en 2015, fixait pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, les scientifiques s'accordent pour dire que ce niveau sera atteint très rapidement en France, dans moins de vingt ans. Sans changement majeur, nous atteindrons + 3,8 °C en moyenne en 2100 par rapport au début du xx^e siècle, amenant des conséquences désastreuses sur l'ensemble de nos écosystèmes. Or il faut bien noter que dans les projections précédentes, un tel niveau de réchauffement n'était prévu que dans des scénarios sans aucun contrôle des émissions... et qu'il correspond aujourd'hui à un scénario intermédiaire!

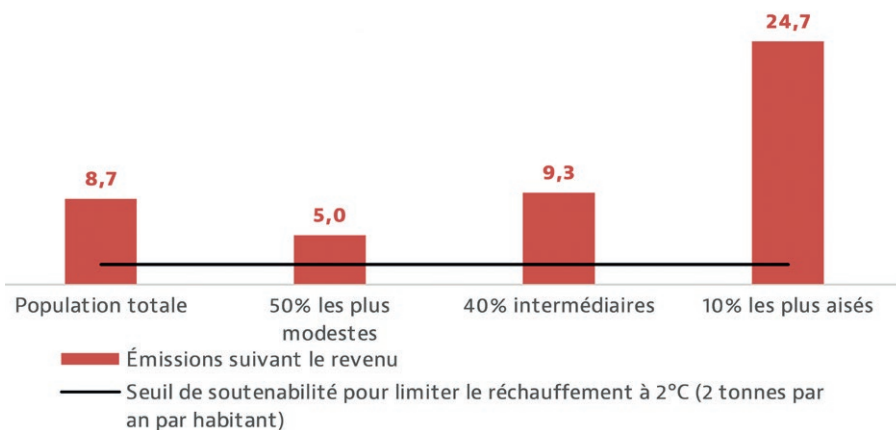
Une bataille à mener au niveau international

Au niveau mondial, peu importe le scénario retenu, les 1,5 °C seront dépassés

dans moins de quarante ans. De ce fait, de nombreux effets du réchauffement climatique, comme la disparition d'une partie de la biodiversité ou la fonte des glaces, sont inexorables. Ce constat amer ne doit cependant pas mener au fatalisme. Le rapport du **Giec** met ainsi en avant que le réchauffement climatique est quasiment proportionnel à la quantité de carbone émise ; chaque tonne de carbone économisée a un effet sur le climat. Or on le sait, chaque dixième de degré supplémentaire est plus nocif que le précédent. Il est donc plus que jamais indispensable d'agir rapidement et fortement pour infléchir la courbe de nos émissions de gaz à effets de serre. Pourtant, les politiques publiques actuelles, tant au niveau national que mondial, et les décisions des entreprises – en un mot, le régime capitaliste – nous éloignent chaque jour du scénario intermédiaire actuel. Changer drastiquement de modèle économique est désormais un enjeu vital.

Notre régime économique n'est pas soutenable

Émissions de gaz à effets de serre par personne et par an en France en 2019 (en tonnes de CO₂)



Sources : Chancel (2021), Ademe

Tou·tes concerné·es par la réduction des émissions de gaz à effets de serre

En France, quel que soit le niveau de revenu considéré, le seuil de soutenabilité est très nettement dépassé, mais l'empreinte carbone des ménages est fortement liée à leur niveau de vie. Ainsi, en France, les ménages parmi les 10 % les plus aisés ont une empreinte carbone moyenne près de cinq fois supérieure à l'empreinte carbone moyenne des 50 % les plus modestes. De plus, il est important de faire la différence entre la pollution majoritairement « contrainte » des ménages les plus modestes – acheter bio et local coûte cher, la dépendance au véhicule est plus grande pour aller travailler et les véhicules thermiques sont moins coûteux à l'achat que l'électrique, etc. – et la pollution « loisir » bien plus importante et conséquente des plus aisés, mêlant voyages longue distance et consommation superflue.

Réduire les inégalités: un impératif social et écologique

Deux leviers principaux de réduction des émissions apparaissent alors. Inévitablement, cela passe par un réel changement de système productif, basé sur les besoins et appuyé sur la planification industrielle, énergétique et des transports. Mais le second instrument d'une politique environnementale ambitieuse est également un meilleur partage des richesses. En effet, seule l'élévation du niveau de vie d'une partie de la population française et mondiale permettra de mieux consommer et se déplacer. Or cela ne pourra pas se faire sans mettre un terme au niveau de vie insoutenable des plus aisés. Notre projet de société ne pourra jamais être de chercher à rattraper le train de vie des plus riches, mais bien de vivre et de produire autrement et collectivement.

Artificialisation des sols : jusqu'à quand ?



La nécessité de stopper l'artificialisation

Depuis une trentaine d'années, l'artificialisation des sols se poursuit à un rythme moyen de 1,1% du territoire nouvellement artificialisée tous les dix ans. Ainsi, en 2018 en France métropolitaine, la surface artificialisée atteignait 9% du territoire. À titre d'illustration, cela représente quatre fois la superficie de l'Île-de-France, c'est plus que l'immense région Bourgogne-Franche-Comté. Rien qu'entre 1982 et 2018, c'est l'équivalent de trois départements et demi qui a été artificialisé.

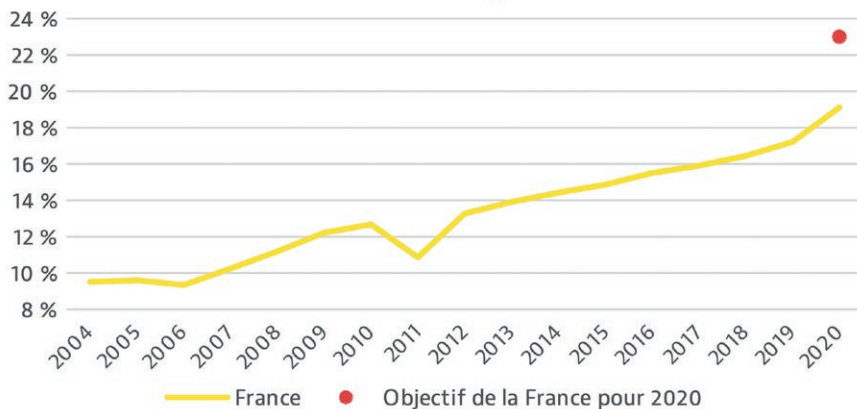
Des dommages irréparables

Cette artificialisation se fait notamment au détriment des terres agricoles et af-

fecte la biodiversité. De plus, la plupart des sols artificialisés deviennent imperméables, ce qui nuit au cycle de l'eau et favorise fortement les inondations. C'est d'autant plus problématique lorsque l'on observe les épisodes de pluies diluviennes qui se multiplient en France. Le retour en arrière est très difficile sur ce plan, d'où l'urgence de mettre fin à l'artificialisation. Il faut sortir des logiques de rentabilité qui guident l'utilisation des sols. Ainsi, même si cela revient plus cher, il faut par exemple dépolluer des espaces déjà artificialisés afin de leur donner un nouvel usage plutôt que d'artificialiser de nouvelles terres.

Énergies renouvelables : objectif non atteint

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie



Source: Eurostat

La France encore condamnée par la justice

En 2010, dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », la France s'était fixée pour objectif qu'en 2020, 23 % de l'énergie consommée dans le pays serait renouvelable. Finalement, cette année-là, nous n'étions qu'à 19 %, soit quatre points en dessous. Certains pays sont d'ores et déjà à plus de 40 %, comme la Finlande et la Lettonie, voire à plus de 60 % pour la Suède. Alors que l'objectif était modeste, la France est le seul pays à ne pas l'avoir atteint. À ce titre, l'État va devoir payer 500 millions d'euros en 2022 à l'Union européenne. Depuis des dizaines d'années, l'État s'est reposé sur ses lauriers et a sous-investi dans les énergies renouvelables ainsi que dans la maintenance du parc élec-

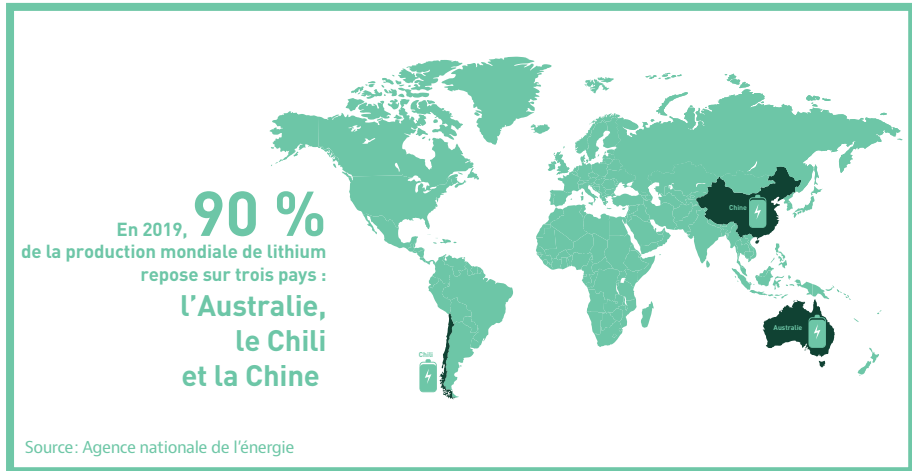
trique existant. Nous en payons le prix fort, avec les importations d'électricité qui ont fortement creusé notre déficit commercial en fin d'année 2022.

La nécessité d'acteurs publics

Il est nécessaire de recourir à des investissements publics massifs pour développer la production d'électricité, alors que les besoins en la matière sont grandissants du fait de la nécessaire décarbonation.

Un contrôle public est indispensable. Le démantèlement d'EDF préparé par le gouvernement va à contresens de l'histoire et de cette logique. Laisser l'aiguillon de la rentabilité guider nos choix énergétiques est une aberration avec laquelle il faut finir.

Transition énergétique : le mur de la dépendance européenne aux métaux



L'abandon progressif des énergies fossiles est une absolue nécessité (rendue plus évidente encore par la guerre en Ukraine). Mais tandis que les énergies renouvelables et les véhicules électriques sont présentés comme la solution évidente, rien n'est moins simple. L'approvisionnement en différents métaux, notamment en lithium, sont au cœur de l'équation.

D'une dépendance à l'autre

À titre de comparaison, là où les trois premiers pays producteurs de lithium comptent pour 90 % de la production mondiale, ce chiffre tombe à 40 % pour le pétrole, à 50 % pour le gaz. Or tout en étant deux fois moins importante que la dépendance au lithium, les derniers mois ont bien montré les conséquences fortes de ces dépendances sur nos économies européennes. Alors que fleurissent les projets de mines de lithium en Europe (Portugal, Allemagne, République tchèque, Finlande) et tout récemment en

France, il faut bien comprendre que les filons européens sont de petites tailles, contrairement aux gisements australiens ou sud-américains. Ainsi, il est d'ores et déjà certains que ces projets européens ne seront jamais en capacité d'approvisionner le continent, mais tout au plus 15 % de ses besoins.

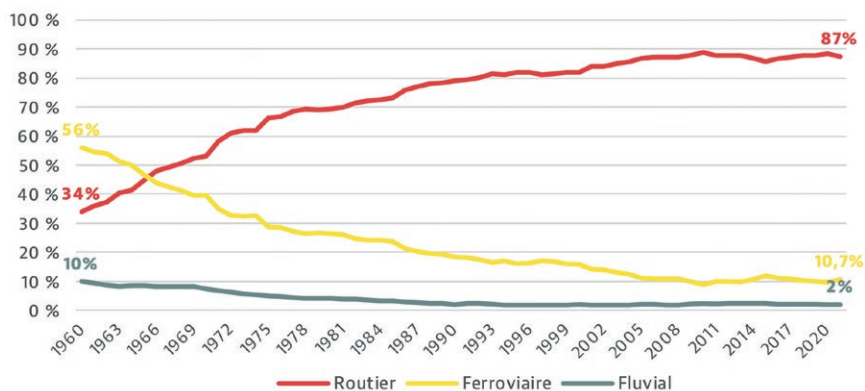
La transition sera planifiée et coopérative ou ne sera pas

On voit bien de quelle manière certaines pourraient jouir de leurs positions **oligopolistiques** pour profiter d'un tel virage vers le lithium et autres métaux rares. Comment s'assurer que la transition puisse réellement s'opérer ? Avec quelle énergie à court, moyen et long terme ?

Tout cela ne peut bien évidemment pas se faire sans une coopération internationale poussée et une planification sérieuse. En l'état actuel des choses, la décarbonation ne permettra jamais de reproduire nos modes de vie à l'identique.

Fret ferroviaire : l'urgence d'un nouveau plan

Répartition modale du transport de marchandises



Sources : « Les transports face au défi de la transition énergétique », Aurélien Bigo jusque 2007, puis SDES, collecte réglementaire auprès des opérateurs ferroviaires ; SDES, enquête TRM ; Eurostat, TRM-EU ; VNF

Rupture de série en 2014 car changement de méthodologie

La France, en retard sur ses objectifs

En 2007, le Grenelle de l'environnement avait fixé l'objectif de transférer 25 % du transport routier vers d'autres modes de transport (essentiellement le ferroviaire). Depuis, la situation a continué à se détériorer, au point que le ferroviaire ne représente aujourd'hui qu'à peine 10 % du fret.

Ces chiffres sont le résultat de l'abandon du fret ferroviaire par les pouvoirs publics. Le manque d'investissements dans les infrastructures et le personnel est criant et pèse sur la qualité de service. L'investissement par habitant dans les infrastructures ferroviaires est près de trois fois supérieur en Allemagne, de trois fois et demi en Grande-Bretagne.

La dégradation du ferroviaire touche également le transport de personnes, où la part du ferroviaire est passée de 17 % en 1960 à 10,6 % en 2017. Symétriquement, la part du véhicule particulier est passée de 63 % à 80 %.

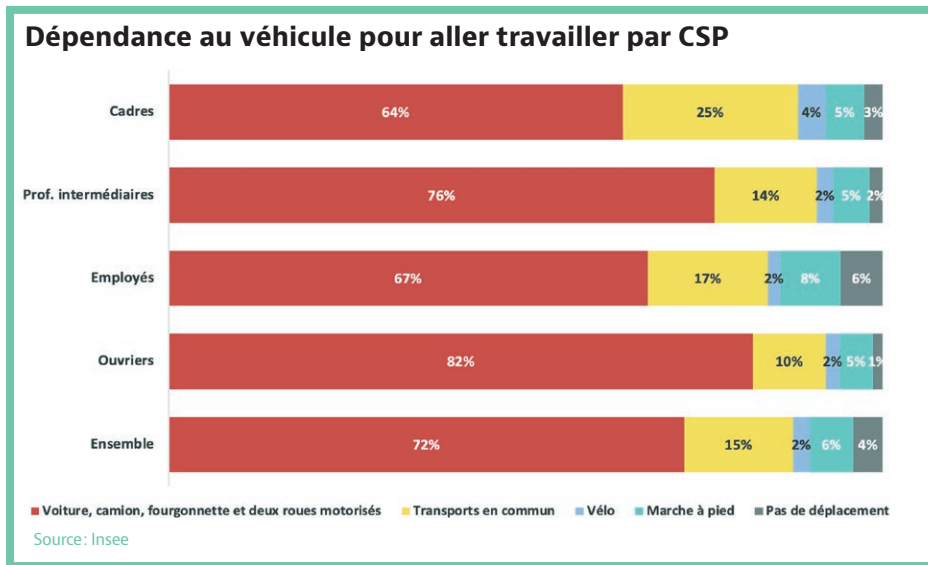
Un non-sens environnemental

Ce constat de déclin du ferroviaire est d'autant plus alarmant qu'il s'agit d'un moyen de transport extrêmement efficace au niveau de l'accidentologie et sur le plan environnemental. En 2017, le fret ferroviaire était près de dix fois plus économe que les poids lourds en matières d'énergie consommée. La même année, l'efficacité énergétique du ferroviaire était quatre fois meilleure qu'en 1960, quand celle des poids lourds s'était dégradée de 20 % sur la même période.

Il est essentiel de développer la multimodalité pour profiter des avantages des différents moyens de transports tout en minorant leurs inconvénients.

Des solutions existent, à condition de volonté politique. En ce sens, la CGT cheminots a présenté un plan de développement clair et chiffré pour atteindre les 25 % de part modale pour le fret ferroviaire d'ici 2050.

Une grande majorité de travailleuses dépendent de leur véhicule pour se rendre au travail



Les plus modestes ont davantage besoin de leur voiture... et le paient au prix fort !

Les ouvrières sont celles qui ont le plus besoin de leur véhicule pour se rendre au travail (82 %), et qui bénéficient le moins des transports en commun (10 %). À l'inverse, les cadres sont ceux et celles qui bénéficient le plus largement des transports (25 %) et du vélo (4 %), habitant davantage en ville, et utilisant le moins leur véhicule (64 %).

Dans un contexte marqué par l'explosion du prix des carburants, les plus modestes sont les plus touchées, devant couper dans d'autres dépenses pour simplement se rendre au travail ! Cette réalité est d'autant plus choquante quand on sait que le groupe français Total réalise en 2021 et 2022 des bénéfices records... sur le dos du monde du travail !

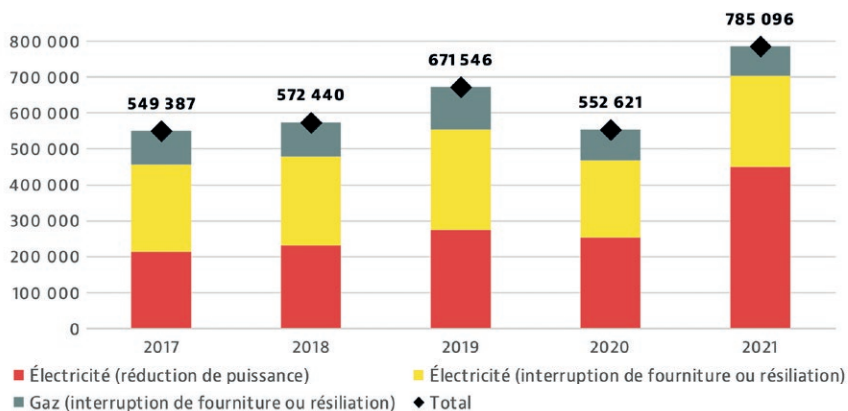
La nécessité d'un pôle public des transports

Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, seules 15 % des travailleuses utilisent les transports en commun pour se rendre au travail, contre 72 % utilisant leur véhicule. Et il y a bien un lien direct entre la faiblesse de l'un et l'importance de l'autre. Dans beaucoup de territoires, il n'y a simplement pas de transports en commun. Là où ils existent, la faiblesse des investissements entraîne retards et rames bondées. La réduction des émissions de CO₂ ne peut pas se faire sans un développement et une fiabilisation des transports en commun, que seul un pôle public des transports peut garantir.

POUR ALLER PLUS LOIN : [Fiche Pouvoir d'achat n° 9 « La baisse des prix des carburants, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier »](#)

Précarité énergétique, + 40 % d'interventions des fournisseurs pour impayés en un an

Nombre d'interventions des fournisseurs d'énergie suite aux impayés



Source: médiateur national de l'énergie

L'énergie est un besoin de première nécessité

Les interventions des fournisseurs d'énergie suite à des impayés avaient fortement diminué en 2020 du fait de la prolongation de la trêve hivernale de mars à mai 2020. La Fondation Abbé Pierre parlait alors d'une « bombe à retardement ». Le temps lui a malheureusement donné raison comme en témoigne l'explosion des interventions en 2021. La tendance risque de ne pas s'être infléchie en 2022 du fait de l'augmentation massive des prix de l'énergie. Priver d'énergie des familles en raison de leurs difficultés financières est une atteinte à leur dignité. Nous souhaitons voir inscrit dans la Constitution un droit opposable à l'accès à l'énergie, et que la TVA passe de 20 % à 5,5 % comme pour tous les produits de première nécessité.

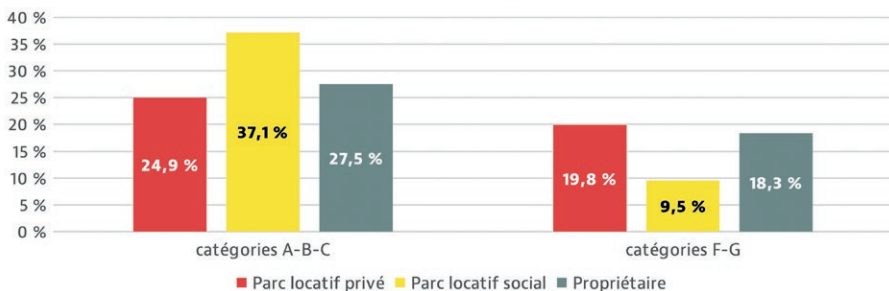
Fin du mois, fin du monde : même combat !

Face à cette souffrance sociale, c'est toute l'année qu'il faut interdire les expulsions de logement et les coupures d'énergie, comme le demande la coalition européenne Right to Energy (« Droit à l'énergie »). Comment penser environnement et rénovation thermique quand chaque euro compte ? C'est d'autant plus difficile dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie.

Fin du monde et fin du mois sont les deux versants d'un même problème. À l'opposé de la libéralisation du marché, nous revendiquons un pôle public de l'énergie, qui permettra de prévenir des situations dramatiques pour les ménages concernés.

7 millions de passoires thermiques en France

Classement des logements selon leur DPE et leur statut d'occupation au 1^{er} janvier 2022



Sources : Fidéli 2020 ; base des DPE décembre 2021-mars 2022 de l'Ademe. Calculs SDES

Note de lecture : 19,8 % des logements du parc locatif privé ont un DPE F ou G. La catégorie A sont les logements les plus sobres en énergie et F, les plus énergivores. Les catégories D et E n'apparaissent pas ici. Pour ces catégories de logement, les différences selon le statut d'occupation sont faibles.

Entre rendement locatif et environnement, le choix est fait

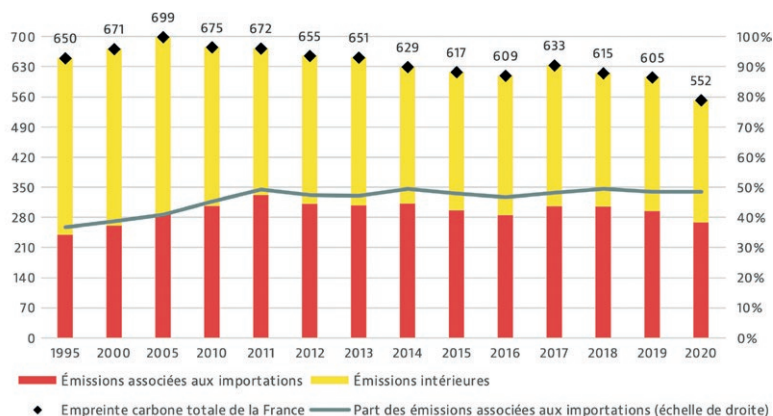
Sans intervention publique, la construction écologique se heurte à un obstacle majeur : la rentabilité attendue par les propriétaires. Les logements dans le parc locatif privé sont les plus consommateurs d'énergie, puisque les travaux de rénovation sont synonymes de coûts supplémentaires à court terme pour les propriétaires. Ces derniers ont d'ailleurs de meilleurs logements personnels, notamment parce qu'en contrepartie du coût des travaux, les factures énergétiques sont réduites. Enfin, c'est le parc social, où la rentabilité est secondaire, qui affiche les meilleurs résultats. On compte près de deux fois moins de passoires thermiques dans le parc social que dans le parc privé. Énième preuve que la rupture environnementale ne peut se penser sans logique collective et planifiée.

Un besoin d'investissement majeur

Au 1er janvier 2022, 71 % des résidences principales avaient une note égale ou inférieure à D. Il y a donc un besoin immense d'investissement pour la rénovation du parc immobilier en vue de la rupture environnementale. Avec les résidences secondaires et les logements vacants, on compte, en 2022 en France, 7 millions de logements de catégories F ou G, qualifiés de « passoires thermiques ». Cela touche davantage les ménages modestes, et les conséquences sont claires : en 2021, un quart des Françaises ont eu du mal à payer leur facture d'énergie, contre 10 % en 2013. Urgence sociale et urgence climatique sont liées. Traiter les deux de concert ne peut se faire sans planification d'ampleur, incluant la question du logement.

La moitié de notre empreinte carbone est liée à nos importations

Empreinte carbone totale de la France (millions de tonnes de CO₂)



Sources : SDES, d'après : Agence internationale de l'énergie, Citepa, Douanes, Eurostat, FAO, Insee.

Note de lecture : En 2020, l'empreinte carbone totale de la France était de 552 millions de tonnes de CO₂, dont 49 % du fait des importations.

À quand une réduction massive de nos émissions de carbone ?

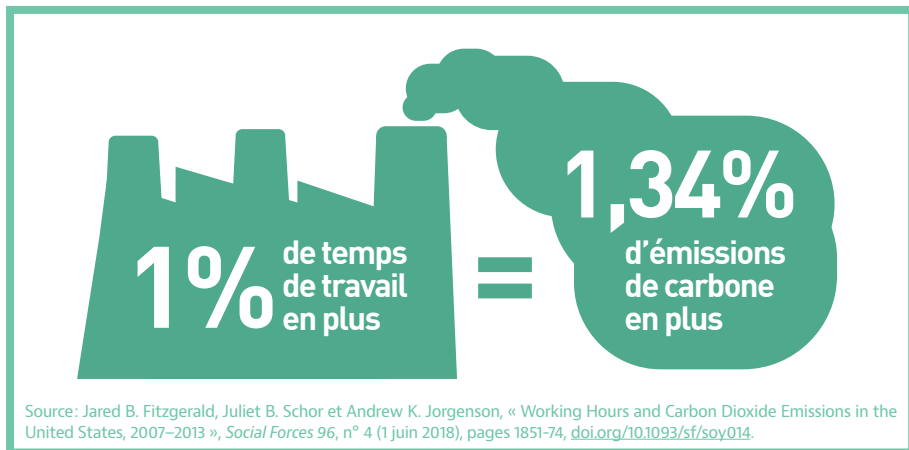
Au-delà des grands discours, l'absence de mesures politiques ne trompe personne et les chiffres sont clairs : nos émissions baissent à un rythme beaucoup trop faible pour avoir une chance de limiter le réchauffement climatique à + 1,5 °C, comme nous nous y sommes engagés lors de la COP 21 et de la COP 26. On peut noter une baisse en 2020, uniquement due à la crise du Covid-19 et aux confinements. De moins de 9 %, elle est d'ailleurs relativement faible par rapport aux restrictions que nous avons connues.

L'exportation de la pollution, marque de la domination des pays riches

Pour certaines, la France fait figure de très bonne élève en matière d'empreinte carbone. C'est en oubliant un peu vite toutes les émissions engendrées par la production de ce que nous importons.

Ces émissions représentent près de la moitié de notre empreinte carbone totale. Il est clair qu'en produisant de moins en moins en France, le carbone émis sur le territoire a été réduit. Mais en tant que consommatrice finale des produits importés, c'est bien la France qui est responsable de ces émissions. Cette capacité à exporter la pollution est un élément important des inégalités mondiales et de la domination des pays du Nord sur ceux du Sud. Au sein de l'Union européenne, la France fait partie des pays qui ont la part importée – venant d'ailleurs que de l'UE – de leur empreinte carbone la plus forte. En Allemagne par exemple, cette part est inférieure de 20 %. La réindustrialisation est évidemment un sujet environnemental... et social!

Diminuer le temps de travail : une mesure en faveur de la rupture environnementale



Redonnons du sens à notre production

La réduction du temps de travail est l'une des mesures les plus emblématiques, mais aussi des plus efficaces conciliant urgence sociale et urgence climatique. Elle profite à la fois aux travailleuses en emploi et à ceux et celles privées d'emploi en leur permettant d'en retrouver un. De plus, la réduction du temps de travail, en réduisant les émissions de carbone, est un élément central d'une politique environnementale. La déconnexion grandissante entre les salariées et leur outil de travail, couplée au morcellement de la production, conduit à perdre de vue le sens du travail. Or sans vision sur notre propre production, nous n'avons plus conscience ni du résultat de notre travail, ni des besoins auxquels il répond.

POUR ALLER PLUS LOIN : « [Les 32 heures c'est possible et c'est urgent!](#) »

Se réapproprier les gains de productivité

En matière de productivité et de temps de travail, il est temps d'inverser la tendance. Selon des chercheurs, aux États-Unis, 1 % de temps de travail en plus correspond à 1,34 % d'émissions de carbone supplémentaires. C'est parce que nous travaillons mieux et plus vite qu'il faut d'urgence réduire le temps de travail. C'est une mesure de progrès social et environnemental.

Réduire le temps de travail permettrait également une modification des modes de consommation, de comportement *via* la hausse du temps libre. Cela peut permettre également de favoriser la syndicalisation, et plus généralement la participation à la vie sociale. Rien d'automatique dans tout cela; encore faut-il accompagner les 32 heures d'un véritable projet de rupture, que l'essoufflement de notre système économique et la crise environnementale rendent plus que jamais nécessaire.

Le capitalisme : une menace pour la biodiversité



34 % des stocks de poissons sauvages marins surexploités
25 % des forêts mondiales soumises à l'exploitation industrielle
1 million d'espèces animales et végétales menacées d'extinction

Source : IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques)

L'impact pluriel de l'action humaine sur l'environnement

Au-delà du réchauffement climatique qui influence nos modes de vie, l'activité humaine, et plus spécifiquement le capitalisme, a également un impact terrible sur la biodiversité, comme le met en avant un récent rapport de l'IPBES. Ainsi, celui-ci signale que « *les trois quarts de l'environnement terrestre et environ 66 % du milieu marin ont été significativement modifiés par l'action humaine* ».

Par définition, le système économique capitaliste repose sur l'exploitation de l'homme et de la nature, au détriment de toutes ses composantes. L'IPBES estime par exemple que 34 % des stocks de poissons sauvages marins sont surexploités, et qu'un quart des forêts mondiales sont soumises à l'exploitation industrielle. Conséquence directe : ce ne sont pas moins d'un million d'es-

pèces animales et végétales qui sont aujourd'hui menacées d'extinction.

La nécessité d'un changement radical

Cette dégradation de la biodiversité et la destruction des habitats naturels ont des conséquences directes, comme la transmission de maladies à l'espèce humaine. À l'avenir, près d'un million de virus, tel le coronavirus, seraient susceptibles de se retrouver chez les humains. Plutôt que d'ignorer ces chiffres et continuer la fuite en avant, un changement radical est nécessaire. Selon l'IPBES, il serait cent fois moins coûteux d'adapter et de transformer notre circuit de production et de consommation en amont plutôt que de le faire en réponse aux épidémies, une fois qu'elles surviennent ! La crise environnementale n'est plus une affaire lointaine depuis de nombreuses années déjà : nous sommes en train de la vivre.

À travers les différents indicateurs abordés dans ce chapitre sur l'environnement, nous touchons à plusieurs revendications majeures de la CGT :

- la prise en compte simultanée de l'urgence sociale et environnementale pour un développement humain durable (repères revendicatifs – fiche 31);
- l'urgence de la décarbonation de l'économie et de la sortie des énergies fossiles;
- une véritable planification environnementale et énergétique, notamment en termes de transports, de logements, et de production d'énergie, *via* la mise en place de pôles publics;
- le redéveloppement du ferroviaire marchand mais aussi pour le transport de personnes (fiche 29);
- la réduction du temps de travail (fiche 16).

Toutes les fiches et repères revendicatifs sont disponibles sur:

<https://www.cgt.fr/reperes-revendicatifs-cgt>

CONCLUSION

Ces indicateurs ont vocation à épauler les militantes dans leurs démarches revendicatives. Les classes dirigeantes ont une fâcheuse tendance à naturaliser les phénomènes économiques, c'est-à-dire à laisser penser qu'il existerait des « lois » économiques comme il en existe en sciences physiques. Rien n'est plus faux. L'économie est une science sociale, et il n'y a donc pas *une* mais *plusieurs* manières de la considérer. Il est dès lors parfaitement légitime que les économistes ne soient pas d'accord entre elles et eux. Le document que vous avez dans les mains reflète, sur la base de travaux économiques et des meilleures données disponibles, la vision que nous, à la CGT, portons sur l'économie. Comprendre les chiffres, c'est pouvoir ouvrir les possibles de deux manières.

D'abord, en comprenant que le capitalisme financiarisé fonctionne... pour les 1 % les plus riches. Pour l'écrasante majorité de la population, le bilan est désastreux. Inégalités records et hyperconcentration des richesses, stagnation des revenus, déséquilibres économiques mondiaux, crises à répétition, chômage de masse, crise environnementale... Les indicateurs que nous proposons servent aussi à montrer la cohérence globale de notre démarche : justice sociale, efficacité économique et efficacité environnementale sont intrinsèquement liées. Nos revendications permettent de saisir dans un même mouvement ces trois dimensions.

Comprendre le monde dans lequel nous vivons du point de vue économique, c'est aussi ouvrir des perspectives et des alternatives. Une autre répartition des richesses et du travail sont possibles. Notre Sécurité sociale doit être renforcée et amendée, et non démantelée comme cela se passe depuis trente ans.

Tout juste sorties de la crise du Covid-19, nous traversons une période particulière, marquée par la résurgence de l'inflation et une croissance significative des tensions mondiales. Parfois reléguée au second plan par les impératifs du quotidien, la crise climatique n'est pourtant pas sans lien avec ces perturbations récentes et nous rappelle qu'il faut mettre fin à l'inaction politique sur le sujet. Seule une réorientation drastique de la politique économique nous permettra d'en sortir par le haut.

Contribuer à comprendre le présent et penser l'avenir de notre économie : voilà, en somme, à quoi doit, modestement, servir ce baromètre.

AVERTISSEMENT: COMPRENDRE LES RÉTROPOLATIONS DE SÉRIES

Les lecteurices les plus attentif-ves remarqueront peut-être que dans l'édition 2022 de ce livret il était indiqué que l'empreinte carbone totale de la France en 2019 était de 663 millions de tonnes de CO₂ tandis que ce chiffre est de 605 tonnes pour 2019 dans cette édition.

Malheureusement, ces chiffres ne sont pas comparables. Soucieux-ses d'améliorer constamment la méthodologie des enquêtes et la qualité des statistiques, les travailleur-ses de l'Insee et ses organismes partenaires modifient parfois les méthodes de calcul. Ainsi, lorsque la méthode change les chiffres issus de versions différentes des enquêtes ne sont plus comparables entre eux. C'est ce qui s'est produit en 2022 avec les résultats portant sur l'empreinte carbone : l'Insee a fourni les premières données issues d'une nouvelle méthodologie.

Pour pallier ce problème de comparabilité entre méthodes différentes, l'Insee applique la nouvelle méthodologie aux anciennes données. On appelle cela une rétropolation de séries.

Ces modifications ne changent cependant pas notre interprétation, nos constats et nos revendications, qui se basent sur les évolutions et les tendances plutôt que sur les valeurs absolues.

On peut retrouver un changement de méthode comparable pour d'autres indicateurs.

Certains chiffres restent problématiques, notamment la mesure des dividendes. La nouvelle méthode de l'Insee pose de nombreuses questions du fait de l'opacité des comptes des entreprises et bien sûr de leur mondialisation. Il y a là un travail encore important à mener.

Cela conforte ce que l'on répète souvent : les chiffres doivent toujours être appréhendés avec prudence. Il est souvent nécessaire de comparer plusieurs chiffres entre eux et il est indispensable de s'intéresser à la source des données.

Glossaire

Action

Titre de propriété d'une entreprise en contrepartie d'un apport de capital, les actions ouvrent le droit à un versement de dividendes.

Balance courante

La balance courante retrace les échanges (principalement de biens et services) entre pays. Pour grossir le trait, si elle est positive, le pays exporte plus qu'il n'importe. Si elle est négative, c'est l'inverse. Elle est en grande partie composée de la balance commerciale (exportations de biens – importations de biens).

Base 100 en année N

L'indicateur en question est considéré comme valant 100 en année N. Cela permet de voir les évolutions facilement en %. Ainsi, si l'indicateur vaut 105 en année N + X, cela signifie qu'il y a eu une augmentation de 5 %.

Banque centrale

Institution publique, chargée d'émettre la monnaie, de mettre en application la politique monétaire et de fixer les taux d'intérêt directeurs. Aux États-Unis, il s'agit de la FED, pour la Zone euro c'est la Banque centrale européenne, enfin pour le Royaume-Uni c'est la Banque d'Angleterre (Bank of England).

Banque centrale européenne (BCE)

Dirigée par Christine Lagarde, elle est indépendante des États membres. La BCE détermine la politique monétaire de la Zone euro, en fixant des taux d'intérêt directeurs notamment. Son objectif est d'obtenir une inflation de 2 % au sein de la Zone euro.

Bureau international du travail (BIT)

C'est un organisme rattaché à l'ONU. C'est le secrétariat de l'OIT, l'Organisation internationale du travail.

Centile, décile

Un centile représente 1 % de la population observée. Un décile représente 10 % de la population. Si on parle de revenus des ménages par exemple, le premier centile contient les 1 % des ménages qui ont les plus faibles revenus et à l'inverse le dernier (le 100^e donc) les 1 % des ménages qui ont les plus hauts revenus.

Lorsque l'on parle du patrimoine du 99^e centile (p. 29), il s'agit du niveau de patrimoine qui fait basculer au-dessus du 99^e centile c'est-à-dire dans les 1 % les plus riches. Ici, à 1941601 € de patrimoine brut on passe donc dans les 1 % les plus fortunés. À l'inverse, en dessous de 3800 € de patrimoine brut, on appartient aux 10 % les moins fortunés et entre 3800 et 11200 €, on appartient au 2^e décile.

Conjoncture/structurel

Un élément conjoncturel se rapporte à la conjoncture, c'est-à-dire au contexte économique du moment. Une politique conjoncturelle sera donc une politique de court terme en réponse à un phénomène particulier, comme un plan de relance suite à une crise économique. À l'inverse, une politique structurelle a des objectifs de long terme et cherche à modifier la structure même de l'économie.

Contribution sociale généralisée (CSG)

Prélèvement obligatoire qui participe au financement de la Sécurité sociale, et, depuis 2018, de l'assurance chômage, à la place des cotisations prélevées sur les salaires.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

C'est le service statistique du ministère du Travail.

Dettes publiques/déficit public

Le déficit public est le solde annuel négatif (les dépenses étant supérieures aux ressources) du budget des administrations publiques. C'est donc un flux, on parle donc du déficit de l'année N. Au contraire, la dette publique correspond à l'ensemble des déficits accumulés auxquels on soustrait les remboursements. C'est un stock, on parle donc de la dette à X date.

Dividende

Un dividende est un versement d'une entreprise à ses actionnaires pour rémunérer le capital investi. Ce sont les actionnaires, réunis en assemblée générale, qui décident du versement de dividendes et de leur montant. En principe, les dividendes versés en année N le sont sur la base du résultat fait en N - 1. Les dividendes sont une modalité de répartition du résultat.

DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Permet de définir la qualité des logements selon sa consommation d'énergie. Les logements sont classés de A pour les moins énergivores à G pour les plus énergivores.

Effet dénominateur

On parle d'effet dénominateur lorsqu'un ratio est fortement influencé par la modification de son dénominateur. Par exemple, au printemps 2020, la part des chômeuses de longue durée a baissé car il y a eu de nombreuses chômeuses supplémentaires. Ainsi, le nombre de chômeuses de longue durée par rapport au nombre de chômeuses total a baissé.

ETP

Équivalent temps plein.

Euros constants/courants

Les euros constants permettent de donner la valeur réelle, c'est-à-dire corrigée, de la variation des prix par

rapport à une donnée de base ou de référence. Au contraire les euros courants sont les euros que l'on utilise dans le langage courant. Exemple: En 2018, l'inflation a été de 1,8 %, ainsi 101,80 euros courants fin 2018 valent 100 euros constants base 2017.

GIEC

Groupe d'expertes intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Halo du chômage (définition du BIT)

Les personnes dans le halo du chômage sont des personnes qui désireraient travailler mais sont classées comme inactives car elles ne recherchent pas « activement » un emploi ou ne sont pas disponibles pour travailler dans les deux semaines.

Inégalités primaires

Les inégalités primaires correspondent aux inégalités qui ne prennent en compte que les revenus primaires. Les revenus primaires sont les revenus du travail (salaires et retraites) ainsi que les revenus du capital. On différencie ces revenus des revenus de transfert liés aux mécanismes de redistribution. Ainsi, on parle d'inégalités primaires ou d'inégalités après redistribution.

Inflation

L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Pour évaluer le taux d'inflation on utilise l'indice des prix à

la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

ISF/IFI

L'impôt de solidarité sur la fortune a été transformé en 2018 en impôt sur la fortune immobilière par Emmanuel Macron. L'IFI ne prend notamment plus en compte le patrimoine détenu sous forme d'actions. Il a rapporté 3,5 milliards de moins que l'ISF aux finances publiques en 2018.

Médiane

La médiane est le niveau où 50 % de la population se situe au-dessus et 50 % en dessous. Si la médiane est en dessous de la moyenne, cela signifie qu'il y a de plus fortes inégalités au-dessus. Par exemple, le salaire médian est inférieur au salaire moyen car il n'y a pas de limite supérieure aux salaires tandis qu'il y a un plancher (le Smic), les très hauts salaires tirent donc la moyenne vers le haut.

Obligation

C'est un titre de dette émis sur les marchés financiers par un agent économique (l'État ou une entreprise). Les obligations assimilables au Trésor (OAT) sont celles que l'État émet.

Oligopole

C'est un marché dominé par quelques entreprises. Le secteur des avionneurs

est un oligopole par exemple: Airbus, Boeing et Comac se partagent la quasi-totalité du marché. C'est également le cas des opérateurs téléphoniques.

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Organisation internationale d'études économique, regroupant 36 pays, pour la plupart des économies développées.

Prélèvement forfaitaire unique (ou « Flat-Tax »)

Taux de taxation forfaitaire du capital à hauteur de 30 % (12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux). Avant 2018 et cette réforme, le capital était taxé à hauteur de 15,5 % pour les prélèvements et selon le revenu fiscal de référence pour l'impôt sur le revenu (jusqu'à 45 %). C'était donc une taxation progressive.

Produit intérieur brut (PIB)

C'est la somme des richesses créées sur un territoire pour une période donnée, une année généralement.

Régime fordiste

Le régime fordiste correspond à un modèle de production basé sur la division du travail, la standardisation et la production à grande échelle. La période fordiste se caractérise aussi par des forts gains de productivité et des hausses de salaires, ce qui assurait les débouchés des entreprises.

Revenu global (définition de la Banque de France)

Il correspond à la valeur ajoutée à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation ainsi que d'autres éléments au caractère relativement marginal.

Sous-emploi (définition du BIT)

Il correspond aux salariées à temps partiel et désirant travailler davantage ainsi que les salariées à temps plein mais qui ont travaillé moins dans la période considérée (du fait du chômage partiel par exemple).

Taux d'intérêt directeurs

Taux d'intérêt de la BCE, notamment pour le refinancement des banques. Ils ont une influence sur tous les taux d'intérêt en vigueur dans l'Union européenne.

Taux d'intérêt réel

Le taux d'intérêt réel correspond à la différence entre le taux d'intérêt nominal et l'inflation. Par exemple si le taux d'intérêt est de 2 % et l'inflation est à 5 %, le taux d'intérêt réel est à - 3 %.

Taux de chômage (définition du BIT)

Sont considérées au chômage, selon le BIT, les personnes sans emploi, qui en recherchent un « activement » et sont disponibles pour travailler dans les quinze jours. Le taux de chômage selon le BIT rapporte donc ces chômeurs à la population active, c'est-à-dire chômeuses et travailleuses en emploi.

Taux de marge

Le taux de marge correspond au rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE), c'est-à-dire le résultat brut que l'entreprise tire de son activité d'exploitation, par rapport à la valeur ajoutée.

Valeur ajoutée (VA)

La valeur ajoutée est un indicateur économique qui mesure la valeur ou

la richesse créée par une entreprise, un secteur d'activité ou un agent économique au cours d'une période donnée. La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la valeur finale de la production (valorisée par le chiffre d'affaires) et la valeur des biens qui ont été consommés par le processus de production (consommations intermédiaires, comme les matières premières).



Dette publique, dividendes, financement de la Sécurité sociale, part des importations dans notre empreinte carbone, inégalités de patrimoine, pauvreté, chômage... Les statistiques, les données économiques et sociales sont nombreuses, et on peut rapidement se perdre dans l'océan des chiffres. Ce livret a pour objectif d'équiper les militant·e·s avec des chiffres clairs et expliqués clairement. Il vise à épauler l'action revendicative, à servir de référence sur les grands enjeux économiques. Il a aussi pour but de donner un autre son de cloche que celui qui est majoritairement propagé dans le pays. L'économie, c'est l'affaire de toute la CGT. Comprendre les chiffres pour mener la bataille des idées, convaincre et construire les alternatives... voilà l'ambition de ce baromètre, dont vous tenez la troisième édition.

